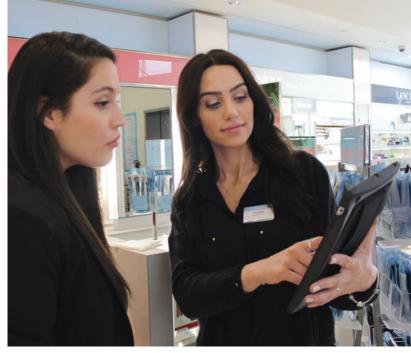
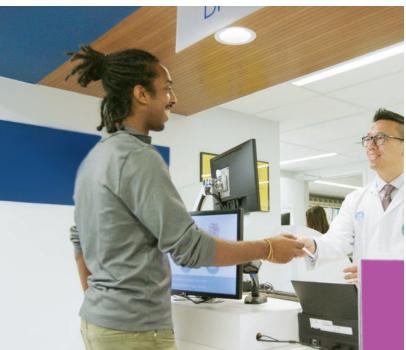
Les Compagnies Loblaw Limitée

déterminés













Nos magasins. Nos collègues. Notre stratégie.

Tout ce que nous faisons s'articule autour de la passion pour les clients, qui est au cœur de notre organisation.

Jour après jour, par l'entremise de nos cinq divisions opérationnelles, nous nous efforçons d'être les meilleurs en matière d'alimentation, de santé et de beauté. Nous sommes convaincus que si nous étendons rapidement à plus de secteurs l'utilisation de la connaissance clients basée sur des données et atteignons de façon constante l'excellence en matière de processus et d'efficacité, nous obtiendrons des résultats financiers stables qui nous permettront d'investir dans notre avenir, dans des domaines comme les services de commerce en ligne conviviaux, les modes de paiement et les récompenses, ainsi qu'un réseau de soins de santé relié. Alors que nous travaillons à concrétiser cette vision de l'avenir, nous gardons toujours à l'esprit notre engagement en matière de responsabilité sociale et de conformité, de même que nos valeurs et notre culture communes qui guident les décisions de nos remarquables collègues.

Nous sommes déterminés à réaliser notre raison d'être: Profiter pleinement de la vie ...

Services de commerce en ligne conviviaux

Nous sommes un détaillant fortement axés sur l'omnicanal. Nous sommes fiers d'exploiter non seulement plusieurs bannières de magasins comptant parmi les plus importantes au pays, mais aussi d'offrir le genre d'expériences numériques auxquelles les Canadiens s'attendent aujourd'hui.

Excellence en matière de processus et d'efficacité

Nous avons une stratégie ambitieuse, qui requiert des investissements dans les domaines qui importent le plus pour nos clients. L'exécution de cette stratégie nécessite l'adoption de processus plus efficaces et d'une mentalité d'amélioration continue.

Paiements et récompenses

Grâce aux données provenant de millions d'interactions avec les clients chaque semaine, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients un degré de personnalisation et un programme de récompenses inégalés.

Une connaissance des clients basée sur des données

Nous disposons d'un vaste ensemble de données qui nous offre un aperçu unique de presque tous les aspects de notre entreprise. Bien que nous continuions à accroître nos capacités analytiques, nous voyons déjà les bénéfices découlant de nos décisions plus éclairées quant à nos promotions et des améliorations apportées au niveau de notre assortiment.

Réseau de soins de santé relié

Nous continuons à tabler sur la combinaison de la plus importante plateforme de dossiers médicaux électroniques (DME) du Canada et du réseau de pharmacies et de professionnels de la santé de Loblaw afin de permettre aux Canadiens de pouvoir disposer de leurs propres renseignements en ce qui a trait à leur santé.

Être les meilleurs en matière d'alimentation, de santé et de beauté

Nous proposons un ensemble d'options quand vient le temps de faire son épicerie pouvant satisfaire tous les goûts et tous les budgets, exploitons plus de 1 750 pharmacies partout au pays, offrons l'accès à plus de 5 000 professionnels de la santé et du bien-être et demeurons une destination beauté de choix pour les Canadiennes, le tout dans le but de répondre, voire dépasser les attentes de nos clients.









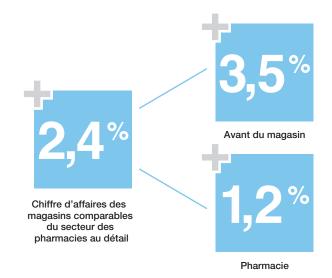


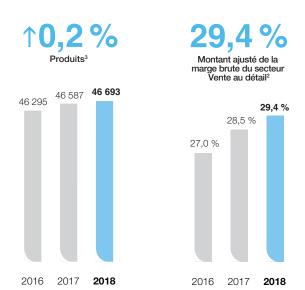


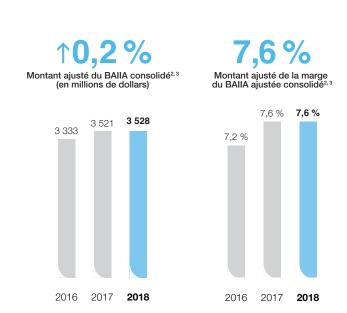
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

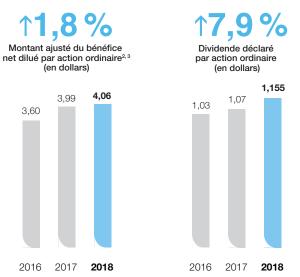


Chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail1









¹ Compte non tenu des postes d'essence. ² Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du Rapport annuel 2018 – Revue financière. ² Compte non tenu du transfert de la participation dans Propriétés de Choix à George Weston Limitée.

TABLE DES MATIÈRES

- Faits saillants financiers
- Message du président exécutif du Conseil
- Nos divisions
- 10 Catalyseurs stratégiques
- 12 Responsabilité sociale de l'entreprise
- 14 Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
- 16 Conseil d'administration
- 16 Équipe de direction
- 17 Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires
- 18 Énoncés prospectifs



Galen G. Weston Président exécutif du Conseil

Cette année, notre cadre stratégique a porté fruits, comme en témoignent les résultats stables enregistrés par nos cinq divisions opérationnelles, nos décisions fondées sur des données probantes, l'optimisation de notre gestion en matière de processus et d'efficience, ainsi que la passion pour le client dont nous faisons preuve à tous les niveaux au sein de notre organisation.

Nous sommes déterminés à maintenir notre momentum et à en offrir encore plus à nos clients.

Chers actionnaires,

Je suis heureux de partager quelques faits saillants quant à notre rendement financier et stratégique en 2018. Comme vous pourrez le constater, nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux, mais mûrement réfléchis, et nous avons obtenu des résultats significatifs.

Déterminés à livrer des résultats stables

En 2018, notre plan financier prévovait essentiellement une croissance stable du montant du bénéfice net ajusté, malgré des frais marginaux anticipés de plus de 440 M\$ liés à différents enjeux. Or, nous avons atteint cet objectif, en plus d'effectuer des investissements appréciables au sein de l'entreprise.

En ce qui a trait à nos activités poursuivies, nous avons enregistré une hausse du chiffre d'affaires des magasins comparables de 2,4 % dans le secteur des pharmacies au détail et de 1,1 % dans celui de l'alimentation, pour des produits de 46 693 M\$, ou une hausse de 0,2 %. Le montant ajusté du BAIIA consolidé a été de 3,53 G\$, en hausse de 0,2 %, et le montant du bénéfice net dilué par action a été de 4,06 \$, en hausse de 1,8 %. Nous avons continué à retourner du capital à nos actionnaires avec une augmentation de 7,9 % de notre dividende et le rachat de 16,6 millions d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires. Nous avons également simplifié la structure de Loblaw en la repositionnant à titre

L'année 2018 a été solide, tant sur le plan stratégique que financier.

de détaillant non diversifié. À cette fin, nous avons procédé à la scission de la participation que détenait Loblaw dans FPI Propriétés de Choix, ce qui nous a permis de concentrer nos efforts sur la mise en œuvre de notre stratégie relative à nos principales activités de vente au détail.

Déterminés à investir de manière stratégique

L'année 2018 a été solide, tant sur le plan stratégique que financier. Nous avons accéléré notre expansion dans trois domaines qui revêtent une grande importance pour nos clients : les services de commerce en ligne conviviaux, les modes de paiement et les récompenses, ainsi qu'un réseau de soins de santé relié.

L'année dernière, nous nous sommes engagés à offrir des services de commerce en ligne conviviaux et pratiques à l'échelle du Canada et c'est précisément ce que nous avons fait. Aujourd'hui. 75 % des Canadiens résident à moins de dix minutes de l'un de nos 670 points de ramassage PC Express. Notre offre de service de livraison à domicile a connu une croissance rapide, et 65 % des Canadiens ont maintenant accès à *Instacart*, dont le service est offert dans 233 magasins. Nous avons également raccourci la période de temps requis à l'avance pour passer une commande en vue d'un ramassage ou d'une livraison, de sorte que maintenant, dans plusieurs régions, la moitié de nos commandes en ligne sont exécutées le jour même où elles sont placées.

Lorsqu'il s'agit d'initiatives numériques, nous avons tendance à parler surtout de nos activités dans le domaine de l'alimentation au détriment de celles plus vastes liées aux produits de beauté et de pharmacie ainsi qu'aux vêtements. Or, chacune d'entre elles est devenue un secteur d'activité en soi qui continue à se développer, auquel s'ajoutent de nouvelles catégories ainsi que de nouvelles marques, et qui conduit à toujours plus de ventes en ligne. Ces initiatives ont été déployées à un rythme incroyable de même qu'à une échelle sans précédent et elles ont été très bien accueillies par les clients : en 2018, nos ventes en ligne ont surpassé le demi-milliard de dollars.

Nous serons des chefs de file en matière d'analyse et d'automatisation, parmi les premiers grands utilisateurs de l'intelligence artificielle, de même que des employeurs de choix pour les experts dans ces domaines.

Notre stratégie relative aux modes de paiement et aux récompenses repose sur le programme de fidélisation PC Optimum, dont le lancement a eu lieu il y a un peu plus d'un an. Le programme compte désormais plus de 18 millions de membres, et les clients utilisent leur carte PC Optimum lors des deux tiers de nos transactions de vente au détail. Dans une perspective plus large, nous avons conclu un partenariat stratégique avec Esso, nous avons déployé avec succès notre service d'abonnement Adeptes PC auprès de plus de 25 000 Canadiens, et notre carte MasterCard^{MD} Services financiers^{MD} le Choix du Président, qui a figuré au 1er rang pour ce qui est du taux de satisfaction des clients en 2018 selon JD Power, se trouve dans le portefeuille d'environ deux millions de Canadiens. Ensemble, ces produits et services créent une plateforme de récompenses personnalisées qui incite les clients à revenir dans nos magasins et à utiliser nos services plus fréauemment.

Notre stratégie en ce qui a trait à notre réseau de soins de santé relié réunit nos milliers de collègues du domaine de la santé et du bien-être ainsi que les services qu'ils offrent afin de rendre l'expérience des clients, des patients et des aidants plus simple et plus numérique. Cette stratégie englobe les ordonnances et les renouvellements automatiques en ligne, de même que le puissant apport de QHR, un chef de file en matière de dossiers médicaux électroniques (DME), de façon à rapprocher les médecins, les pharmacies et les patients. En 2018, nous avons enregistré une croissance de 15 % du nombre d'abonnés à nos services de gestion électronique des dossiers médicaux, poursuivi le déploiement de notre plateforme de DME Accuro^{MD} auprès de quelque 800 de nos pharmacies, obtenu notre licence pour la vente de cannabis médical en ligne, et plus encore.

Déterminés à accroître notre efficacité et notre connaissance clients

Nous accordons énormément d'importance à nos processus et aux gains d'efficacité puisque nous y voyons une façon de renforcer nos activités de base et d'investir de façon continue dans de nouveaux services numériques, de nouvelles catégories d'activité, ainsi que de nouvelles façons d'utiliser les données et la technologie. Nous serons des chefs de file en matière d'analyse et d'automatisation, parmi les premiers grands utilisateurs de l'intelligence artificielle, de même que des employeurs de choix pour les experts dans ces domaines. Parallèlement, nous maintiendrons toujours notre réseau de magasins physiques, en lequel nos clients ont confiance et sur lequel ils comptent.

Nous constatons également que l'utilisation des données dont nous disposons maintenant produit des effets remarquables. Alors que nous améliorons nos capacités analytiques, nous gagnons une meilleure compréhension des millions de transactions clients que nous gérons, ce qui nous permet de prendre de meilleures décisions en matière de promotions et de stratégie de prix, et d'améliorer fondamentalement nos activités de base, dans le meilleur intérêt à la fois de nos clients et de nos collègues. Cet aspect demeurera une priorité pour nous pour les années à venir.

Nous avons confiance en notre stratégie, et notre excellent bilan financier fait que nous sommes en terrain solide bien que nous continuions à faire face à des enjeux sur le plan réglementaire et à une concurrence sans cesse grandissante. Nous sommes déterminés à livrer selon notre plan financier, nous pouvons compter sur une équipe de direction déterminée à bien l'exécuter et nous disposons d'une main-d'œuvre déterminée à réaliser notre raison d'être : Profiter pleinement de la vie. Je suis convaincu que, comme ce fut le cas en 2018, nous atteindrons les objectifs prévus à notre plan 2019 et au-delà.

Galen G. Weston

Président exécutif du Conseil

NOS DIVISIONS

Nous exploitons des magasins et des pharmacies dans plus d'une centaine de communautés au Canada, et 90 % des Canadiens vivent à moins de 10 kilomètres de l'un de nos établissements. Cela signifie que nous faisons partie intégrante des communautés que nous servons, et que nous sommes très fiers d'aider nos clients à vivre mieux et plus sainement.







Shoppers Drug Mart/Pharmaprix est composée de plus de 1 300 magasins détenus par des pharmaciens propriétaires, magasins de produits de beauté de luxe et magasins de soins de santé à domicile, d'un réseau de distribution de médicaments de spécialité, de services de pharmacie pour les établissements de retraite et de soins de longue durée, d'un fabricant de médicaments génériques et d'une plateforme spécialisée en dossiers médicaux électroniques. Cet ensemble unique d'actifs offre un accès pratique à ce qui se fait de mieux en matière de santé, de beauté et d'alimentation, que ce soit en ligne, en magasin ou en mode interentreprises (business-to-business).







Notre division **Escompte** exploite plus de 115 magasins Real Canadian Superstore, 90 magasins Maxi, 23 magasins Maxi & Cie et près de 260 magasins No Frills d'un océan à l'autre. Ensemble, ces magasins sont fiers de permettre aux familles canadiennes d'avoir facilement accès aux articles essentiels de manière abordable, et ils ont à cœur de Nourrir tout le monde en offrant de la fraîcheur, de la valeur, de même qu'un vaste assortiment de produits de qualité, dans la même mesure.

le Choix Du Président.



sans nome





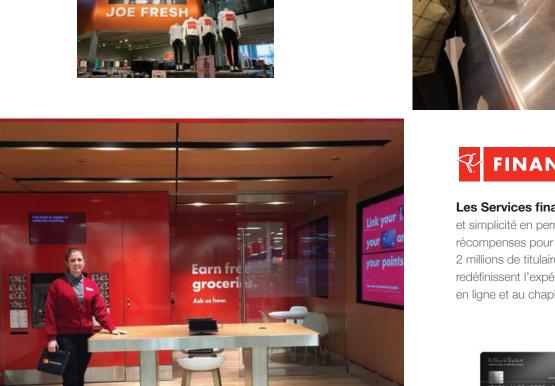
MARCHÉ

Notre division Marché exploite plus de 390 magasins, dont les bannières Loblaws, Loblaws City Market, Your Independent Grocer/Votre Épicier Indépendant, Atlantic Superstore, Zehrs, Provigo, Provigo Le Marché, Real Canadian Wholesale Club, Real Canadian Liquorstore, Fortinos et T&T. Chacun de ces magasins est dirigé par une équipe de collègues passionnés de cuisine et habités par le désir de créer d'excellentes expériences de magasinage et d'être reconnus en tant que chefs de file sur le plan de la qualité. Notre assortiment de produits reflète les plus récentes tendances alimentaires et inspire les Canadiens à mieux garnir leur table.

JOE FRESH

Joe Fresh est l'incarnation du style moderne grâce à ses superbes designs conférant un look décontracté, leurs détails songés et leur valeur exceptionnelle. Cet assortiment constitue les bases d'un style personnel tant au niveau des vêtements, des accessoires, des chaussures, que des produits de beauté.



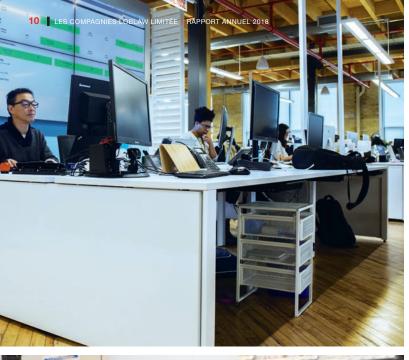




FINANCE

Les Services financiers PC offrent valeur, commodité et simplicité en permettant aux clients de recevoir des récompenses pour leurs achats courants. Avec plus de 2 millions de titulaires de carte, les Services financiers PC redéfinissent l'expérience de la clientèle en magasin, en ligne et au chapitre des programmes de fidélisation.















Notre détermination à offrir de la valeur et des solutions à nos clients se manifeste dans chacun des secteurs de notre entreprise. Nous disposons d'une stratégie pour atteindre nos objectifs, d'une infrastructure interne nous permettant de performer conformément à nos attentes et d'une base de collègues unis par une culture unique et des valeurs communes.

Marques

Nos concepteurs de produits voyagent partout dans le monde à la recherche de nouvelles expériences culinaires uniques, avec pour résultat un portefeuille de marques contrôlées, dont font partie le Choix du Président, sans nom et Life Brand, aujourd'hui synonyme de qualité et d'innovation.

PC Optimum

Lancé en janvier, le programme PC Optimum est unique en termes d'envergure, d'étendue et d'engagement des clients, lui qui compte déjà plus de 18 millions de membres. Nous continuons à raffiner et à améliorer le programme dans le but d'offrir encore plus de valeur et de personnalisation, ce qui, nous le savons, fait le bonheur de nos clients.

Nos collègues, notre culture et nos valeurs ÊTRE

Nous comprenons l'importance d'une main-d'œuvre engagée, qui travaille en collaboration. Nous prônons l'authenticité, la confiance et la création de liens solides tout en nous efforçant de refléter nos valeurs ÊTRE (Engagement, Tenir à cœur, Respect et Excellence) dans notre prise de décisions au quotidien.

Nos ambitions sont soutenues par de solides catalyseurs stratégiques.

Technologie

Au cours des dernières années, nous avons entrepris de sérieusement étendre nos infrastructures numériques et en magasin, en déployant rapidement diverses innovations et en améliorant notre efficacité organisationnelle grâce entre autres à l'automatisation, l'apprentissage artificiel et plus encore.

Chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement compte parmi les réseaux les plus efficaces, les plus agiles et les plus axés sur le client en Amérique du Nord. Nous continuons à adopter de nouveaux processus et de nouvelles technologies pour accroître notre capacité, tout en voyant en l'automatisation un moyen d'améliorer notre performance.

Conformité

En 2018, nous avons accordé une importance accrue à la conformité en nous assurant que nos collègues connaissent les règles et les risques inhérents à leur travail et les mesures à prendre au besoin. Ces efforts nous ont permis de recevoir la confirmation que notre programme de conformité au droit de la concurrence répond aux normes ISO.



12 LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE | RAPPORT ANNUEL 2018



Responsabilité sociale de l'entreprise







Notre approche envers la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) se fonde sur la raison d'être de l'entreprise : Profiter pleinement de la vie. En nous approvisionnant de manière responsable, en respectant l'environnement et en faisant une différence positive dans nos communautés, nous souhaitons gagner la confiance de nos clients et être reconnus comme contribuant de façon importante à la prospérité de la société canadienne, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Communauté

Nos activités au chapitre de l'investissement communautaire sont axées sur la lutte contre la faim chez les enfants, l'importance à accorder à la santé des femmes et le financement de la recherche pour trouver des solutions aux défis associés à la production alimentaire durable.

- La Fondation pour les enfants le Choix du Président^{MD} a annoncé son engagement à verser 150 millions \$ sur dix ans pour lutter contre la faim chez les enfants (Nourrir les enfants sainement) et pour offrir des programmes d'éducation nutritionnelle aux enfants (Apprendre aux enfants à se nourrir sainement). Depuis 2008, la Fondation a remis plus de 54 millions \$ et a permis de nourrir plus de 500 000 enfants par année.
- Depuis les huit dernières années, les campagnes de financement des programmes SHOPPERS LOVE. YOU. et PHARMAPRIX AIMEZ. VOUS. ont permis d'amasser 70 millions \$ pour venir en aide à plus de 250 000 femmes canadiennes, s'efforçant de mettre à profit l'expertise de ses partenaires au sein de certains des plus importants organismes axés sur la santé des femmes, de mettre à disposition de nouvelles ressources de santé et à mettre en contact des femmes qui soutiennent des initiatives locales pour la santé des femmes partout au pays.
- Nous sommes très impliqués dans les communautés que nous servons comme en témoignent les millions de dollars que nous versons à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif partout au Canada grâce au concours de nos clients, de nos collègues, de nos partenaires d'affaires, ainsi que de nos franchisés et de leurs employés.

Environnement

Notre objectif est de continuer à réduire l'incidence environnementale de nos activités, en particulier en ce qui a trait à notre empreinte carbone, au gaspillage alimentaire et au suremballage.

- Nous avons annoncé notre engagement à réduire notre empreinte carbone de 20 % d'ici 2020 et de 30 % d'ici 2030. Nous sommes déjà en avance sur cet objectif grâce à un plan d'action axé sur la réduction des émissions associées à la consommation d'électricité, aux gaz réfrigérants absolus, au transport et au réacheminement des matières résiduelles.
- Nous avons continué à mettre en place des initiatives de réacheminement des matières résiduelles dans l'ensemble de notre réseau et nous sommes engagés à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025.
- La société s'est jointe à la Circular Economy Leadership Coalition (Coalition pour le leadership en matière d'économie circulaire) pour encourager et favoriser la collaboration entre les pairs de l'industrie et les gouvernements en vue de l'élaboration et le déploiement de solutions respectant les principes de l'économie circulaire afin de réduire les déchets et le gaspillage.
- Les Compagnies Loblaw Limitée, en collaboration avec George Weston Limitée, offrent du financement de démarrage pour la recherche et le développement de technologies visant à résoudre les enjeux liés à la production alimentaire durable.

Approvisionnement

Nous sommes fiers des actions et du leadership que nous exerçons de façon continue au chapitre de l'approvisionnement. Nous sommes également fiers de notre leadership en matière de transparence à l'échelle

- Nous avons été l'un des premiers signataires de l'Accord de transition, qui vise à poursuivre les travaux et les importants progrès réalisés dans le cadre de l'Accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh, signé en 2013.
- Deux fois par année, nous divulguons publiquement les usines où sont fabriqués nos vêtements et nos souliers, conformément à nos efforts visant à donner plus de renseignements à l'intention de nos clients quant à la provenance de nos produits.



nourrir leur soif d'apprendre



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction de

Les Compagnies Loblaw Limitée, qui croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise, sont d'avis que ces dernières contribuent à une gestion efficace de la société, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Le comité de gouvernance examine, à intervalles réguliers, les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise et étudie toute modification nécessaire afin que soient maintenues les normes élevées de la société en matière de gouvernance d'entreprise au sein d'un environnement en constante évolution. Le site Web de la société, loblaw.ca, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le code de conduite de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information, la politique sur le vote à la majorité des voix, la description des tâches du président exécutif et les chartes exposant les mandats du conseil d'administration (le « Conseil ») et de ses comités.

Indépendance des administrateurs

Les Lignes directrices sur la gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses affiliés des relations dont l'importance pourrait raisonnablement compromettre son jugement.

Au moins 92 % des administrateurs du Conseil sont indépendants. Les administrateurs indépendants se rencontrent séparément après chaque réunion du Conseil.

De plus amples renseignements sur tous les administrateurs, y compris sur leur degré d'indépendance, leur participation aux comités, les postes qu'ils occupent au sein d'autres sociétés ouvertes ainsi que leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités, figurent sur loblaw.ca et dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société.

Présidence du Conseil

Galen G. Weston est le président exécutif du Conseil. Le président exécutif du Conseil dirige les activités du Conseil. Il préside chaque réunion du Conseil, en assure la gestion et le fonctionnement efficace et y assume un rôle de leadership en toute matière. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du président exécutif du Conseil qui en établit les principales responsabilités.

Le Conseil a également nommé un administrateur indépendant, Thomas C. O'Neill, comme administrateur principal. Ce dernier assume un rôle de leadership auprès du Conseil, en particulier auprès des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.

Responsabilités et obligations du Conseil

Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, supervise et surveille la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur notre site Web au loblaw.ca. Le Conseil examine l'orientation stratégique de la société, délèque à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, approuve les prises de décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes, et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à celle-ci soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation de la société, de même que des rapports sur d'autres enjeux, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique, les questions de conformité et les questions relatives à la trésorerie. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de la société, conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société à exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il est à jour, qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité et qu'il comprend des messages clairs endossés par la direction. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et réitérer périodiquement leur engagement à le respecter.

La société encourage le signalement de violations réelles ou présumées du Code et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, appelée « Action-Intégrité », par l'intermédiaire de laquelle tout employé, cadre ou administrateur peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une conduite frauduleuse ou douteuse. Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes ou aux audits. La description de ces procédures se trouve au loblaw.ca.

Comités du Conseil

Voici un résumé de certaines des responsabilités de chacun des comités du Conseil.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de soutenir le Conseil dans la surveillance de l'intégrité des états financiers de la société et des communications publiques associées. Ce faisant, le comité d'audit surveille les contrôles internes de la société relatifs à la présentation de l'information financière, les contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information et la fonction d'audit interne. Le comité d'audit supervise également les procédures pour la réception, le tri et le traitement de plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes et aux audits de la société.

Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération

Le comité de la gouvernance est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de la société, y compris l'élaboration et l'exécution des principes de bonne gouvernance en conformité avec les normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le comité de la gouvernance supervise la planification de la relève et la rémunération pour le Conseil et pour la haute direction. Le Conseil nomme le président du comité de gouvernance, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité de retraite

Le comité de retraite est responsable de la supervision de l'administration, de la direction, de la conception et de la gouvernance des régimes de retraite de la société de même que l'administration et la gestion des obligations de la société en matière de prestations.

Comité de gestion des risques et de la conformité

Le comité de gestion des risques et de la conformité (anciennement le comité de l'environnement et de la santé et sécurité) est responsable de la supervision des programmes en matière de conformité juridique et réglementaire, de gestion des risques d'entreprise ainsi que de responsabilité sociale de l'entreprise, des politiques, des systèmes de gestion et de la performance de la société en lien avec différentes questions, dont des questions d'ordre pharmaceutique et des questions de sécurité des produits et des aliments.

Conseil d'administration

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.

Président exécutif, Les Compagnies Loblaw Limitée: président du conseil d'administration et chef de la direction, George Weston Limitée; administrateur, Wittington Investments, Limited.

PAUL M. BEESTON, C.M., F.C.A., F.C.P.A.¹

Administrateur de sociétés, ancien président et chef de la direction. Blue Javs de Toronto: ancien président et chef de la direction, Major League Baseball; administrateur, Banque le Choix du Président, Gluskin Sheff & Associates Inc. et Temple de la renommée du baseball national; ancien président, Centre de toxicomanie et de santé mentale; ancien administrateur, Newport Partners Income Fund.

SCOTT B. BONHAM, B.Sc., M.B.A.^{1,4}

Administrateur de sociétés et cofondateur, Intentional Capital; ancien cofondateur, GGV Capital; ancien vice-président, Capital Group of Companies; administrateur, Magna International Inc., La Banque de Nouvelle-Écosse; membre du conseil d'administration, Institut canadien de recherches avancées et DenmarkBridge.

WARREN BRYANT, B.S., M.B.A.^{2, 4*}

Administrateur de sociétés; ancien président du conseil d'administration, président et chef de la direction, Longs Drug Stores Corp.; ancien membre de la haute direction, Kroger Co.; administrateur, Dollar General Corporation; ancien membre du comité consultatif de direction, Portland State University Food Industry Leadership Center; ancien président du conseil d'administration et ancien membre du comité de direction, National Association of Chain Drug Stores (NACDS); ancien membre du conseil d'administration, California Governor's Council on Physical Fitness and Sports; ancien administrateur, George Weston Limitée, Pathmark Stores, Inc. et Office Depot.

CHRISTIE J.B. CLARK, B. COMM., M.B.A.,

Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction et associé principal, PricewaterhouseCoopers s.r.l.; ancien administrateur, Hydro One Inc., Hydro One Limited; administrateur, Air Canada; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; ancien administrateur, IGM Financial Inc., Brookfield Office Properties Inc.

WILLIAM A. DOWNE, C.M.1,2

Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, BMO Groupe financier; ancien membre du conseil d'administration de la Banque de Montréal et de ses filiales, BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.; administrateur principal et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de la haute direction, ManpowerGroup Inc.

M. MARIANNE HARRIS, B.Sc., J.D., M.B.A. 1, 3, 4

Administratrice de sociétés; ancienne directrice générale et présidente de services aux grandes entreprises et services bancaires d'investissement, Merrill Lynch Canada Inc., ancienne chef du groupe des institutions financières Group Americas, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, La Financière Sun Life Inc.: ancienne administratrice. Hydro One Inc. et Hydro One Limited; ancienne présidente du conseil d'administration, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); ancienne membre, Comité des placements de la Princess Margaret Cancer Foundation; membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business; membre du conseil consultatif, Hennick Centre for Business

CLAUDIA KOTCHKA, B.B.A., C.P.A.^{2,4}

Administratrice de sociétés: ancienne viceprésidente, Innovation et stratégie du design, Procter & Gamble; ancienne fiduciaire, Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum; administratrice, Croix-Rouge américaine du Grand Miami et des Keys.

NANCY H.O. LOCKHART, O. ONT.2,4

Administratrice de sociétés; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Shoppers Drug Mart Corporation; ancienne administratrice, Barrick Gold Corporation; administratrice, Atrium Mortgage Investment Corporation, Gluskin Sheff & Associates Inc.; membre du conseil consultatif, Sotheby's Canada; ancienne présidente, Centre des sciences de l'Ontario; ancienne administratrice, Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

THOMAS C. O'NEILL, B. COMM., F.C.A., F.C.P.A.2*

Administrateur de sociétés; président à la retraite. BCE Inc.: président à la retraite. PricewaterhouseCoopers Consulting; ancien chef de la direction et chef de l'exploitation, PricewaterhouseCoopers s.r.l.; administrateur, Adecco S.A.; président du conseil d'administration, La Banque de Nouvelle-Écosse; ancien administrateur, Nexen Inc.; ancien président, hôpital St. Michael's; ancien vice-président du conseil des fiduciaires, Université Queen's; membre du conseil consultatif, École de commerce Stephen J.R. Smith de l'Université Queen's.

BETH PRITCHARD, B.A., M.B.A.^{1, 4}

Administratrice de sociétés; ancienne directrice et conseillère en stratégies, Sunrise Beauty Studio, LLC; ancienne conseillère pour l'Amérique du Nord, M. H. Alshaya Co.; ancienne présidente, chef de la direction et vice-présidente du conseil d'administration, Dean & DeLuca, Inc.; ancienne présidente et chef de la direction, Bath & Body Works; ancienne chef de la direction, Victoria's Secret Beauty; ancienne administratrice, Cabela's Incorporated, Shoppers Drug Mart Corporation, Zale Corporation, The Vitamin Shoppe, Inc. et Border Free Inc.

SARAH RAISS. B.S., M.B.A.^{2, 3*}

Administratrice de sociétés: ancienne membre de la haute direction, TransCanada Corporation; administratrice, Commercial Metals Company et Ritchie Bros. Auctioneers; ancienne présidente du conseil d'administration, Alberta Electric System Operator; ancienne administratrice, Canadian Oil Sands Limited, Shoppers Drug Mart Corporation et Vermillion Energy Inc.

NOTES

- ¹ Comité d'audit
- ² Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération
- ³ Comité de retraite
- ⁴ Comité de gestion des risques et de la conformité
- * Président ou présidente du comité

Équipe de direction

GALEN G. WESTON

Président exécutif du Conseil

SARAH R. DAVIS

Présidente, Les Compagnies Loblaw Limitée

DARREN MYERS

Chef de la direction financière

GORDON A.M. CURRIE

Vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire

GARRY SENECAL

Chef de l'expérience client

ROB WIEBE

Chef de l'administration

GREG RAMIER

Président. Division Marché

IAN FREEDMAN

Président, Joe Fresh

JEFF LEGER

Président, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

JOCYANNE BOURDEAU

Présidente, Division Escompte

BARRY K. COLUMB

Président, Services financiers le Choix du Président

MARK WILSON

Vice-président exécutif, Ressources humaines et relations de travail

KEVIN GROH

Vice-président principal, Affaires corporatives et communications

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL ET CENTRE DE SERVICES AUX MAGASINS

Les Compagnies Loblaw Limitée

1, President's Choice Circle, Brampton (Ontario) Canada L6Y 5S5 Tél.: 905-459-2500 | Téléc.: 905-861-2206 | Site Web: loblaw.ca

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET SYMBOLE BOURSIER

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et se négocient respectivement sous les symboles « L » et « L.PR.B. ».

ACTIONS ORDINAIRES

À la clôture de l'exercice 2018, W. Galen Weston, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, détient environ 50,4 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2018, 372 877 667 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2018 s'est établi à 560 168.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

À la clôture de l'exercice 2018, 9 000 000 actions privilégiées de deuxième rang de série B étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de série B négociées chaque jour pour l'année 2018 était de 4 816.

MARQUES DE COMMERCE

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou des concédants de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Instacart est une marque déposée de Maplebear Inc. dba Instacart, utilisée sous licence.

Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated, utilisée sous licence.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires stipule que la déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2019 sont les suivantes :

CLÔTURE DES REGISTRES DATE DE PAIEMENT

15 mars 1er avril 15 juin 1er juillet 15 septembre 1er octobre 15 décembre 30 décembre

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2019 sont les suivantes :

CLÔTURE DES REGISTRES DATE DE PAIEMENT

15 mars 31 mars 30 juin 15 juin 15 septembre 30 septembre 15 décembre 31 décembre

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE **COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

VALEUR DES ACTIONS ORDINAIRES

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes au service des Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca.

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES **ET AGENT DES TRANSFERTS**

Services aux investisseurs Computershare Inc. 100, University Avenue Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Numéro sans frais:

1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)

Télécopieur: 416-263-9394 Téléc. sans frais: 1-888-453-0330 Ligne directe internationale: 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables professionnels agréés Toronto, Canada

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES **ACTIONNAIRES**

L'assemblée annuelle des actionnaires 2019 de Les Compagnies Loblaw Limitée se tiendra le jeudi 2 mai 2019 à 11 h (HAE), au Toronto Centre for the Arts - Lyric Theatre, 5040, Yonge St., Toronto (Ontario) Canada, M2N 6R8.

La société tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes peu après la publication de ses résultats trimestriels. Ces conférences téléphoniques sont archivées dans la section « Investisseurs » du site Web de la société (loblaw.ca).

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel de la société, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que l'état et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail – Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 15.3, « Normes comptables futures », à la rubrique 16, « Perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2019 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts prévues, à l'efficience sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, ceux qui sont précisés à la rubrique 1, « Énoncés prospectifs » et à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2018 - Revue financière, et dans la notice annuelle 2018 de la société (pour l'exercice clos le 29 décembre 2018).

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2018 de la société (pour l'exercice clos le 29 décembre 2018). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Les Compagnies Loblaw Limitée

Déterminés

| Rapport annuel 2018 - Revue financière | |
|--|-----|
| Faits saillants financiers | 1 |
| Rapport de gestion | 3 |
| Résultats financiers | 75 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 86 |
| Rétrospective des trois derniers exercices | 159 |
| Glossaire | 161 |

Faits saillants financiers1)

Le 1er novembre 2018, Les Compagnies Loblaw Limitée (la « société ») et George Weston Limitée (« Weston »), sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens (« la réorganisation » ou « le transfert »). La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés à compter de la date de la réorganisation. La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | 2018 | 20174), 5) |
|---|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Résultats d'exploitation consolidés | | · |
| Produits | 46 693 \$ | 46 587 \$ |
| Augmentation des produits | 0,2 % | 0,6 % |
| Résultat d'exploitation | 1 923 \$ | 2 049 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 528 | 3 521 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,6 % | 7,6 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 564 \$ | 374 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 387 | 374 |
| Impôt sur le résultat | 606 | 365 |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 580 | 596 |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 26,8 % | 26,9 % |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 \$ |
| Activités poursuivies | 753 | 1 310 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 719 | 1 286 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁽⁾ | 754 | 1 505 |
| Activités poursuivies | 707 | 1 274 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 1 746 | 1 797 |
| Activités poursuivies | 1 539 | 1 585 |
| Activités abandonnées | 207 | 212 |
| Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars) | | |
| Bénéfice net dilué | 1,99 \$ | 3,79 \$ |
| Activités poursuivies | 1,87 \$ | 3,21 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾ | 4,60 \$ | 4,52 \$ |
| Activités poursuivies | 4,06 \$ | 3,99 \$ |
| Activités abandonnées | 0,54 \$ | 0,53 \$ |
| Dividendes | | |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 1,155 \$ | 1,070 \$ |
| Situation financière et flux de trésorerie consolidésii) | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 159 \$ | 2 344 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 2 501 | 3 209 |
| Dépenses d'investissement | 1 334 | 1 259 |
| Flux de trésorerie disponibles ²⁾ | 366 | 1 479 |
| Mesures financières | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ | | |
| du secteur Vente au détail | 1,9x | 1,9x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ | 12,6 % | 12,6 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ | 9,8 % | 9,8 % |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Les faits saillants financiers tiennent compte de l'incidence de la consolidation des franchises.

ii) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

Faits saillants financiers¹⁾

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | 2018 | 20174), 5) |
|---|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail | | |
| Chiffre d'affaires | 45 836 \$ | 45 867 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 717 | 1 843 |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 13 459 | 13 053 |
| Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾ | 29,4 % | 28,5 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 332 \$ | 3 329 \$ |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,3 % | 7,3 % |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 487 \$ | 1 444 \$ |
| Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail | | |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 1,1 % | 0,6 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 2,4 % | 3,0 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail | 1,2 % | 3,1 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail | 3,5 % | 2,9 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 70,4 | 70,3 |
| Nombre de magasins détenus par la société | 550 | 559 |
| Nombre de magasins franchisés | 535 | 534 |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 337 | 1 334 |
| Résultats d'exploitation du secteur Services financiers | | |
| Produits | 1 082 \$ | 953 \$ |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 137 | 150 |
| Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers | | |
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3 073 \$ | 2 908 \$ |
| Créances sur cartes de crédit | 3 329 | 3 100 |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 167 | 47 |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,1 % | 13,2 % |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,1 % | 3,7 % |

Les faits saillants financiers tiennent compte de l'incidence de la consolidation des franchises.

Rapport de gestion

| Vue d'ensemble Cadre stratégique Indicateurs de performance financière clés Performance financière globale 5.1 Résultats d'exploitation consolidés 5.2 Principales informations financières Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter 6.1 Secteur Vente au détail | 6 6 7 8 10 16 |
|--|--|
| Indicateurs de performance financière clés Performance financière globale 5.1 Résultats d'exploitation consolidés 5.2 Principales informations financières Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter | 10 16 |
| Performance financière globale 5.1 Résultats d'exploitation consolidés 5.2 Principales informations financières Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter | 10 16 |
| 5.1 Résultats d'exploitation consolidés 5.2 Principales informations financières Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter | 10 16 |
| | 18 |
| 6.2 Secteur Services financiers | 19 22 |
| Situation de trésorerie et sources de financement 7.1 Flux de trésorerie 7.2 Situation de trésorerie et structure du capital 7.3 Composantes de la dette totale 7.4 Situation financière 7.5 Notation 7.6 Capital social 7.7 Arrangements hors bilan 7.8 Obligations contractuelles | 23 23 25 26 28 28 28 31 |
| Instruments financiers dérivés | 32 |
| Résultats d'exploitation trimestriels 9.1 Résultats par trimestre 9.2 Résultats du quatrième trimestre | 33 33 35 |
| Contrôles et procédures de communication de l'information | 44 |
| Contrôle interne à l'égard de l'information financière | 44 |
| Risques d'entreprise et gestion des risques 12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques 12.2 Risques financiers et gestion des risques | 44 45 51 |
| Transactions entre parties liées | 52 |
| Estimations comptables critiques et jugements 14.1 Consolidation 14.2 Stocks 14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles) 14.4 Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers 14.5 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle 14.6 Dépréciation des créances sur cartes de crédit 14.7 Juste valeur des immeubles de placement 14.8 Impôt sur le résultat et autres impôts 14.9 Informations sectorielles 14.10 Provisions | 55 55 56 56 56 56 57 57 |
| 15.1 Normes entrées en vigueur 15.2 Modifications des principales méthodes comptables | 58 58 62 62 |
| | 64 |
| Mesures financières non conformes aux PCGR | 64 |
| Informations supplémentaires | 74 |
| | 6.1 Secteur Vente au détail 6.2 Secteur Services financiers Situation de trésorerie et sources de financement 7.1 Flux de trésorerie 7.2 Situation de trésorerie et structure du capital 7.3 Composantes de la dette totale 7.4 Situation financière 7.5 Notation 7.6 Capital social 7.7 Arrangements hors bilan 7.8 Obligations contractuelles Instruments financiers dérivés Résultats d'exploitation trimestriels 9.1 Résultats d'exploitation trimestriels 9.1 Résultats du patrième trimestre 9.2 Résultats du elimente de l'information Contrôle interne à l'égard de l'information de l'information Contrôle interne à l'égard de l'information et sriques 7.2 Risques d'entreprise et gestion des risques 7.3 Risques d'entreprise et gestion des risques 7.4 Risques d'entreprise et gestion des risques 7.5 Risques d'entreprise et gestion fer siques 7.6 Risques d'entreprise et gestion fer siques 7.7 Risques d'entreprise et gestion des risques 7.8 Risques d'entreprise et gestion fer siques 7.9 Risques d'entreprise et gestion des risques 7.1 Risques d'exploitation et gestion des risques 7.2 Risques financiers et gestion fer siques 7.3 Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers 7. Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle 7. Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle 7. Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle 7. Provisions 7. Normes comptables 7. Normes comptables futures 7. Normes comptables futures 7. Perspectives |

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels et les notes y afférentes figurant aux pages 75 à 160 du présent Rapport annuel - Revue financière (le « Rapport annuel »).

Les états financiers consolidés audités annuels de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 29 décembre 2018 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Aux termes des PCGR, certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sousjacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés. Les mesures financières non conformes aux PCGR excluent
l'incidence de certains éléments d'ajustement et elles sont utilisées à l'interne pour analyser la performance consolidée et la performance
sous-jacente des secteurs sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont également utiles pour
évaluer de façon uniforme la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. Voir la section 17 du présent rapport de gestion,
Mesures financières non conformes aux PCGR, pour obtenir davantage de renseignements sur les mesures financières non conformes
aux PCGR de la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 20 février 2019. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 161.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2018 (période de 12 semaines close le 29 décembre 2018) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2017 (période de 12 semaines close le 30 décembre 2017) et toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour l'exercice 2018 en entier (période de 52 semaines close le 29 décembre 2018) sont comparées aux données de l'exercice 2017 en entier (période de 52 semaines close le 30 décembre 2017).

Le 1er novembre 2018, la société et George Weston Limitée (« Weston »), sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens (« la réorganisation » ou « le transfert »), comme il est décrit à la rubrique 5, « Performance financière globale - Évolution des activités » du présent rapport de gestion. La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés à compter de la date de la réorganisation. La réorganisation a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5,1, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail - Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 15.3, « Normes comptables futures », à la rubrique 16, « Perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2019 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts prévues et à l'efficience sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle 2018 de la société (pour l'exercice clos le 29 décembre 2018). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données:
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts attendues et les efficiences sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et par le fait même un assortiment approprié de produits offerts dans les magasins;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2018 de la société (pour l'exercice clos le 29 décembre 2018). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il soutient le programme PC Optimum. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit, le programme PC Optimum, les services de courtage d'assurance ainsi que les services de télécommunications. En raison du transfert de Propriétés de Choix à Weston, annoncé en 2018, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société tire sa source de sa puissante raison d'être, soit Profiter pleinement de la vie. La société s'est engagée à produire des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré élevé d'excellence au chapitre des processus et de l'efficience - un modèle axé véritablement sur le client qui lui permet d'investir dans des services de commerce en ligne conviviaux, dans des modes de paiement et des récompenses ainsi que dans la création d'un réseau de soins de santé relié.

La société vise à être la meilleure en alimentation, en santé et en beauté. Être les meilleurs en alimentation passe par la qualité de notre offre d'aliments frais ainsi que par notre désir d'offrir des prix concurrentiels et viables, un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières de même que plusieurs des plus grandes marques contrôlées au pays. Être les meilleurs en santé et en beauté signifie mettre la clientèle de nos pharmacies à l'avant plan et offrir des produits et services de santé et de bien-être de première qualité ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

L'atteinte de ces objectifs nécessite que nos clients puissent faire leurs achats en toute commodité au moment, à l'endroit et de la façon qui leur conviennent. Or, c'est précisément la grande force de la stratégie omnicanal de la société.

4. Indicateurs de performance financière clés

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présenté séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | 2018 | 20174), 5) |
|--|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Chiffres consolidés : | | |
| Augmentation des produits | 0,2 % | 0,6 % |
| Résultat d'exploitation | 1 923 \$ | 2 049 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 528 | 3 521 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,6 % | 7,6 % |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 \$ |
| Activités poursuivies | 753 | 1 310 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 719 | 1 286 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾ | 754 | 1 505 |
| Activités poursuivies | 707 | 1 274 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 1 746 | 1 797 |
| Activités poursuivies | 1 539 | 1 585 |
| Activités abandonnées | 207 | 212 |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 1,99 \$ | 3,79 \$ |
| Activités poursuivies | 1,87 \$ | 3,21 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 4,60 \$ | 4,52 \$ |
| Activités poursuivies | 4,06 \$ | 3,99 \$ |
| Activités abandonnées | 0,54 \$ | 0,53 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 159 | 2 344 |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ⁱⁱ⁾ | 2 501 | 3 209 |
| Flux de trésorerie disponibles ^{2)ji)} | 366 | 1 479 |
| Mesures financières : | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail | 1,9x | 1,9x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ | 12,6 % | 12,6 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ | 9,8 % | 9,8 % |
| Secteur Vente au détail : | | |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 1,1 % | 0,6 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 2,4 % | 3,0 % |
| Résultat d'exploitation | 1 717 \$ | 1 843 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 13 459 | 13 053 |
| Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾ | 29,4 % | 28,5 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 332 \$ | 3 329 \$ |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,3 % | 7,3 % |
| Secteur Services financiers : | | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 137 \$ | 150 \$ |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,1 % | 13,2 % |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,1 % | 3,7 % |
| | | |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

ii) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

5. Performance financière globale

Évolution des activités

Transfert de Propriétés de Choix Le 1er novembre 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix.

La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés, ce qui a donné lieu à une diminution d'environ 11,2 milliards de dollars du total des actifs et d'environ 11,1 milliards de dollars du total des passifs au 31 octobre 2018, l'écart étant comptabilisé dans les résultats non distribués. La diminution comprend des soldes obtenus dans le cadre de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018. Le transfert représente une diminution du total des actifs de 4,8 milliards de dollars et du total des passifs de 4,5 milliards de dollars comparativement au 30 décembre 2017. La transaction ne change presque rien dans la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix.

La réorganisation a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats d'exploitation excluent les résultats de Propriétés de Choix.Les résultats liés aux activités poursuivies reflètent les transactions entre la société et Propriétés de Choix au cours de la période à l'étude et de la période comparative, y compris, mais sans s'y limiter, le loyer versé à Propriétés de Choix par le secteur Vente au détail pour l'exercice. Avant la réorganisation, ces transactions étaient éliminées à la consolidation. Toutes les transactions intragroupe antérieures au transfert ont été éliminées parmi les activités abandonnées.

Incidence sur les résultats financiers consolidés, y compris les activités abandonnées Les résultats financiers consolidés de la société pour 2018, y compris les activités abandonnées, rendent compte des résultats financiers de Propriétés de Choix jusqu'au 31 octobre 2018. Par suite du transfert, les résultats financiers consolidés de la société pour la période allant du 1er novembre 2018 au 29 décembre 2018 ne reflètent plus le loyer de Propriétés de Choix reçu de locataires tiers, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des immeubles détenus par Propriétés de Choix ou les charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux distributions sur les parts de fiducie versées à des tiers, ainsi que la dette de Propriétés de Choix.

De plus, à la suite du transfert, les résultats financiers consolidés de la société rendent compte de la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, notamment, sans toutefois s'y limiter, le loyer versé à Propriétés de Choix du 1er novembre 2018 au 29 décembre 2018, qui n'est plus éliminé à la consolidation, et la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments détenus par la société dont il est question ci-dessous.

En raison de ce qui est mentionné ci-dessus, le transfert a eu une incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière consolidée totale de la société en 2018. Le transfert a également eu une incidence défavorable d'environ 30 millions de dollars (0.08 \$ par action ordinaire) sur le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, y compris les activités abandonnées, comparativement à 2017.

Incidence sur les résultats du secteur Vente au détail La société a retraité les résultats financiers du secteur Vente au détail liés aux activités poursuivies pour rendre compte des montants versés entre la société et Propriétés de Choix au cours de la période à l'étude et de la période comparative. Les résultats du secteur Vente au détail de la société pour la période à l'étude et la période comparative tiennent compte du loyer et des paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix, des profits liés à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix et des paiements liés à la densification des sites reçus de Propriétés de Choix. En outre, le secteur Vente au détail ne reflète plus les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des immeubles détenus par Propriétés de Choix qui étaient auparavant considérés comme des immobilisations corporelles pour usage propre. Voir la rubrique 13, « Transactions avec des parties liées », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les transactions entre la société et Propriétés de Choix.

Par suite du transfert, le secteur Vente au détail ne reflète plus les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des terrains et bâtiments détenus par Propriétés de Choix et il rend compte d'une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments détenus par la société. Avant le transfert, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à la société étaient considérés comme des immobilisations corporelles pour usage propre et étaient amortis sur une durée de 40 ans. En raison du transfert, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à la société seront comptabilisés à titre de contrats de location simple. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant du transfert sont classées à titre d'améliorations locatives et amorties sur ce qui correspond à la période la moins longue entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité, jusqu'à un maximum de 25 ans. La durée résiduelle moyenne des contrats de location se rapportant à ces améliorations locatives à la date de la réorganisation était d'environ 10 ans. L'incidence de ce changement devrait se traduire par une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 85 millions de dollars en regard de 2018. Les résultats financiers de la société pour 2018 rendent compte d'une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour la période après le transfert.

Le transfert n'a pas eu d'incidence importante sur la performance financière du secteur Vente au détail de la société au quatrième trimestre et pour l'exercice 2018 puisque les résultats financiers de la société pour la période à l'étude et la période comparative ont été retraités pour rendre compte de la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix dont il est question ci-dessus.

Réseau de postes d'essence La cession des activités de postes d'essence de la société au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière de 2018. La cession a eu une incidence négative de 843 millions de dollars sur la croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, d'environ 45 millions de dollars sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et d'environ 26 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) sur le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ comparativement à 2017. Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société au troisième trimestre de 2017 inclut un profit avant impôt de 432 millions de dollars, déduction faite des coûts liés à la cession. La cession n'a pas eu d'incidence, d'un exercice à l'autre, sur les résultats du quatrième trimestre.

5.1. Résultats d'exploitation consolidés

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

| 0174), 5) | 2018 | Variation | Variation |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| naines) | semaines) | (en \$) | (en %) |
| 5 587 \$ | 46 693 \$ | 106 \$ | 0,2 % |
| 2 049 | 1 923 | (126) | (6,1)% |
| 3 521 | 3 528 | 7 | 0,2 % |
| 7,6 % | 7,6 % | | |
| 1 454 \$ | 1 497 \$ | 43 \$ | 3,0 % |
| 374 | 564 | 190 | 50,8 % |
| 374 | 387 | 13 | 3,5 % |
| 365 | 606 | 241 | 66,0 % |
| 596 | 580 | (16) | (2,7)% |
| 26,9 % | 26,8 % | | |
| 1 286 \$ | 719 \$ | (567) \$ | (44,1)% |
| 1 505 | 754 | (751) | (49,9)% |
| 1 274 | 707 | (567) | (44,5)% |
| 231 | 47 | (184) | (79,7)% |
| 1 797 \$ | 1 746 \$ | | (2,8)% |
| 1 585 | 1 539 | (46) | (2,9)% |
| 212 | 207 | (5) | (2,4)% |
| 3,79 \$ | 1,99 \$ | (1,80) \$ | (47,5)% |
| 3,21 \$ | 1,87 \$ | (1,34)\$ | (41,7)% |
| 0,58 \$ | 0,12 \$ | (0,46) \$ | (79,3)% |
| 4,52 \$ | 4,60 \$ | 0,08 \$ | 1,8 % |
| 3,99 \$ | 4,06 \$ | 0,07 \$ | 1,8 % |
| 0,53 \$ | 0,54 \$ | 0,01 \$ | 1,9 % |
| 397,3 | 379,3 | | |
| 39 | 379,3 | 7,3 | 7,3 |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Principaux faits saillants annuels de 2018 En 2018, la société a réalisé le transfert de Propriétés de Choix. La réorganisation, grâce au transfert d'un secteur non stratégique, simplifie la structure de la société en la repositionnant à titre de détaillant non diversifié et lui permet de poursuivre ses principales activités liées à la vente au détail, au réseau de santé relié, au commerce en ligne et paiements électroniques ainsi qu'à la stratégie en matière de récompenses. Les résultats financiers liés aux activités abandonnées de la société pour 2018 reflètent les résultats financiers de Propriétés de Choix pour une période de 10 mois, comparativement à un exercice entier en 2017.

Les faits saillants annuels suivants tiennent compte des activités poursuivies et des activités abandonnées, et ils reflètent également l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence du secteur Vente au détail ainsi que l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») par Propriétés de Choix. La performance financière de la société a été touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé.

- Si l'on tient compte des activités abandonnées, le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 754 millions de dollars, en baisse de 751 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2017. Le bénéfice net dilué par action ordinaire a diminué de 1,80 \$ comparativement à celui inscrit en 2017 pour se chiffrer à 1,99 \$.
 - Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire ont subi l'incidence défavorable de la charge liée à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») au troisième trimestre de 2018. Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire ont subi l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du profit sur la cession des activités de postes d'essence comptabilisé en 2017.
- Si l'on tient compte des activités abandonnées, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 746 millions de dollars, en baisse de 51 millions de dollars, ou 2,8 %, comparativement à celui inscrit en 2017. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est établi à 4,60 \$, en hausse de 0,08 \$, ou 1,8 %, comparativement à celui inscrit en 2017. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, normalisé pour tenir compte de l'incidence de la réorganisation, de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix et de la cession des activités de postes d'essence en 2017, a augmenté d'environ 3 millions de dollars (0,22 \$ ou 5,0 % par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2017.
 - Le transfert de Propriétés de Choix réalisé au quatrième trimestre de 2018 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière en 2018. Le transfert a eu une incidence négative d'environ 30 millions de dollars (0,08 \$ par action ordinaire) sur le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ comparativement à 2017.
 - Propriétés de Choix a mené à terme l'acquisition de CREIT au deuxième trimestre de 2018. En 2018, l'acquisition a donné lieu à une hausse de 2 millions de dollars du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾. L'acquisition a eu un effet négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ en 2018.
 - La cession des activités de postes d'essence de la société au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière de l'exercice 2018. La cession a eu une incidence négative d'environ 26 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) sur le montant ajusté du bénéfice net disponibles aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ comparativement à 2017.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 707 millions de dollars (1,87 \$ par action ordinaire) en 2018, en baisse de 567 millions de dollars (1,34 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2017. Cette baisse découle d'une diminution de 20 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, compte non tenu de l'incidence défavorable d'environ 26 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence et de l'incidence défavorable nette de 521 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 46 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation (0,11 \$ par action ordinaire) est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :
 - le secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), qui reflète une hausse des frais de vente et charges générales et administratives, une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et l'incidence défavorable d'environ 26 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, en partie contrebalancées par une augmentation du montant ajusté de la marge brute2);
 - une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ attribuable essentiellement à une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts du secteur Services financiers.

Rapport de gestion

- l'incidence défavorable nette de 521 millions de dollars (1,41 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - le profit de 432 millions de dollars (1,09 \$ par action ordinaire) sur la cession des activités de postes d'essence comptabilisé l'exercice précédent;
 - la charge de 367 millions de dollars (0,97 \$ par action ordinaire) liée à Glenhuron comptabilisée en 2018; facteurs en partie contrebalancés par :
 - les charges de 137 millions de dollars (0,34 \$ par action ordinaire) liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent:
 - l'incidence favorable de 128 millions de dollars (0,32 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.
- l'augmentation du bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,18 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 539 millions de dollars (4,06 \$ par action ordinaire) en 2018, en baisse de 46 millions de dollars (hausse de 0,07 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2017. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 20 millions de dollars pour les raisons décrites ci-dessus. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire2) lié aux activités poursuivies tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,18 \$ par action ordinaire). Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire2), normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 3,3 %.

Activités abandonnées Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées a subi l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du transfert de Propriétés de Choix le 1er novembre 2018. Les résultats financiers liés aux activités abandonnées de la société pour 2018 reflètent les résultats financiers de Propriétés de Choix pour une période de 10 mois, comparativement à un exercice entier en 2017.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées s'est établi à 47 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire) en 2018, en baisse de 184 millions de dollars (0,46 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2017. Cette baisse tient compte de la diminution de 5 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation qui a découlé essentiellement de l'incidence défavorable du transfert, d'un exercice à l'autre, ainsi que de l'effet défavorable net de 179 millions de dollars (0,47 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement. L'incidence découle essentiellement de ce qui suit :

- les coûts d'acquisition et autres coûts de 119 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
- l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 43 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire);
- l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 30 millions de dollars (0,08 \$ par action ordinaire); facteurs en partie contrebalancés par :
- le profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus de 11 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire).

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées reflète également l'incidence défavorable du rachat d'actions ordinaires (0,02 \$ par action ordinaire).

Produits

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Vente au détail | 45 836 \$ | 45 867 \$ | (31) \$ | (0,1) % |
| Services financiers | 1 082 | 953 | 129 | 13,5 % |
| Consolidation et éliminations | (225) | (233) | 8 | 3,4 % |
| Produits liés aux activités poursuivies | 46 693 \$ | 46 587 \$ | 106 \$ | 0,2 % |
| | | | ' | |

Les produits ont augmenté de 106 millions de dollars, ou 0,2 %, comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 46 693 millions de dollars en 2018, en raison essentiellement d'une augmentation de 129 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Services financiers qui a découlé de l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile, d'un exercice à l'autre, et d'une augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange, en partie contrebalancées par la diminution du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 369 millions de dollars, ou 0,8 %. La diminution découle essentiellement de l'incidence de 843 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence en 2017, en partie contrebalancée par l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 126 millions de dollars en 2018 comparativement à celui inscrit en 2017 pour s'établir à 1 923 millions de dollars. Cette baisse découle de la diminution de 39 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette de 87 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 39 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement au secteur Vente au détail, en partie contrebalancé par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers. La performance du secteur Vente au détail d'un exercice à l'autre tient compte de l'apport positif de 10 millions de dollars de la consolidation des franchises et de l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence en 2017;
- l'incidence défavorable nette de 87 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, qui s'explique principalement par ce qui suit :
 - le profit de 501 millions de dollars sur la cession des activités de postes d'essence comptabilisé l'exercice précédent;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises de 30 millions de dollars;

facteurs en partie contrebalancés par

- les charges de 187 millions de dollars liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent;
- l'incidence favorable de 167 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes:
- l'incidence favorable de 103 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges liées au programme de carte Loblaw comptabilisées l'exercice précédent.

Rapport de gestion

Montant ajusté du BAIIA2)

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Vente au détail | 3 332 \$ | 3 329 \$ | 3 \$ | 0,1 % |
| Services financiers | 196 | 192 | 4 | 2,1 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 528 \$ | 3 521 \$ | 7 \$ | 0,2 % |
| | | | | |

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 7 millions de dollars en 2018 comparativement à celui inscrit en 2017 pour s'établir à 3 528 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance du secteur Services financiers et de celle du secteur Vente au détail. Le secteur Vente au détail tient compte de l'apport positif de 26 millions de dollars de la consolidation des franchises et d'une hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾, contrebalancés en partie par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et par l'incidence défavorable de 45 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essences en 2017.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2018, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 43 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 1 497 millions de dollars, en raison essentiellement de la consolidation des franchises, de l'augmentation des actifs liés aux TI et de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments attribuable au transfert de Propriétés de Choix. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 521 millions de dollars (524 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 ⁵⁾ (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 564 \$ | 374 \$ | 190 \$ | 50,8 % |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Charge liée à Glenhuron | (176) | _ | (176) | (100,0)% |
| Transfert de Propriétés de Choix | (1) | _ | (1) | (100,0)% |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 387 \$ | 374 \$ | 13 \$ | 3,5 % |
| | | | | |

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 190 millions de dollars en 2018 comparativement à celles inscrites en 2017 pour s'établir à 564 millions de dollars. Cette augmentation reflète essentiellement la charge de 176 millions de dollars liée à Glenhuron, comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise ».

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ s'est établi à 387 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2017, en raison d'une augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers attribuable essentiellement à une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit et à l'augmentation nette des certificats de placement garanti (les « CPG »).

Impôt sur le résultat

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Impôt sur le résultat | 606 \$ | 365 \$ | 241 \$ | 66,0 % |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt | 165 | 214 | (49) | (22,9) % |
| Charge liée à Glenhuron | (191) | _ | (191) | (100,0) % |
| Réévaluation de soldes d'impôt différé | - | 17 | (17) | (100,0) % |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 580 \$ | 596 \$ | (16) \$ | (2,7) % |
| Taux d'impôt effectif | 44,6 % | 21,8 % | ·- | |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 26,8 % | 26,9 % | | |
| | | | | |

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 44,6 % en 2018, comparativement à 21,8 % en 2017. L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à une charge de 191 millions de dollars liée à Glenhuron, à l'incidence des intérêts non déductibles liés à Glenhuron, comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise » plus bas, ainsi qu'à l'incidence d'autres éléments non déductibles. En 2017, la société a comptabilisé un recouvrement attribuable à l'incidence de la tranche non imposable du profit sur la cession des activités de postes d'essence et un recouvrement d'impôt différé de 17 millions de dollars attribuable à une modification du taux d'impôt provincial en vigueur utilisé pour établir certains soldes d'impôt différé qui a découlé du changement de lieu de certaines activités commerciales.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 26,8 % en 2018, comparativement à 26,9 % en 2017. La diminution du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ est essentiellement attribuable à une diminution de certains éléments non déductibles.

Autres questions liées à l'entreprise

Processus et efficience La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales afin de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégique. La direction prévoit engager des dépenses d'investissement et comptabiliser des charges de restructuration et autres charges afférentes à ces initiatives en 2019 et par la suite.

Charge liée à Glenhuron Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada.

Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Même si la société croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. La société est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au troisième trimestre de 2018, la société a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt.

5.2 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 29 décembre 2018, du 30 décembre 2017 et du 31 décembre 2016, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices. La réorganisation a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

| Pour les exercices clos le 29 décembre 2018, le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 | 2018 | 2017 ^{4), 5)} | 20165) |
|---|---------------|------------------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Produits | 46 693 \$ | 46 587 \$ | 46 295 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 923 | 2 049 | 1 675 |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 528 | 3 521 | 3 333 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,6 % | 7,6 % | 7,2 % |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 497 \$ | 1 454 \$ | 1 435 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 387 | 374 | 380 |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 26,8 % | 26,9 % | 27,4 % |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 \$ | 990 \$ |
| Activités poursuivies | 753 | 1 310 | 918 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 | 72 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités | | | |
| poursuivies | 719 | 1 286 | 911 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾ | 754 | 1 505 | 971 |
| Activités poursuivies | 707 | 1 274 | 899 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 | 72 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociéte ²⁾ | 1 746 \$ | 1 797 \$ | 1 655 \$ |
| Activités poursuivies | 1 539 | 1 585 | 1 471 |
| Activités abandonnées | 207 | 212 | 184 |
| Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars) | 2,00 \$ | 3,82 \$ | 2,40 \$ |
| Activités poursuivies | 1,88 \$ | 3,24 \$ | 2,22 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ | 0,18 \$ |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 1,99 \$ | 3,79 \$ | 2,37 \$ |
| Activités poursuivies | 1,87 \$ | 3,21 \$ | 2,20 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ | 0,17 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 4,60 \$ | 4,52 \$ | 4,05 \$ |
| Activités poursuivies | 4,06 \$ | 3,99 \$ | 3,60 \$ |
| Activités abandonnées | 0,54 \$ | 0,53 \$ | 0,45 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions) | 379,3 | 397,3 | 409,1 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 1,155 \$ | 1,070 \$ | 1,030 \$ |
| Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars) | 1,325 \$ | 1,325 \$ | 1,325 \$ |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Produits Les produits ont augmenté de 106 millions de dollars en 2018 comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 46 693 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (0.6 % en 2017) et de 1.1 % (0.3 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (3,0 % en 2017).

Les produits ont augmenté de 292 millions de dollars en 2017 comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 46 587 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,6 % (1,1 % en 2016) et de 0,3 % (1,5 % en 2016) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,0 % (4,0 % en 2016).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2016, la tendance inflationniste des prix des aliments s'est inversée, l'inflation ayant été à la baisse chaque trimestre pour devenir déflationniste au quatrième trimestre. Cette tendance déflationniste s'est maintenue jusqu'au troisième trimestre de 2017, au cours duquel la tendance est de nouveau devenue inflationniste. Tout au long de 2018, la société a fait face à l'inflation du prix des aliments, tandis que les prix du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la poursuite de la réforme du réseau de la santé. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail des trois derniers exercices reflète également l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a continué d'afficher une croissance, en raison essentiellement de l'augmentation dans le portefeuille de cartes de crédit.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies ont varié au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. Ces variations du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies de la société découlent essentiellement de ce qui suit :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail enregistrée en 2018, en 2017 et en 2016;
- les économies de coûts et l'efficience sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- une amélioration de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment;
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence;
 - la charge liée à Glenhuron Bank;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président;
 - la réévaluation de soldes d'impôt différé;
 - 0 l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks:
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le programme PC Optimum, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI.
- l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence négative des augmentations du salaire minimum et de la poursuite de la réforme du réseau de la santé.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Total des actifs et passifs financiers à long terme

Le bilan consolidé de la société au 29 décembre 2018 reflète le transfert de Propriétés de Choix en date du 1er novembre 2018. Les montants figurant au bilan consolidé des périodes comparatives incluent les résultats de Propriétés de Choix.

| | Au | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 | 31 décembre 2016 |
| Total des actifs | 30 153 \$ | 35 147 \$ | 34 436 \$ |
| Total de la dette à long terme | 8 026 \$ | 11 177 \$ | 10 870 \$ |
| Passif lié aux parts de fiducie | _ | 972 | 959 |
| Passifs financiers à long terme | 8 026 \$ | 12 149 \$ | 11 829 \$ |
| | | | |

En 2018, le total des actifs a diminué de 14 % comparativement à celui inscrit en 2017 pour s'établir à 30 153 millions de dollars. La diminution découle essentiellement du recul des immobilisations corporelles attribuable au transfert de Propriétés de Choix. Les passifs financiers à long terme ont diminué de 34 % comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 8 026 millions de dollars, en raison essentiellement du transfert de Propriétés de Choix.

En 2017, le total des actifs a augmenté de 2.1 % comparativement à celui inscrit en 2016 pour s'établir à 35 147 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme attribuable à la vente des activités de postes d'essence. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 2,7 % comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 12 149 millions de dollars, en raison essentiellement des prélèvements effectués sur les facilités de crédit de Propriétés de Choix et de l'émission de titres de créance de Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} (« Eagle »), en partie contrebalancés par le remboursement des débentures non garanties de premier rang de série 6 de Propriétés de Choix.

Avant le transfert, le passif lié aux parts de fiducie était comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et variait par suite des émissions de parts supplémentaires et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts »). Au 30 décembre 2017, 72 800 965 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (71 068 828 au 31 décembre 2016) et la société détenait une participation véritable de 82,4 % (82,7 % au 31 décembre 2016) dans Propriétés de Choix.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et soutient le programme PC Optimum. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Le secteur Vente au détail représente le plus important locataire de Propriétés de Choix et toutes les transactions avec Propriétés de Choix, y compris, sans toutefois s'y limiter, les paiements locatifs, sont inscrites dans les résultats sectoriels. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit, le programme PC Optimum et des services de courtage d'assurance, des services de dépôt ainsi que des services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers.

6.1 Secteur Vente au détail

| 5 836 \$ 1 717 | 45 867 \$ 1 843 | (31) \$ | (0,1) % |
|-------------------|---------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 717 | 1 843 | | |
| | | (126) | (6,8) % |
| 3 459 | 13 053 | 406 | 3,1 % |
| 29,4 % | 28,5 % | | |
| 3 332 \$ | 3 329 \$ | 3 \$ | 0,1 % |
| 7,3 % | 7,3 % | | |
| 1 487 \$ | 1 444 \$ | 43 \$ | 3,0 % |
| 3 | 29,4 % 332 \$ 7,3 % | 29,4 % 28,5 % 3 329 \$ 7,3 % 7,3 % | 29,4 % 28,5 % 3 329 \$ 3 \$ 7,3 % |

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | 2018 (52 semaines) | (: | 2017 52 semaines) |
|---|-----------------------|--|-----------------------|---|
| | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables |
| Secteur de l'alimentation au détail | 32 969 \$ | 1,1 % | 33 288 \$ | 0,6 % |
| Secteur des pharmacies au détail | 12 867 | 2,4 % | 12 579 | 3,0 % |
| Médicaments sur ordonnance | 6 030 | 1,2 % | 5 959 | 3,1 % |
| Produits de l'avant du magasin | 6 837 | 3,5 % | 6 620 | 2,9 % |

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²), le montant ajusté du BAIIA²) et le montant ajusté de la marge du BAIIA²) rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 45 836 millions de dollars en 2018, en baisse de 31 millions de dollars, ou 0,1 %, comparativement à celui inscrit en 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 369 millions de dollars, ou 0,8 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

L'incidence de 843 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence;

facteurs en partie contrebalancés par ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (0,3 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (0,6 % en 2017).
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a diminué modérément;
 - L'indice interne moyen annuel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a diminué et a été légèrement inférieur (a diminué et a été légèrement supérieur en 2017) à l'inflation nationale moyenne annuelle du prix des aliments de 0,8 % (déflation de 1,0 % en 2017), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (3,0 % en 2017).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 1,2 % (3,1 % en 2017). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,4 % (4,3 % en 2017). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,3 % (3,8 % en 2017) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 2,3 % (diminué de 0,8 % en 2017). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance tient compte de l'incidence de la poursuite de la réforme du réseau de la santé:
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 3,5 % (2,9 % en 2017).

En 2018, 17 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 22 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 74 millions de dollars en 2018, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société, et la direction n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 126 millions de dollars en 2018 comparativement à celui inscrit en 2017 pour s'établir à 1 717 millions de dollars. Cette baisse découle de la diminution de 43 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette de 83 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 43 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence, reflète l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, en partie contrebalancées par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport positif de 10 millions de dollars de la consolidation des franchises;
- l'incidence défavorable nette de 83 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, qui s'explique principalement par ce qui suit :
 - le profit de 501 millions de dollars sur la cession des activités de postes d'essence comptabilisé l'exercice précédent;
 - l'incidence défavorable de 30 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;

facteurs en partie contrebalancés par :

- les charges de 187 millions de dollars liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent;
- l'incidence favorable de 167 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes:
- l'incidence favorable de 103 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges liées au programme de carte Loblaw comptabilisées l'exercice précédent.

Montant ajusté de la marge brute²) Le montant ajusté de la marge brute²) s'est établi à 13 459 millions de dollars en 2018, en hausse de 406 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2017. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,4 %, en hausse de 90 points de base comparativement à celui inscrit en 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 68 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,7 %, en hausse de 40 points de base comparativement à celui inscrit en 2017. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ est attribuable essentiellement à l'incidence favorable d'environ 40 points de base de la cession des activités de postes d'essence en 2017. Les marges ont subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé et ont bénéficié de l'incidence favorable des résultats du secteur de l'alimentation au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 3 332 millions de dollars en 2018, en hausse de 3 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2017, et il tient compte de l'incidence favorable de 26 millions de dollars de la consolidation des franchises ainsi que de l'incidence défavorable d'environ 45 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. La hausse de 3 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA2) découle de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute2 dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 403 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 90 points de base comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 22,1 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 91 millions de dollars. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 20,4 %, soit une amélioration de 30 points de base comparativement à ceux inscrits en 2017, en raison de ce qui suit :

- l'incidence défavorable d'environ 30 points de base de la cession des activités de postes d'essence en 2017;
- la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du change;

facteurs en partie contrebalancés par :

la diminution des coûts liés aux services aux magasins attribuable aux mesures de réduction des coûts.

Le montant ajusté du BAIIA2) tient compte d'un profit net de 6 millions de dollars (7 millions de dollars en 2017) au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix en 2018.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 1 487 millions de dollars en 2018, en hausse de 43 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2017, en raison essentiellement de la consolidation des franchises, d'une augmentation des actifs liés aux TI et de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments qui a découlé du transfert de Propriétés de Choix. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 521 millions de dollars (524 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Consolidation des franchises La société détient plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du quatrième trimestre de 2018, 400 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

La société convertira les franchises existantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises seront consolidées. Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société.

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période | 379 | 273 | 310 | 200 |
| Ajouter : nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période | 21 | 37 | 90 | 110 |
| Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période | 400 | 310 | 400 | 310 |
| Chiffre d'affaires | 264 \$ | 186 \$ | 1 048 \$ | 710 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 285 | 202 | 1 071 | 733 |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 35 | 27 | 92 | 66 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 15 | 11 | 59 | 43 |
| Résultat d'exploitation | 20 | 16 | 33 | 23 |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 19 | 14 | 34 | 24 |
| | , | | | |

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le bénéfice d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Rapport de gestion

La société s'attend à ce que les nouvelles franchises consolidées et les franchises actuellement consolidées donnent lieu à des produits d'environ 1 300 millions de dollars, à un montant ajusté du BAIIA2) d'environ 130 millions de dollars, à des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 80 millions de dollars et à un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'environ 40 millions de dollars pour l'exercice 2019.

6.2 Secteur Services financiers

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 1 082 \$ | 953 \$ | 129 \$ | 13,5 % |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 137 | 150 | (13) | (8,7) % |
| | | | | |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3 073 \$ | 2 908 \$ | 165 \$ | 5,7 % |
| Créances sur cartes de crédit | 3 329 | 3 100 | 229 | 7,4 % |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 167 | 47 | 120 | 255,3 % |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,1 % | 13,2 % | | |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,1 % | 3,7 % | | |
| | | | | · |

Produits Les produits se sont établis à 1 082 millions de dollars en 2018, en hausse de 129 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit:
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile;

facteurs en partie contrebalancés par :

la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à une entente conclue par la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président^{MD}. Ces services bancaires aux particuliers ont cessé de générer un résultat d'exploitation en avril 2018.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 137 millions de dollars en 2018, en baisse de 13 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle;
- l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique;
- l'augmentation des charges d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation de la provision pour pertes sur créances qui a découlé de l'application du modèle des pertes de crédit attendues aux termes de l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), tel qu'il est indiqué à la rubrique 15, « Normes comptables »;

facteurs en partie contrebalancés par :

l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus.

Créances sur cartes de crédit Au 29 décembre 2018, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 329 millions de dollars, en hausse de 229 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 30 décembre 2017, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 29 décembre 2018, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 167 millions de dollars, en hausse de 120 millions de dollars comparativement au 30 décembre 2017, en raison essentiellement de l'adoption de l'IFRS 9.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée durant la première moitié de l'exercice 2018 et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

La Banque PC poursuit l'exploitation du programme Mastercard PCMD et les clients accumuleront des points PC Optimum. La Banque PC demeure engagée à offrir des produits de paiement à ses clients et continue d'améliorer ses services de cartes de crédit et ses programmes de fidélisation.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

7.1 Flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les principales composantes des flux de trésorerie en fonction de toute l'information financière de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Principales composantes des flux de trésorerie

| | | 1 | | |
|--|---------------|------------------------|------------|-----------|
| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | 2018 | 2017 ^{4), 5)} | Variation | Variation |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 798 \$ | 1 314 \$ | 484 \$ | 36,8 % |
| Entrées (sorties) nettes liées aux : | | | | |
| Activités d'exploitation | 2 501 \$ | 3 209 \$ | (708) \$ | (22,1) % |
| Activités d'investissement | (3 296) | (1 034) | (2 262) | (218,8) % |
| Activités de financement | 68 | (1 685) | 1 753 | 104,0 % |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (6) | (6) | _ | — % |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (733) \$ | 484 \$ | (1 217) \$ | (251,4) % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 065 \$ | 1 798 \$ | (733) \$ | (40,8) % |
| | | | | |

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 2 501 millions de dollars en 2018, en baisse de 708 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2017, en raison essentiellement d'une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse des soldes de provisions, en partie contrebalancées par une augmentation du bénéfice en trésorerie et une diminution de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 3 296 millions de dollars en 2018, en hausse de 2 262 millions de dollars comparativement au montant inscrit en 2017. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement de l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, d'une augmentation des dépôts de garantie détenus aux fins du rachat de la débenture de 800 millions de dollars de la société après la clôture de 2018 et du produit de la cession des activités de postes d'essence reçu en 2017, en partie contrebalancés par une diminution des placements à court terme.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | 2018 (52 semaines) | 2017 (52 semaines) | Variation (en %) |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens) | 1 334 \$ | 1 259 \$ | 6,0 % |
| Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés) | 35,6 | 35,6 | — % |
| Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés) | 16,3 | 16,3 | — % |
| Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés) | 18,5 | 18,4 | 0,5 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 70,4 | 70,3 | 0,1 % |
| Nombre de magasins détenus par la société | 550 | 559 | (1,6) % |
| Nombre de magasins franchisés | 535 | 534 | 0,2 % |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 337 | 1 334 | 0,2 % |
| Nombre total de magasins | 2 422 | 2 427 | (0,2) % |
| Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage) | 9 % | 72 % | |
| Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage) | 5 % | 48 % | |
| Biens immobiliers détenus par les pharmaciens propriétaires (en pourcentage) | 1 % | 1 % | |
| Superficie moyenne (en pieds carrés) | | | |
| Magasins détenus par la société | 64 700 | 63 700 | 1,6 % |
| Magasins franchisés | 30 500 | 30 500 | — % |
| Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 13 800 | 13 800 | <u> </u> |
| | | | |

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des entrées nettes de 68 millions de dollars en 2018, en hausse de 1 753 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2017. Cette hausse des entrées nettes liées aux activités de financement s'explique par l'augmentation des émissions nettes de créance à court terme et à long terme attribuable surtout à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, en partie contrebalancée par la hausse des intérêts payés, en raison principalement des intérêts relatifs à Glenhuron, et par le moment du versement des dividendes.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies :

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (52 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (52 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|---|----------------------|---------------------|
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 2 501 \$ | 3 209 \$ | (708) \$ | (22,1) % |
| Moins : entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾ | 252 | 209 | 43 | 20,6 % |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾ | 2 249 \$ | 3 000 \$ | (751) \$ | (25,0) % |
| Moins: | | | | |
| Dépenses d'investissement | 1 070 | 1 026 | 44 | 4,3 % |
| Intérêts payés | 509 | 323 | 186 | 57,6 % |
| Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies ²⁾ | 670 \$ | 1 651 \$ | (981) \$ | (59,4) % |
| | | | | |

Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ liés aux activités poursuivies se sont établis à 670 millions de dollars en 2018, en baisse de 981 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2017. Cette baisse des flux de trésorerie disponibles²⁾ découle essentiellement de la diminution des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, en raison d'une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, et de l'augmentation des intérêts payés.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets d'Eagle et de CPG.

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette liée aux activités poursuivies sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

| | | 29 déc | Au cembre 2018 | | 30 déc | Au cembre 2017 |
|--|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Total | Vente au détail | Services financiers | Total |
| Dette bancaire | 56 \$ | -\$ | 56 \$ | 110 \$ | - \$ | 110 \$ |
| Dette à court terme | - | 915 | 915 | _ | 640 | 640 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long termei) | 1 373 | 274 | 1 647 | 392 | 593 | 985 |
| Dette à long terme | 4 762 | 1 617 | 6 379 | 5 622 | 1 159 | 6 781 |
| Certains autres passifs | 48 | _ | 48 | 41 | _ | 41 |
| Total de la dette | 6 239 \$ | 2 806 \$ | 9 045 \$ | 6 165 \$ | 2 392 \$ | 8 557 \$ |
| | | | | | | |

i) Après la clôture de l'exercice 2018, la société a racheté, à sa valeur nominale, la débenture de 800 millions de dollars portant intérêt à 3,75 % et dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

| | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 ⁽⁾ |
|--|------------------------|--------------------------------------|
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail | 1,9x | 1,9x |
| | | |

i) Après retraitement pour exclure les activités abandonnées.

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA2) du secteur Vente au détail au 29 décembre 2018 n'a pas varié comparativement à celui inscrit au 30 décembre 2017, l'augmentation du montant ajusté du BAIIA2) du secteur Vente au détail ayant été contrebalancée par l'augmentation de la dette du secteur Vente au détail.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 29 décembre 2018 et les a respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 29 décembre 2018 et les a respectées tout au long de l'exercice.

7.3 Composantes de la dette totale

Débentures Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises en 2018 dans le cadre des activités poursuivies :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital pour 2018 |
|---|-------------------|------------------|------------------------------------|
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitéei) | 3,92 % | 10 juin 2024 | 400 \$ |
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitéeii) | 4,49 % | 11 décembre 2028 | 400 |
| Total des débentures émises | | | 800 \$ |
| | | | |

- i) Le 10 décembre 2018, la société a émis des débentures d'une valeur de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 3,92 % et venant à échéance le 10 juin 2024.
- ii) Le 10 décembre 2018, la société a émis des débentures d'une valeur de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 4.49 % et venant à échéance le 11 décembre

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées en 2018 dans le cadre des activités poursuivies :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital pour 2018 |
|--|-------------------|-----------------|------------------------------------|
| Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 2,36 % | 24 mai 2018 | 275 \$ |
| Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à termei) | variable | 28 mars 2019 | 48 |
| Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à terme ⁱⁱ⁾ | variable | 29 mars 2019 | 250 |
| Total des débentures et des emprunts à terme remboursés | | | 573 \$ |
| iotal des depentures et des emprunts à terme rembourses | | | 5/3 |

i) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.

Aucune débenture n'a été émise ou remboursée en 2017.

Après la clôture de l'exercice 2018, la société a racheté, à sa valeur nominale, la débenture de 800 millions de dollars portant intérêt à 3,75 % et dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, la société a remboursé le solde d'emprunts hypothécaires de 72 millions de dollars à leur échéance.

Facilités de crédit engagées La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars venant à échéance le 10 juin 2021. Cette facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière. Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit engagée.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|--|------------------------|------------------------|
| Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes : | | |
| Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle ^{MD} | 750 \$ | 900 \$ |
| Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes | 915 | 640 |
| Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes | 1 665 \$ | 1 540 \$ |
| | | |

ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,13 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.

Au quatrième trimestre de 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par Eagle sont venus à échéance et ont été remboursés.

En 2018, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars, échéant le 17 juillet 2023 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 3,15 % sur les billets d'Eagle émis.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes était de 89 millions de dollars (62 millions de dollars au 30 décembre 2017), ce qui représente environ 10 % (10 % en 2017) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 29 décembre 2018 et s'y est conformée tout au long de l'exercice 2018.

Au 29 décembre 2018, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 110 millions de dollars (160 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Fiducies de financement indépendantes Au 29 décembre 2018, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 536 millions de dollars (551 millions de dollars au 30 décembre 2017) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 29 décembre 2018, la société avait accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 30 décembre 2017) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2017) du capital des prêts en cours.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2018 et en 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|------------------------------------|----------|--------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 852 \$ | 928 \$ |
| CPG émis | 495 | 76 |
| CPG arrivés à échéance | (206) | (152) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 141 \$ | 852 \$ |
| | | |

Au 29 décembre 2018, des CPG de 274 millions de dollars (193 millions de dollars au 30 décembre 2017) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 29 décembre 2018, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 30 décembre 2017) et un montant total de 466 millions de dollars (509 millions de dollars au 30 décembre 2017) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 29 décembre 2018, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 56 millions de dollars au total (110 millions de dollars au 30 décembre 2017) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

| | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
|--|------------------------|--------------------------------------|
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ | 12,6 % | 12,6 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ | 9,8 % | 9,8 % |
| | | |

i) Après retraitement pour exclure les activités abandonnées.

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 29 décembre 2018 est demeuré inchangé comparativement au montant inscrit au 30 décembre 2017, la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation ayant été contrebalancée par les rachats d'actions ordinaires.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 29 décembre 2018 est demeuré inchangé comparativement au montant inscrit au 30 décembre 2017, l'augmentation du total de la dette ayant été contrebalancée par les rachats d'actions ordinaires.

7.5 Notation

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

| | Dominion B | ond Rating Service | Standard & Poor's | |
|--|------------|--------------------|-------------------|-------------|
| Notation (normes canadiennes) | Notation | Tendance | Notation | Perspective |
| Notation de l'émetteur | BBB | Stable | BBB | Stable |
| Billets à moyen terme | BBB | Stable | BBB | S. O. |
| Autres billets et débentures | BBB | Stable | BBB | S. O. |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | Pfd-3 | Stable | P-3 (élevé) | S. O. |

Au troisième trimestre de 2018, à la suite de l'annonce du transfert de Propriétés de Choix, Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Service ont confirmé les notations et les perspectives de crédit attribuées à la société.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé - 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

| | | 2018 | | 2017 |
|--|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| | Nombre | Capital | Nombre | Capital |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | d'actions ordinaires | social ordinaire | d'actions ordinaires | social ordinaire |
| Émises et en circulation à l'ouverture de la période | 386 293 941 | 7 460 \$ | 400 829 870 | 7 713 \$ |
| Émises en vue du règlement d'options sur actions | 2 081 235 | 98 | 1 019 610 | 48 |
| Rachetées et annulées ⁱ⁾ | (16 584 209) | (381) | (15 555 539) | (301) |
| Émises et en circulation à la clôture de la période | 371 790 967 | 7 177 \$ | 386 293 941 | 7 460 \$ |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période | (780 938) | (15) \$ | (1 105 620) | (21) \$ |
| Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR | (582 500) | (12) | (686 000) | (13) |
| Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR | 628 711 | 12 | 1 010 682 | 19 |
| Actions détenues en fiducie à la clôture de la période | (734 727) | (15) \$ | (780 938) | (15) \$ |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période | 371 056 240 | 7 162 \$ | 385 513 003 | 7 445 \$ |
| Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie | 376 747 429 | | 393 764 159 | |
| | | | | |

Les actions ordinaires rachetées et annulées au 29 décembre 2018 ne comprennent pas les actions rachetées dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique. Les actions ordinaires rachetées et annulées au 30 décembre 2017 comprennent 22 012 actions entiercées qui ont été transférées puis annulées dans le cadre d'une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du conseil d'administration (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2018 et de 2017, le Conseil a accru de 0,025 \$ et de 0,01 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,295 \$ et à 0,27 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

| | 2018 ⁱ⁾ | 2017 |
|--|--------------------|----------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) : | | |
| Actions ordinaires | 1,155 \$ | 1,070 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 1,325 \$ | 1,325 \$ |
| | | |

Les dividendes de 0,295 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2018 étaient à payer le 30 décembre 2018 et ont été payés ultérieurement le 31 décembre 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2018 étaient à payer et ont été payés le 31 décembre 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| Dividendes déclarés : | | |
| Actions ordinaires | 433 \$ | 421 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 12 | 12 |
| Total des dividendes déclarés | 445 \$ | 433 \$ |
| lotal des dividendes declares | 445 \$ | F |

Rapport de gestion

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,295 \$ par action ordinaire, à payer le 1er avril 2019 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2019, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2019 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2019. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web, loblaw.ca, de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada (I'« ARC »).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) | 16 584 209 | 15 533 527 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 1 082 \$ | 1 091 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribuési) | 886 | 790 |
| Diminution du capital social ordinaireii) | 381 | 301 |
| Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) | 582 500 | 686 000 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 36 \$ | 48 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués | 24 | 35 |
| Diminution du capital social ordinaire | 12 | 13 |
| | | |

- Comprend un montant de 126 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.
- Comprend un montant de 59 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2018, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 952 573 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 29 décembre 2018, la société avait racheté 8 477 182 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Au quatrième trimestre de 2018, la société a souscrit à un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon le RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 29 décembre 2018, une obligation de rachat d'actions d'environ 185 millions de dollars a été comptabilisée aux termes du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs. Après la clôture de l'exercice, la société a mené à terme ce RAAA et a racheté 2 927 733 actions.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 527 millions de dollars au 29 décembre 2018 (763 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est guestion ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

La société a fourni, en faveur de Mastercard^{MD}, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 29 décembre 2018, la garantie en faveur de Mastercard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 30 décembre 2017).

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'Agence du Revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron, la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotisation. Par suite de la décision de la Cour canadienne de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement a été ramené à 46 millions de dollars (149 millions de dollars en 2017).

Garantie sous forme de trésorerie Au 29 décembre 2018, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 103 millions de dollars (102 millions de dollars au 30 décembre 2017), dont 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 30 décembre 2017) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 29 décembre 2018:

Sommaire des obligations contractuelles

| (en millions de dollars canadiens) | Paiements à effectuer pour chaque exercice | | | | | | |
|---|--|----------|----------|----------|----------|--------------|-----------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Total |
| Total de la dette (y compris les paiements d'intérêtsi) | 2 975 \$ | 1 450 \$ | 565 \$ | 645 \$ | 1 414 \$ | 5 436 \$ | 12 485 \$ |
| Contrats de change à terme | 336 | _ | _ | _ | _ | _ | 336 |
| Contrats de location simple ⁱⁱ⁾ | 1 229 | 1 195 | 1 140 | 1 073 | 978 | 4 372 | 9 987 |
| Contrats liés à l'achat de projets d'investissementiii) | 142 | 83 | 8 | _ | _ | _ | 233 |
| Obligations liées à des achatsiv) | 258 | 254 | 259 | 76 | _ | 12 | 859 |
| Total des obligations contractuelles | 4 940 \$ | 2 982 \$ | 1 972 \$ | 1 794 \$ | 2 392 \$ | 9 820 \$ | 23 900 \$ |

- Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 29 décembre 2018.
- Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.
- iii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau cidessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. La société a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie :

| | | 29 | décembre 2018 | | 30 | décembre 2017 |
|--|--|--|---|--|--|---|
| | | | (52 semaines) | | | (52 semaines) |
| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 1 \$ | 2 \$ | - \$ | (1) \$ | (3) \$ | 1\$ |
| Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾ | (4) | (5) | 1 | _ | 6 | _ |
| Swaps de taux d'intérêt | (1) | (1) | _ | _ | _ | _ |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (4) \$ | (4) \$ | 1 \$ | (1) \$ | 3 \$ | 1 \$ |

i) En 2018, par suite de l'émission des billets d'Eagle, des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 250 millions de dollars ont été réglés (200 millions de dollars en 2017).

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle :

| | | 29 | décembre 2018 | | 30 | décembre 2017 |
|---|--|--|---|--|--|---|
| | | | (52 semaines) | | | (52 semaines) |
| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | 11 \$ | - \$ | 21 \$ | (10)\$ | - \$ | (23) \$ |
| Autres dérivés non financiers | (11) | _ | (20) | 3 | _ | _ |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | -\$ | -\$ | 1 \$ | (7) \$ | -\$ | (23) \$ |
| | | | | | | |

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2018 et 2017 comptaient 52 semaines. Le prochain exercice de 53 semaines sera l'exercice 2020. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres :

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

| | | | | | 2018 | | | | | 20174), 5) |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Premier | Deuxième | Troisième | Quatrième trimestre | Total | Premier | Deuxième | Troisième | Quatrième | Total |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | trimestre (12 semaines) | trimestre (12 semaines) | trimestre (16 semaines) | (12 semaines) | (audité) (52 semaines) | trimestre (12 semaines) | trimestre (12 semaines) | trimestre (16 semaines) | trimestre (12 semaines) | (audité) (52 semaines) |
| Produits | 10 335 \$ | 10 821 \$ | · | | | 10 379 \$ | 11 053 \$ | 14 163 \$ | 10 992 \$ | 46 587 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 733 | 840 | 1 060 | 895 | 3 528 | 735 | 853 | 1 051 | 882 | 3 521 |
| Bénéfice net disponible | 100 | | | | 0 0_0 | | | | | 0 02 . |
| aux porteurs d'actions | | | | | | | | | | |
| ordinaires de la société | 377 | 50 | 106 | 221 | 754 | 231 | 360 | 883 | 31 | 1 505 |
| Activités poursuivies | 212 | 293 | (26) | 228 | 707 | 219 | 312 | 767 | (24) | 1 274 |
| Activités abandonnées | 165 | (243) | 132 | (7) | 47 | 12 | 48 | 116 | 55 | 231 |
| Montant ajusté du bénéfice net | | | | | | | | | | |
| disponible aux porteurs d'actions ordinaires de | | | | | | | | | | |
| la société ²⁾ | 361 \$ | 421 \$ | 562 \$ | 402 \$ | 1 746 \$ | 366 \$ | 446 \$ | 549 \$ | 436 \$ | 1 797 \$ |
| Activités poursuivies | 312 | 373 | 466 | 388 | 1 539 | 318 | 399 | 470 | 398 | 1 585 |
| Activités abandonnées | 49 | 48 | 96 | 14 | 207 | 48 | 47 | 79 | 38 | 212 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | | | |
| De base (en dollars) | 0,99 \$ | 0,13 \$ | 0,28 \$ | 0,59 \$ | 2,00 \$ | 0.58 \$ | 0.92 \$ | 2,25 \$ | 0.08 \$ | 3,82 \$ |
| Activités poursuivies | 0,55 \$ | 0,77 \$ | (0,07) \$ | 0,61 \$ | | 0.55 \$ | 0.80 \$ | 1,95 \$ | (0,06) \$ | 3,24 \$ |
| Activités abandonnées | 0,44 \$ | (0,64) \$ | | | | 0.03 \$ | 0,12 \$ | 0.30 \$ | 0.14 \$ | 0,58 \$ |
| Dilué (en dollars) | 0,98 \$ | 0,13 \$ | | | | 0,57 \$ | 0,90 \$ | 2,24 \$ | 0,08 \$ | 3,79 \$ |
| Activités poursuivies | 0,55 \$ | 0,77 \$ | | | | 0,54 \$ | 0,78 \$ | 1,94 \$ | (0,06)\$ | 3,21 \$ |
| Activités abandonnées | 0,43 \$ | (0,64) \$ | 0,35 \$ | (0,02) \$ | 0,12 \$ | 0,03 \$ | 0,12 \$ | 0,30 \$ | 0,14 \$ | 0,58 \$ |
| Montant ajusté dilué du bénéfice net par action ordinaire (en dollars) ²⁾ : | 0.94 \$ | 1.11 \$ | 1,49 \$ | 1,07 \$ | 4,60 \$ | 0,91 \$ | 1,11 \$ | 1,39 \$ | 1,12 \$ | 4,52 \$ |
| Activités poursuivies | 0,84 \$ | 0,98 \$ | | | , , | 0,79 \$ | 1,00 \$ | 1,19 \$ | 1,02 \$ | 3,99 \$ |
| Activités abandonnées | 0,01 \$ | 0,30 \$ | , , | | 0,54 \$ | 0,73 \$ | 0,11 \$ | 0,20 \$ | 0,10 \$ | 0,53 \$ |
| (Déflation) inflation nationale | υ,13 φ | υ,13 φ | υ,25 φ | υ,υ4 φ | U,34 \$ | 0,12 ψ | υ, ιι ψ | υ,2υ φ | υ, τυ ψ | |
| moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC) | 1,2 % | 0,1 % | 0,3 % | 1,7 % | 0,8 % | (3,9) % | (1,4) % | 0,3 % | 1,0 % | (1,0) % |
| (Diminution) augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation | 1,9 % | 0,8 % | 0,9 % | 0,8 % | 1,1 % | (1,2) % | 1,2 % | 1,4 % | 0,5 % | 0,6 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des | | | | | | | 0 = 21 | • • • • | | |
| pharmacies au détail | 3,7 % | 1,7 % | 2,5 % | 1,9 % | 2,4 % | 0,9 % | 3,7 % | 3,3 % | 3,6 % | 3,0 % |
| | L | | | | | J | | | | |

Rapport de gestion

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les fluctuations du prix de vente de l'essence des postes d'essence de la société;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- la consolidation des franchises;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,2 million de pieds carrés pour atteindre 70,4 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé;
- les économies de coûts et l'efficience sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence:
 - la charge liée à Glenhuron Bank;
 - le programme PC Optimum;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - 0 la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président;
 - l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - 0 la réévaluation des soldes d'impôt différé;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2018 :

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 11 218 \$ | 10 992 \$ | 226 \$ | 2,1 % |
| Résultat d'exploitation | 445 | 57 | 388 | 680,7 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 895 | 882 | 13 | 1,5 % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 8,0 % | 8,0 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 356 \$ | 342 \$ | 14 \$ | 4,1 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 95 | 89 | 6 | 6,7 % |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 94 | 89 | 5 | 5,6 % |
| Impôt sur le résultat | 100 | (25) | 125 | 500,0 % |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 155 | 157 | (2) | (1,3) % |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 27,4 % | 27,4 % | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités | 004 \$ | (04) @ | 050 # | 4.000.0.0/ |
| poursuivies | 231 \$ | (21) \$ | | 1 200,0 % |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 221 | 31 | 190 | 612,9 % |
| Activités poursuivies | 228 | (24) | 252 | 1 050,0 % |
| Activités abandonnées | (7) | 55 | (62) | (112,7) % |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 402 \$ | 436 \$ | (34) \$ | (7,8) % |
| Activités poursuivies | 388 | 398 | (10) | (2,5) % |
| Activités abandonnées | 14 | 38 | (24) | (63,2) % |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 0,59 \$ | 0,08 \$ | 0,51 \$ | 637,5 % |
| Activités poursuivies | 0,61 \$ | (0,06) \$ | 0,67 \$ | 1 116,7 % |
| Activités abandonnées | (0,02) \$ | 0,14 \$ | (0,16) \$ | (114,3) % |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 1,07 \$ | 1,12 \$ | (0,05)\$ | (4,5) % |
| Activités poursuivies | 1,03 \$ | 1,02 \$ | 0,01 \$ | 1,0 % |
| Activités abandonnées | 0,04 \$ | 0,10 \$ | (0,06)\$ | (60,0) % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — | | | | |
| dilué (en millions) | 376,1 | 390,5 | | |
| Entrées (sorties) nettes liées aux :i) | | | | |
| Activités d'exploitation | 314 \$ | 1 086 \$ | (772) \$ | (71,1) % |
| Activités d'investissement | (796) | (748) | (48) | 6,4 % |
| Activités de financement | 237 | (50) | 287 | 574,0 % |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 0,30 \$ | 0,27 \$ | 0,03 \$ | 11,1 % |
| Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars) | 0,33125 \$ | 0,33125 \$ | | |
| | | | | |

i) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

La performance financière de la société a été touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé. La cession des activités de postes d'essence de la société n'a eu aucune incidence, d'un exercice à l'autre, sur les résultats du quatrième trimestre.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 228 millions de dollars (0.61 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 252 millions de dollars (0.67 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Cette hausse reflète la diminution de 10 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui a été plus que contrebalancée par l'incidence favorable nette de 262 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 10 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation (0,03 \$ par action ordinaire) est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - le secteur Services financiers, qui reflète la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à la cessation des services bancaires offerts aux particuliers sous la marque Services financiers le Choix du Président. l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les investissements dans la stratégie numérique, et la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle, en partie contrebalancées par l'augmentation des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;

facteur en partie contrebalancé par :

- le secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), qui reflète une diminution des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et par une diminution du montant ajusté de la marge brute²⁾.
- l'incidence favorable nette de 262 millions de dollars (0,66 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - les charges de 137 millions de dollars (0,35 \$ par action ordinaire) liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent :
 - l'incidence favorable de 133 millions de dollars (0,34 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 79 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges liées au programme de carte Loblaw comptabilisées l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 20 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
- l'incidence défavorable de la réévaluation du passif d'impôt différé de 17 millions de dollars (0,04 \$ par action) réalisée au cours de l'exercice précédent;
- l'incidence défavorable de 13 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) de la comptabilisation, à l'exercice précédent, des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés;
- la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 10 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire);
- l'incidence défavorable de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) du recouvrement comptabilisé l'exercice précédent en lien avec un avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent.
- l'augmentation du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,04 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies a diminué de 10 millions de dollars (hausse de 0,01 \$ par action ordinaire ou 1,0 %) au quatrième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 388 millions de dollars (1.03 \$ par action ordinaire), en raison surtout de la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessus. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,04 \$ par action ordinaire).

Activités abandonnées Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées a subi l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du transfert de Propriétés de Choix le 1er novembre 2018. Les résultats financiers liés aux activités abandonnées de la société pour le quatrième trimestre de 2018 reflètent les résultats financiers de Propriétés de Choix pour une période de un mois, comparativement à trois mois pour le guatrième trimestre de 2017.

Le résultat net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées a représenté une perte de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2018, en baisse de 62 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Cette baisse tient compte de la diminution de 24 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation qui a découlé essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la réorganisation et de l'effet défavorable net de 38 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement. L'effet défavorable net, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle de la variation de 39 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Produits

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Vente au détail | 10 976 \$ | 10 795 \$ | 181 \$ | 1,7 % |
| Services financiers | 336 | 274 | 62 | 22,6 % |
| Consolidation et éliminations | (94) | (77) | (17) | (22,1)% |
| Produits | 11 218 \$ | 10 992 \$ | 226 \$ | 2,1 % |
| | | | - | |

Les produits ont augmenté de 226 millions de dollars, ou 2,1 %, au quatrième trimestre de 2018 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 11 218 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 181 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 103 millions de dollars, ou 1,0 %, en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 388 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 445 millions de dollars. Cette hausse reflète une diminution de 2 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 390 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 2 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement au secteur Services financiers, en partie contrebalancé par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris l'apport positif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du trimestre;
- l'incidence favorable nette de 390 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, notamment :
 - les charges de 187 millions de dollars liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 175 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes:
 - l'incidence favorable de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges liées au programme de carte Loblaw comptabilisées l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 30 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
- l'incidence défavorable de 17 millions de dollars de la comptabilisation, à l'exercice précédent, des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés;
- la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 13 millions de dollars:
- l'incidence défavorable de 9 millions de dollars du recouvrement comptabilisé l'exercice précédent en lien avec un avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière.

Montant ajusté du BAIIA2)

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|---|----------------------|---------------------|
| Vente au détail | 855 \$ | 829 \$ | 26 \$ | 3,1 % |
| Services financiers | 40 | 53 | (13) | (24,5)% |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 895 \$ | 882 \$ | 13 \$ | 1,5 % |
| | | | | |

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 13 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 895 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ au guatrième trimestre de 2018 s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, compte tenu de l'apport positif de 8 millions de dollars de la consolidation des franchises. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par le secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2018, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 14 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 356 millions de dollars, en raison essentiellement de la consolidation des franchises, de l'augmentation des actifs liés aux TI et de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments du secteur Vente au détail qui a découlé du transfert de Propriétés de Choix. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de l'amortissement de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

| | | 1 | | |
|---|---------------|--------------------|-----------|-----------|
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 2017 ⁵⁾ | Variation | Variation |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 95 \$ | 89 \$ | 6\$ | 6,7 % |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Transfert de Propriétés de Choix | (1) | – | (1) | (100,0)% |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres | | | | |
| charges financières ²⁾ | 94 \$ | 89 \$ | 5 \$ | 5,6 % |
| | | | | |

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ ont augmenté de 6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comparativement à ceux inscrits au guatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 95 millions de dollars. L'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières reflète essentiellement les charges d'intérêts liées au transfert de Propriétés de Choix, l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers attribuable à une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit et l'augmentation nette des CPG.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ s'est établi à 94 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 5 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. La hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières est attribuable essentiellement à l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers qui a découlé de la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit et à une augmentation nette des CPG.

Impôt sur le résultat

| 2018 (12 semaines) | 2017 ^{4), 5)} (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|-----------------------|---|---|---|
| 100 \$ | (25) \$ | 125 \$ | 500,0 % |
| | | | |
| 55 | 165 | (110) | (66,7)% |
| | 17 | (17) | (100,0)% |
| 155 \$ | 157 \$ | (2) \$ | (1,3)% |
| 28,6 % | 78,1 % | - | |
| 27,4 % | 27,4 % | | |
| _ | (12 semaines) 100 \$ 55 — 155 \$ 28,6 % | (12 semaines) (12 semaines) 100 \$ (25) \$ 55 | (12 semaines) (12 semaines) (en \$) 100 \$ (25) \$ 125 \$ 55 165 (110) — 17 (17) 155 \$ 157 \$ (2) \$ 28,6 % 78,1 % |

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 28,6 % au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 78,1 % au quatrième trimestre de 2017. La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable au recouvrement d'impôt comptabilisé au guatrième trimestre de 2017 en raison d'une perte inscrite par la société, à l'incidence fiscale de certains éléments non imposables ainsi qu'à un recouvrement d'impôt différé de 17 millions de dollars lié à une modification du taux d'impôt provincial en vigueur utilisé pour établir certains soldes d'impôt différé qui a découlé du changement de lieu de certaines activités commerciales.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,4 % au quatrième trimestre de 2018, inchangé comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017.

Flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie en fonction de toute l'information financière de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 20175) | Variation | Variation |
|--|---------------|---------------|-----------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 314 \$ | 1 510 \$ | (196) \$ | (13,0) % |
| Entrées (sorties) nettes liées aux : | | | | |
| Activités d'exploitation | 314 \$ | 1 086 \$ | (772) \$ | (71,1) % |
| Activités d'investissement | (796) | (748) | (48) | (6,4) % |
| Activités de financement | 237 | (50) | 287 | 574,0 % |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (4) | _ | (4) | (100,0) % |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (249) \$ | 288 \$ | (537) \$ | (186,5) % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 065 \$ | 1 798 \$ | (733) \$ | (40,8) % |
| | | | | |

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 314 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en baisse de 772 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2017, en raison essentiellement d'une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse des soldes de provisions, en partie contrebalancées par une augmentation de l'impôt en trésorerie payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 796 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 48 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2017. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement de l'augmentation des dépôts de garantie détenus aux fins du rachat de la débenture de 800 millions de dollars de la société après la clôture de 2018, en partie contrebalancée par une diminution des placements à court terme.

Rapport de gestion

Entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des entrées nettes de 237 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 287 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2017. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités de financement découle essentiellement de la hausse des émissions de titres de créance.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2018, la société a engagé des dépenses d'investissement de 482 millions de dollars (487 millions de dollars en 2017) liées à des acquisitions d'immobilisations corporelles et à des entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies.

| 2018 | 20174), 5) | | |
|---------------|------------------------|--|---|
| (12 semaines) | (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
| 314 \$ | 1 086 \$ | (772) \$ | (71,1) % |
| 4 | 81 | (77) | (95,1) % |
| 310 \$ | 1 005 \$ | (695) \$ | (69,2) % |
| | | | |
| 414 | 399 | 15 | 3,8 % |
| 58 | 40 | 18 | 45,0 % |
| (162) \$ | 566 \$ | (728) \$ | (128,6) % |
| | | | |
| | 314 \$ 4 310 \$ 414 58 | (12 semaines) (12 semaines) 314 \$ 1 086 \$ 4 81 310 \$ 1 005 \$ 414 399 58 40 | (12 semaines) (12 semaines) (en \$) 314 \$ 1 086 \$ (772) \$ 4 81 (77) 310 \$ 1 005 \$ (695) \$ 414 399 15 58 40 18 |

Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ liés aux activités poursuivies se sont établis à un montant négatif de 162 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en baisse de 728 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017, en raison essentiellement de la baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation attribuable à une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 2017 | Variation | Variation |
|---|---------------|---------------|-----------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Chiffre d'affaires | 10 976 \$ | 10 795 \$ | 181 \$ | 1,7 % |
| Résultat d'exploitation | 408 | (10) | 418 | 4 180,0 % |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 3 254 | 3 172 | 82 | 2,6 % |
| Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾ | 29,6 % | 29,4 % | | |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 855 \$ | 829 \$ | 26 \$ | 3,1 % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,8 % | 7,7 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 353 \$ | 339 \$ | 14 \$ | 4,1 % |
| | | | | |

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | | 2018 | | 2017 |
|---|-----------------------|--|-----------------------|--|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | (12 semaines) | | (12 semaines) |
| | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables |
| Secteur de l'alimentation au détail | 7 750 \$ | 0,8 % | 7 623 \$ | 0,5 % |
| Secteur des pharmacies au détail | 3 226 | 1,9 % | 3 172 | 3,6 % |
| Médicaments sur ordonnance | 1 426 | 0,6 % | 1 419 | 3,9 % |
| Produits de l'avant du magasin | 1 800 | 2,8 % | 1 753 | 3,5 % |
| | | | | |

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²), le montant ajusté du BAIIA²) et le montant ajusté de la marge du BAIIA²) rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 976 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 181 millions de dollars, ou 1,7 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 103 millions de dollars, ou 1,0 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,8 % (0,5 % en 2017) au cours du trimestre à l'étude.
 - Le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une croissance modérée:
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a diminué considérablement;
 - L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été légèrement inférieur (légèrement supérieur en 2017) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 1,7 % (inflation de 1,0 % en 2017), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 1,9 % (3,6 % en 2017).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 0,6 % (3,9 % en 2017). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,3 % (4,5 % en 2017). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,1 % (4,3 % en 2017) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 3,2 % (diminué de 0,1 % en 2017). La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance tient compte de l'incidence de la poursuite de la réforme du réseau de la santé.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 2,8 % (3,5 % en 2017). Au cours des 12 derniers mois, 17 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 22 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société, et la direction n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 418 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 408 millions de dollars. Cette hausse reflète l'amélioration de 11 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 407 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

l'amélioration de 11 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport positif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du trimestre;

- l'incidence favorable nette de 407 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - les charges de 187 millions de dollars liées au programme PC Optimum comptabilisées l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 175 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges liées au programme de carte Loblaw comptabilisées l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 30 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
- la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 13 millions de dollars;
- l'incidence défavorable de 9 millions de dollars du recouvrement comptabilisé l'exercice précédent en lien avec un avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 254 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 82 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,6 %, en hausse de 20 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a diminué de 1 million de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,7 %, en baisse de 30 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017. Les marges ont subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé et ont bénéficié de l'incidence favorable des résultats du secteur de l'alimentation au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 855 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 26 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017, et il tient compte de l'incidence favorable de 8 millions de dollars de la consolidation des franchises. L'augmentation de 26 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ est attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 56 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 20 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 21.9 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont diminué de 19 millions de dollars et, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, ils se sont établis à 20,1 %, soit une amélioration de 30 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la baisse des coûts liés aux magasins attribuable à l'efficience des processus et à une baisse des frais de publicité, en partie contrebalancées par la hausse du salaire minimum;
- la diminution des coûts liés aux services aux magasins attribuable aux mesures de réduction des coûts annoncées précédemment; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du change.

Le montant ajusté du BAIIA2) tient compte de profits de 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2017) au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2018.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 353 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en hausse de 14 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017, en raison essentiellement de la consolidation des franchises, de l'augmentation des actifs liés aux TI et de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments attribuable au transfert de Propriétés de Choix. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Voir la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 336 \$ | 274 \$ | 62 \$ | 22,6 % |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 18 | 52 | (34) | (65,4)% |
| | | | | |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3 073 \$ | 2 908 \$ | 165 \$ | 5,7 % |
| Créances sur cartes de crédit | 3 329 | 3 100 | 229 | 7,4 % |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 167 | 47 | 120 | 255,3 % |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,1 % | 13,2% | | |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,1 % | 3,7% | | |
| | | | | |

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2018 ont augmenté de 62 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2017 pour s'établir à 336 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*;
- l'augmentation des produits d'intérêts et du montant net des commissions d'interchange attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;

facteurs en partie contrebalancés par :

la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à une entente conclue par la Banque PC en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président^{MD}. Ces services bancaires aux particuliers ont cessé de générer un résultat d'exploitation en avril 2018.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 18 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, en baisse de 34 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les produits de 17 millions de dollars gagnés au quatrième trimestre de 2017, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque PC en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président;
- l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique;
- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle;

facteurs en partie contrebalancés par :

l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus.

Créances sur cartes de crédit Au 29 décembre 2018, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 329 millions de dollars, en hausse de 229 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 30 décembre 2017, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 29 décembre 2018, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 167 millions de dollars, en hausse de 120 millions de dollars comparativement au 30 décembre 2017, en raison essentiellement de l'adoption de l'IFRS 9.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Voir la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de facon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), le président exécutif du Conseil et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 29 décembre 2018.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président exécutif du Conseil et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document Internal Control - Integrated Framework, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 29 décembre 2018.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2018 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon la propension à prendre des risques de la société et le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- contribuer à une gouvernance d'entreprise plus efficace en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée;
- permettre à la société de se concentrer sur les principaux risques qui pourraient influer sur ses objectifs stratégiques en vue de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques;
- s'assurer que la propension à prendre des risques de la société et son niveau de tolérance aux risques sont bien définis et compris;
- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de la société, y compris des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- prévoir les risques en décelant les signes avant-coureurs grâce aux principaux indicateurs de risques.

Appétit pour le risque et gouvernance Le Conseil de Loblaw supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen notamment d'un examen des risques auxquels est exposée la société et de l'établissement des priorités de celle-ci en matière de risques et de l'approbation annuelle de la politique de gestion des risques et du cadre de gestion de la propension aux risques. Le cadre de gestion de l'appétit pour le risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne l'appétit pour le risque. Des indicateurs de risques principaux sont établis afin d'évaluer la performance de la société au chapitre de la prévention et de la gestion des risques et afin de déterminer si les risques que prend la société respectent le cadre de gestion de l'appétit pour le risque. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer, par le Conseil, des risques qui correspondent à leurs responsabilités et elles sont responsables de leur gestion et de la mise en place de stratégies d'atténuation des risques.

Cadre de gestion des risques d'entreprise Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du processus et du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes. Cette évaluation est effectuée parallèlement à une planification stratégique fondée sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil afin d'aligner les opinions des parties prenantes. Cette évaluation est réalisée pour chaque unité commerciale, prise individuellement, ou pour plusieurs d'entre elles, prises ensemble, selon le cas. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs et sur sa performance financière.

Surveillance des risques et communication de l'information sur les risques Au moins deux fois l'an, la direction fait état au Conseil (ou à un comité du Conseil) des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochaines périodes et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme (trois ans) est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

| Réforme du réseau de la santé Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Déploiement des systèmes de TI et gestion des données | Distribution et chaîne d'approvisionnement Commerce électronique et technologies perturbatrices | | |
|--|--|--|--|
| | Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services | | |
| Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience Situation concurrentielle et stratégie | Actions en justice Conformité à la réglementation | | |

Rapport de gestion

Réforme du réseau de la santé Une grande fraction du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris, l'instauration possible d'un régime d'assurancemédicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance-médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments, et parfois même le montant des ristournes de fabricants versées aux pharmacies ou aux fournisseurs de produits pharmaceutiques ou reçues par eux. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Chacune des provinces canadiennes a mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques, la restriction ou l'interdiction du versement de ristournes par les fabricants et la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée. Certains gouvernements payeurs ont instauré d'autres mesures, comme de restreindre le nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables admissibles au remboursement par leurs régimes provinciaux d'assurance médicaments. De plus, le Conseil de la fédération, institution créée par les premiers ministres provinciaux en 2003 en vue d'établir de meilleures relations intergouvernementales, poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le financement par ristournes de fabricants et les médicaments sur ordonnance de marque privée, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et la restriction du financement par ristournes de fabricants, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, notamment des renseignements personnels sur la santé et des renseignements de nature financière (les « renseignements confidentiels »), concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder la gestion de ses activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la gualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière.

Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales de la société et de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégique. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer certaines priorités stratégiques. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de rivaliser avec ses concurrents.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables au feu, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes d'expédition. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement en produits et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits dans les magasins. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Dans le cadre du commerce électronique, les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, certains sites Web et offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les problèmes de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts déjà engagés.

Le marché de la vente au détail évolue rapidement en raison de la popularité croissante du magasinage en ligne et de l'apparition de technologies perturbatrices, notamment les paiements électroniques, les drones, les voitures sans conducteur et la robotique. De plus, les nombreuses avancées au chapitre du numérique pourraient avoir une incidence sur l'espace physique nécessaire aux activités de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les besoins en matière de superficie et les emplacements comme tels pourraient subir d'autres changements. L'incapacité de la société d'adapter ses modèles économiques de manière à reconnaître et à gérer ce changement en temps opportun pourrait nuire à ses activités d'exploitation ou à sa performance financière.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave de maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société est également exposée à des risques d'erreurs commises lors de la délivrance des médicaments ou de la prestation des services aux patients ou des consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient, à l'instar du non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux margues de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société juge que cette action est sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés. En juillet 2017, la Cour supérieure a rejeté le recours et les demandeurs ont fait appel. La décision de la Cour d'appel de l'Ontario, rendue le 20 décembre 2018, a confirmé le verdict de rejet de la Cour supérieure. Les frais accordés dans le cadre de la requête initiale ont été réduits de 30 %. La société s'attend à ce que les demandeurs requièrent l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Rapport de gestion

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2018, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et elle comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir.

En réaction à cette situation, la société a annoncé le programme de carte Loblaw, aux termes duquel elle a offert aux clients admissibles une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. En 2017, la société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw et, en 2018, elle a comptabilisé une charge additionnelle de 4 millions de dollars. La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opiacés, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opiacés et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opiacés en Colombie-Britannique.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Il convient de se reporter à la section « Actions en justice » de la rubrique portant sur les risques à la page 44 du présent rapport de gestion.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (la « RAMQ ») mène actuellement une enguête sur certains aspects des accords contractuels que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec des pharmaciens et des fabricants de médicaments. Shoppers Drug Mart/Pharmaprix collabore avec la RAMQ dans le cadre de son examen de ces pratiques et continuera de le faire. Si la RAMQ se trouvait insatisfaite des pratiques de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, elle pourrait prendre des recours qui pourraient nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation financière ou à sa performance financière.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

| Liquidité | Crédit |
|-----------------------|----------------|
| Prix des marchandises | Taux d'intérêt |
| Cours de change | |

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 50,4 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington »), qui détient un total de 81 465 025 actions ordinaires de Weston, soit environ 53,1 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1,4 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Au quatrième trimestre de 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et Weston a recu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix.

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. La transaction ne change en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'ensemble des ententes et accords actuels, y compris l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location, demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 68 % des produits tirés des loyers de base annuels de Propriétés de Choix et occupant 59 % de sa superficie locative brute au 29 décembre 2018 (88 % et 88 %, respectivement, au 30 décembre 2017).

La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché. La société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Propriétés de Choix à compter de la première période présentée. Avant le 1er novembre 2018, ces transactions étaient éliminées à la consolidation.

Transactions entre parties liées

| | Valeur de la tran | saction |
|---|-------------------|---------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
| Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants : | | |
| Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston | 649 \$ | 652 \$ |
| Vente de stocks à une filiale de Weston | 2 | 2 |
| Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾ | 30 | 28 |
| Résultat d'exploitation | | |
| Transactions avec Weston | | |
| Entente de partage des coûts avec la société mèreii) | 42 \$ | 35 \$ |
| Prestation de services administratifs fournis par la société mèreiii), montant net | 19 | 23 |
| Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington | 4 | 4 |
| Location de bureaux à une filiale de Wittington | - | 2 |
| Transactions avec Propriétés de Choix | | |
| Charges locatives payées à Propriétés de Choix ^{iv)} | 742 \$ | 718 \$ |
| Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix | 1 | 1 |
| Paiements au titre des résiliations de baux | 10 | 6 |
| Frais d'ententes de services reçus de Propriétés de Choix | (2) | (3) |
| Autres produits reçus de Propriétés de Choix, montant net ^{v)} | (6) | (4) |
| Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choixvi) | (6) | (7) |

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 29 décembre 2018, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 3 millions de dollars (6 millions de dollars au 30 décembre 2017).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Les charges locatives payées à Propriétés de Choix comprennent des loyers de base de 543 millions de dollars (533 millions de dollars en 2017) et des charges d'exploitation de 199 millions de dollars (185 millions de dollars en 2017).
- v) Les autres produits reçus de Propriétés de Choix, montant net, incluent des paiements de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2017) au titre de la densification des sites. Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble. La société n'a versé à Propriétés de Choix aucun paiement de capital lié à des travaux d'aménagement au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2018 (2 millions de dollars en 2017).
- vi) Avant le transfert, la société a cédé un immeuble de placement à Propriétés de Choix pour un prix de vente de 2 millions de dollars et une perte sur la vente de 2 millions de dollars a été comptabilisée et éliminée lors de la consolidation. Depuis le 1er novembre 2018, la société a cédé trois immeubles de placement à Propriétés de Choix pour un prix d'achat global de 55 millions de dollars et elle a comptabilisé un profit de 8 millions de dollars. Ces immeubles ont été reloués par la société et classés à titre de contrats de location simple.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

| | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Weston ⁱ⁾ | 36 \$ | 48 \$ |
| Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾ | 2 | (22) |
| | | |

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.
- ii) Les soldes se rapportent à une distribution à recevoir et à d'autres créances, déduction faite d'un billet à payer et d'autres charges à payer.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme | 6 \$ | 6\$ |
| Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 10 | 9 |
| Rémunération totale | 16 \$ | 15 \$ |
| | | |

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Entente de services La société fournit des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Convention d'administration des contrats de sous-location Le 17 juillet 2017, dans le cadre de la vente de la quasi-totalité des activités de poste d'essence de la société, Propriétés de Choix a convenu de fournir à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location conclus avec Business Partners L.P. (« Brookfield »). La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Lettres de crédit Au 29 décembre 2018, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 3 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (5 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Distributions sur les parts de société en commandite de Propriétés de Choix Avant le transfert et l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, la société détenait la totalité des parts échangeables et des parts de société en commandite de catégorie C émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions totalisant 238 millions de dollars (278 millions de dollars en 2017) sur les parts qu'elle détenait.

Distributions sur les parts de fiducie Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions de 13 millions de dollars (16 millions de dollars en 2017) sur les parts qu'elle détenait.

Acquisitions En 2017, la société a acquis auprès de Propriétés de Choix certaines immobilisations liées à des postes d'essence d'une juste valeur de 35 millions de dollars, au moyen d'une contrepartie en trésorerie, en vue de faciliter la vente de la quasi-totalité des activités de postes d'essence de la société à Brookfield. Les immobilisations liées aux postes d'essence ont été louées à la société dans le cadre des baux de locataires respectifs conclus entre Propriétés de Choix et la société. Les baux de locataires conclus entre Propriétés de Choix et la société à l'égard de ces immeubles de placement n'ont pratiquement pas changé.

Engagements Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de la société à l'égard de Propriétés de Choix au 29 décembre 2018:

| | | | | | | [| Au |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|------------------|
| Paiements à effectuer pour chaque exercice | | | | | | | 29 décembre 2018 |
| en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Total |
| aiements aux termes de contrats de location simple | 535 \$ | 541 \$ | 549 \$ | 555 \$ | 534 \$ | 2 516 \$ | 5 230 9 |
| alements aux termes de contrats de location simple | 535 \$ | 5413 | 549 \$ | 555 \$ | 534 \$ | 2516\$ | |

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour évaluer la recouvrabilité de ces créances et de certains autres actifs financiers, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

14.5 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme PC Optimum est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

14.6 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements. hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes:
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

14.7 Juste valeur des immeubles de placement

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location du marché, déduction faite des charges d'exploitation, et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

14.8 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

14.9 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.10 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséguence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

15. Normes comptables

15.1 Normes entrées en vigueur

Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (I'« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, Instruments financiers (I'« IFRS 9 »), conformément à l'International Accounting Standard 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (l'« IAS 8 »). Les incidences de la mise en œuvre de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la société sont décrites ci-dessous.

IFRS 15 En 2014, l'International Accounting Standards Board (I'« IASB ») a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires (l'« IAS 18 »), l'IAS 11, Contrats de construction, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La société a adopté la norme le 31 décembre 2017 et a appliqué les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1er janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société a eu recours à la mesure de simplification, qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés au plus tard le 1er janvier 2017.

Aux termes de l'IFRS 15, la société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

A la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur Propriétés de Choix, qui font partie des activités abandonnées, comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail avant la réorganisation. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de produits tirés des secteurs Vente au détail, Services financiers ou Propriétés de Choix de la société, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés. L'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, les produits ont été attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points a été répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle a été attribuée aux biens et services vendus et comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie est répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes et comptabilisé à titre de produits différés sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans les 12 mois suivant l'émission.

En outre, au quatrième trimestre de 2017, aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, la société a comptabilisé une charge avant impôt sur le résultat de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre de la fidélisation découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme PC Optimum. Aux termes de l'IFRS 15, selon l'approche de la juste valeur relative, cette réévaluation du passif au titre de la fidélisation a diminué de 24 millions de dollars, ce qui a entraîné une charge avant impôt sur le résultat de 165 millions de dollars.

L'incidence de ces modifications sur les résultats non distribués au 1er janvier 2017 et au 30 décembre 2017 se présente comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au | Au |
|------------------------------------|------------------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} janvier 2017 | 30 décembre 2017 |
| Passif au titre de la fidélisation | (43) \$ | (64) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 12 | 11 |
| Passifs d'impôt différé | - | 7 |
| Résultats non distribués | 31 | 46 |

L'incidence de cette modification sur les périodes de 12 semaines et de 52 semaines closes le 30 décembre 2017 se présente comme suit:

États consolidés des résultats

| Augmentation (diminution) | 30 décembre 2017 | 30 décembre 2017 |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | (12 semaines) | (52 semaines) |
| Produits | (7) \$ | (3) \$ |
| Frais de vente et charges générales et administratives | (24) | (24) |
| Impôt sur le résultat | 5 | 6 |

La mise en œuvre de l'IFRS 15 a eu une incidence de 0,03 \$ et de 0,04 \$ sur le résultat de base et dilué par action des périodes de 12 semaines et de 52 semaines closes le 30 décembre 2017, respectivement.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (l'« IAS 39 »), et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a adopté les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. La société a également appliqué les modifications connexes de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Voir la rubrique relative aux instruments financiers et aux instruments dérivés pour obtenir des précisions sur les principales méthodes comptables aux termes de l'IFRS 9.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 n'a pas fait varier considérablement l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des créances sur cartes de crédit, comme il est indiqué cidessous.

Le tableau qui suit présente un résumé des incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement :

| Actif/passif | Classement aux termes de l'IAS 39 | Classement aux termes de l'IFRS 9 |
|---|--|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | Coût amorti |
| Placements à court terme | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | Coût amorti |
| Créances | Prêts et créances | Coût amorti |
| Créances sur cartes de crédit | Prêts et créances | Coût amorti |
| Dépôts de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Créances liées aux prêts consentis à Prêts et créances des franchisés | | Coût amorti |
| Certains autres actifs ⁱⁱ⁾ | Prêts et créances | Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains placements à long terme | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Dette bancaire | Autres passifs | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à court terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Passif lié aux parts de fiducie | À la juste valeur par le biais du résultat netiii) | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat netiii) | À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des pertes de crédit attendues. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux actifs financiers a exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues sera déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier. La société applique le modèle des pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation de ses actifs financiers chaque date de clôture. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, comptabilise en fonction du modèle des pertes de crédit attendues les corrections de valeur pour pertes sur créances sur cartes de crédit, lesquelles sont évaluées au coût amorti. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes dans l'évaluation de leur dépréciation, comme il est décrit ci-dessous.

L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.

ii) Les prêts hypothécaires, les billets et les créances liées aux prêts sont inclus dans la catégorie « Certains autres actifs ». Ces actifs sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

A chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes:
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Le modèle des pertes de crédit attendues a eu une incidence considérable sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. La société a révisé certaines données du modèle des pertes de crédit attendues depuis la mise en œuvre de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 et a appliqué de manière rétrospective l'incidence de ces révisions, sans que cela n'ait d'incidence sur le bénéfice. Par suite de ces modifications, l'incidence cumulative du modèle des pertes de crédit attendues sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au |
|------------------------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 31 décembre 2017 |
| Créances sur cartes de crédit | (98) \$ |
| Actifs d'impôt différé | 26 |
| Impôt sur le résultat à payer | 4 |
| Passifs d'impôt différé | (4) |
| Résultats non distribués | (72) |

La société a également appliqué le modèle des pertes de crédit attendues dans l'évaluation de la dépréciation de ses créances clients et autres actifs financiers. Elle a adopté la mesure de simplification aux fins de l'établissement des pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients en ayant recours à une matrice de calcul fondée sur l'historique de pertes de crédit pour estimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a également exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La matrice de calcul et le modèle des pertes de crédit attendues appliqués n'ont pas une incidence importante sur les créances clients et autres actifs financiers de la société.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société est tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

15.2 Modifications des principales méthodes comptables

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires.

La société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. La société a appliqué cette modification de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

La société a appliqué cette modification de méthode comptable de manière rétrospective au deuxième trimestre de 2018. Les répercussions sur les bilans consolidés de la société pour les périodes comparatives se présentent comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 30 décembre 2017 | 1er janvier 2017 |
| Immeubles de placement | 41 \$ | 41 \$ |
| Passifs d'impôt différé | 5 | 5 |
| Résultats non distribués | 36 | 36 |

La modification de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net des périodes comparatives.

15.3 Normes comptables futures

La norme comptable future présentée ci-dessous aura une incidence sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information de la société, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a donc mis au point un projet exhaustif visant à orienter la mise en œuvre.

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, Contrats de location, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur l'actif sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Les exigences de comptabilisation s'appliquant au bailleur demeurent semblables à celles de l'IAS 17.

La quasi-totalité des contrats de location simple de la société sont des contrats de location immobiliers visant des magasins de détail, des centres de distribution et des bureaux. Les autres actifs loués comprennent des véhicules à passagers, des camions et du matériel informatique. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les souslocations ont principalement trait a des franchisés non consolidés, à des locataires complémentaires et à des terrains accueillant des postes d'essence.

En tant que preneur, la société comptabilisera des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives principalement à l'égard de ses contrats de location simple de biens immobiliers, de véhicules et d'équipement. La charge d'amortissement pour les actifs liés aux droits d'utilisation et aux charges d'intérêts sur les obligations locatives remplaceront les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Aucune incidence importante n'est attendue au titre des contrats de location-financement existants de la société.

En tant que bailleur intermédiaire, la société évaluera de nouveau le classement de ses contrats de sous-location en fonction des actifs au titre de droits d'utilisation découlant du bail principal et comptabilisera une créance correspondante au titre du contrat de locationfinancement si la conclusion de la réévaluation s'avère être que le contrat de sous-location est un contrat de location-financement. Aucune incidence importante n'est attendue au titre des contrats de location-financement aux termes desquels la société elle est le bailleur.

L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desguels la société est le preneur, elle a le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée à la transition à l'IFRS 16. La société a adopté la norme le 30 décembre 2018 selon l'approche rétrospective modifiée, laquelle applique les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 sans retraitement de la période comparative. Selon l'approche rétrospective modifiée, la société a choisi d'évaluer l'ensemble des actifs au titre de droits d'utilisation de manière rétrospective comme si la norme avait été appliquée depuis la date de passation des contrats de location.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions relatives à la comptabilisation et de mesures de simplification. La société a appliqué les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes :

- conserver l'ancienne définition d'un contrat de location pour les contrats en vigueur à la date de l'application initiale;
- exclure certains contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16;
- appliquer la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et d'équipement;
- appliquer un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date d'application initiale;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de l'application initiale.

Bien qu'elle ait adopté la norme le 30 décembre 2018, la société continue d'évaluer l'incidence de celle-ci sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a mis en œuvre un système de gestion visant les contrats de location et en est aux dernières étapes d'amélioration et de validation des données d'entrée et des hypothèses clés servant aux calculs liés à l'effet cumulé de l'application initiale qui sera comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018.

Selon l'information dont elle disposait au 20 février 2019, par suite de l'application initiale de l'IFRS 16 au 30 décembre 2018, la direction prévoit comptabiliser, au bilan consolidé, des actifs au titre de droits d'utilisation d'environ 7,5 milliards de dollars à 8,0 milliards de dollars et des obligations locatives d'environ 9,0 milliards de dollars à 9,5 milliards de dollars, y compris les contrats de location-financement en cours, et décomptabiliser du bilan consolidé une obligation locative différée d'environ 300 millions de dollars, l'écart étant porté dans les résultats non distribués à l'ouverture, déduction faite de l'incidence de l'impôt différé. Certains autres comptes du bilan refléteront l'incidence des montants qui devront être reclassés lors de l'adoption de l'IFRS 16. La norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur le résultat net de la société en 2019 par rapport à l'exercice précédent et elle n'a pas d'incidence sur le total des flux de trésorerie. Dorénavant, il y aura une diminution des charges de loyers et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des contrats de location simple de la société. En 2018, la société a comptabilisé des charges de loyers d'environ 1,2 milliard de dollars liées à ses contrats de location simple et à d'autres ententes qui seront maintenant comptabilisés à titre de contrats de location-financement en vertu de l'IFRS 16.

Les incidences réelles de l'application initiale de l'IFRS 16 peuvent être différentes des estimations présentées en raison de ce qui suit :

- la société n'a pas terminé l'évaluation et l'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière applicables;
- les nouvelles méthodes comptables ainsi que les nouveaux jugements et les nouvelles estimations comptables critiques sont susceptibles d'être révisés d'ici à ce que la société publie son rapport du premier trimestre aux actionnaires pour la période de 12 semaines close le 23 mars 2019.

16. Perspectives³⁾

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficience. Ce cadre repose sur le plan financier de la société axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficiences afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

La société continuera à concentrer ses efforts sur l'amélioration des processus et de l'efficience en vue d'atténuer la hausse des coûts et de financer des investissements supplémentaires soutenus dans ses pôles de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, exclusion faite de l'incidence du transfert de Propriétés de Choix, la société prévoit ce qui suit en 2019 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice net;
- l'affectation d'environ 1,1 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; et le montant ajusté du rendement du capital. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

| | | | (12 | 2018 semaines) | | | (12 | 2017 ^{4), 5)} semaines) |
|--|--------------------|---------------------|--------------|-------------------|--------------------|---------------------|--------------|----------------------------------|
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total |
| Produits | 10 976 \$ | 336 \$ | (94) \$ | 11 218 \$ | 10 795 \$ | 274 \$ | (77) \$ | 10 992 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 7 722 | 58 | _ | 7 780 | 7 623 | 34 | _ | 7 657 |
| Marge brute | 3 254 \$ | 278 \$ | (94) \$ | 3 438 \$ | 3 172 \$ | 240 \$ | (77) \$ | 3 335 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute | 3 254 \$ | 278 \$ | (94) \$ | 3 438 \$ | 3 172 \$ | 240 \$ | (77) \$ | 3 335 \$ |
| | | | | | | | | |

| | | | (52 s | 2018 emaines) | | | (52 : | 2017 ^{4), 5)} semaines) |
|--|--------------------|------------------------|--------------|------------------|--------------------|------------------------|--------------|----------------------------------|
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total | Vente au détail | Services financiers | Éliminations | Total |
| Produits | 45 836 \$ | 1 082 \$ | (225) \$ | 46 693 \$ | 45 867 \$ | 953 \$ | (233) \$ | 46 587 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 32 396 | 141 | _ | 32 537 | 32 814 | 99 | _ | 32 913 |
| Marge brute | 13 440 \$ | 941 \$ | (225) \$ | 14 156 \$ | 13 053 \$ | 854 \$ | (233) \$ | 13 674 \$ |
| Ajouter l'incidence de l'élément suivant : | | | | | | | | |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | 19 | _ | _ | 19 | _ | _ | _ | _ |
| Montant ajusté de la marge brute | 13 459 \$ | 941 \$ | (225) \$ | 14 175 \$ | 13 053 \$ | 854 \$ | (233) \$ | 13 674 \$ |
| | | | | | | | | |

Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une provision pour perte de valeur liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation à l'égard de ses stocks de médicaments génériques par suite de la réforme du réseau de la santé qui a été annoncée au premier trimestre de 2018 et qui entrera en vigueur le 1er avril 2018.

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAllA et montant ajusté de la marge du BAllA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

| | | | | i | | |
|---|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | | | 2018 | | | 20174), 5) |
| | | (1 | 2 semaines) | | (1 | 2 semaines) |
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Chiffres consolidés |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | 231 \$ | | | (21) \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 19 | | | 14 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | 95 | | | 89 |
| Impôt sur le résultat | | | 100 | | | (25) |
| Résultat d'exploitation | 408 \$ | 37 \$ | 445 \$ | (10) \$ | 67 \$ | 57 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix | 120 \$ | - \$ | 120 \$ | 121 \$ | — \$ | 121 \$ |
| Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises | 83 | _ | 83 | 53 | _ | 53 |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | 8 | _ | 8 | (5) | _ | (5) |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 5 | _ | 5 | _ | _ | _ |
| Transfert de Propriétés de Choix | 2 | _ | 2 | _ | _ | _ |
| Certains éléments liés à des périodes précédentes | _ | _ | _ | (4) | _ | (4) |
| Programme PC Optimum | _ | _ | _ | 187 | _ | 187 |
| Programme de carte Loblaw | _ | _ | _ | 107 | _ | 107 |
| Recouvrement concernant des droits de cession immobilière comptabilisé l'exercice précédent Réduction progressive des activités de services bancaires | _ | _ | _ | (9) | _ | (9) |
| des Services financiers le Choix du Président | _ | _ | _ | _ | (17) | (17) |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (4) | _ | (4) | 171 | _ | 171 |
| Éléments d'ajustement | 214 \$ | - \$ | | 621 \$ | (17) \$ | 604 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 622 \$ | 37 \$ | 659 \$ | 611 \$ | 50 \$ | 661 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 353 | 3 | 356 | 339 | 3 | 342 |
| Moins: amortissement des immobilisations incorporelles | | | | | | |
| acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (120) | _ | (120) | (121) | _ | (121) |
| Montant ajusté du BAIIA | 855 \$ | 40 \$ | 895 \$ | 829 \$ | 53 \$ | 882 \$ |
| Thomas ajuoto da Di ilii t | - σσσ ψ | | | υ υ υ | - σσ ψ | |
| | | | | l | | |

| | | | 2018 | | | 2017 ^{4), 5)} | |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|------------------------|--|
| | | (5 | 2 semaines) | | (5 | 2 semaines) | |
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Chiffres consolidés | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | 719 \$ | | | 1 286 \$ | |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 34 | | | 24 | |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | 564 | | | 374 | |
| Impôt sur le résultat | | | 606 | | | 365 | |
| Résultat d'exploitation | 1 717 \$ | 206 \$ | 1 923 \$ | 1 843 \$ | 206 \$ | 2 049 \$ | |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix | 521 \$ | _ \$ | 521 \$ | 524 \$ | _ \$ | 524 \$ | |
| Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises | 83 | _ | 83 | 53 | _ | 53 | |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | 19 | _ | 19 | _ | _ | _ | |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | 10 | _ | 10 | 177 | _ | 177 | |
| Transfert de Propriétés de Choix | 8 | _ | 8 | _ | _ | _ | |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 6 | _ | 6 | _ | _ | _ | |
| Programme de carte Loblaw | 4 | _ | 4 | 107 | _ | 107 | |
| Achats de rentes et rachats de régimes de retraite | 1 | _ | 1 | 12 | _ | 12 | |
| Programme PC Optimum | _ | _ | _ | 187 | _ | 187 | |
| Certains éléments liés à des périodes précédentes | _ | _ | _ | (4) | _ | (4) | |
| Recouvrement concernant des droits de cession immobilière comptabilisé l'exercice précédent | _ | _ | _ | (9) | _ | (9) | |
| Profit sur la cession des activités de postes d'essence | _ | _ | _ | (501) | _ | (501) | |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change Réduction progressive des activités de services bancaires | (3) | _ | (3) | 20 | _ | 20 | |
| des Services financiers le Choix du Président | _ | (20) | (20) | _ | (24) | (24) | |
| Éléments d'ajustement | 649 \$ | (20) \$ | | 566 \$ | (24) \$ | 542 \$ | |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 2 366 \$ | 186 \$ | 2 552 \$ | 2 409 \$ | 182 \$ | 2 591 \$ | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 487 | 10 | 1 497 | 1 444 | 10 | 1 454 | |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (521) | _ | (521) | (524) | _ | (524) | |
| Montant ajusté du BAIIA | 3 332 \$ | 196 \$ | | 3 329 \$ | 192 \$ | 3 521 \$ | |
| | | | | | <u></u> | · · | |

Outre les éléments dont il est question ci-dessus à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 525 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours.

Transfert de Propriétés de Choix La société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes liés au transfert de sa participation dans Propriétés de Choix.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Programme de carte Loblaw Au quatrième trimestre de 2017, la société et Weston ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur, compte tenu de laquelle la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw au quatrième trimestre de 2017. La société a comptabilisé une charge additionnelle de 4 millions de dollars en 2018.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Programme PC Optimum Au quatrième trimestre de 2017, la société a annoncé vouloir réunir les programmes de récompense Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum et PC Plus afin de créer un seul programme, PC Optimum. En conséquence, la société a comptabilisé, au quatrième trimestre de 2017, une charge de 165 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme et une charge de 22 millions de dollars liée à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants.

Certains éléments liés à des périodes précédentes Au quatrième trimestre de 2017, la direction a décelé qu'une dépréciation excédentaire avait été comptabilisée dans les bilans consolidés au titre des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de la société et elle a comptabilisé un profit visant à corriger cette erreur se rapportant à une période antérieure. La direction a établi que cet élément n'avait pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires et annuels de la société publiés précédemment. Ce profit a été en partie contrebalancé par certaines charges se rapportant à une question réglementaire liée à une période précédente et comptabilisées au quatrième trimestre de 2017.

Recouvrement concernant des droits de cession immobilière comptabilisé l'exercice précédent Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, un recouvrement de 9 millions de dollars en lien avec le recouvrement partiel d'un avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent.

Profit sur la cession des activités de postes d'essence Le 17 juillet 2017, la société a vendu les activités liées à ses postes d'essence en contrepartie d'environ 540 millions de dollars. La société a comptabilisé un profit avant impôt sur la vente de 501 millions de dollars (profit après impôt de 432 millions de dollars), déduction faite des coûts connexes, au troisième trimestre de 2017.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée durant la première moitié de l'exercice 2018 et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sousjacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 2017 ⁵⁾ | 2018 | 2017 ⁵⁾ |
|--|---------------|--------------------|---------------|--------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | (12 semaines) | (12 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 95 \$ | 89 \$ | 564 \$ | 374 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Charge liée à Glenhuron | - | _ | (176) | _ |
| Transfert de Propriétés de Choix | (1) | _ | (1) | _ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 94 \$ | 89 \$ | 387 \$ | 374 \$ |
| | | | | |

Charge liée à Glenhuron Au troisième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron. De cette charge, une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 2017 ^{4), 5)} | 2018 | 20174), 5) |
|---|---------------|------------------------|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾ | 659 \$ | 661 \$ | 2 552 \$ | 2 591 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾ | 94 | 89 | 387 | 374 |
| Montant ajusté du bénéfice avant impôt | 565 \$ | 572 \$ | 2 165 \$ | 2 217 \$ |
| Impôt sur le résultat | 100 \$ | (25) \$ | 606 \$ | 365 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾ Charge liée à Glenhuron | 55 — | 165 — | 165 (191) | 214 — |
| Réévaluation de soldes d'impôt différé | _ | 17 | _ | 17 |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat | 155 \$ | 157 \$ | 580 \$ | 596 \$ |
| Taux d'impôt effectif | 28,6 % | 78,1 % | 44,6 % | 21,8 % |
| Montant ajusté du taux d'impôt | 27,4 % | 27,4 % | 26,8 % | 26,9 % |
| | | | | |

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

Charge liée à Glenhuron Au troisième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron. De cette charge, une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

| | | 1 | | 1 |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 20174), 5) | 2018 | 2017 ^{4), 5)} |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | (12 semaines) | (12 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 224 \$ | 34 \$ | 766 \$ | 1 517 \$ |
| Bénéfice net lié aux activités abandonnées | (7) | 55 | 47 | 231 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 231 \$ | (21) \$ | 719 \$ | 1 286 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (12) | (12) |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies | 228 \$ | (24) \$ | 707 \$ | 1 274 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 231 \$ | (21) \$ | 719 \$ | 1 286 \$ |
| Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant) | 160 | 422 | 832 | 311 |
| Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 391 \$ | 401 \$ | 1 551 \$ | 1 597 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (12) | (12) |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies | 388 \$ | 398 \$ | 1 539 \$ | 1 585 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 376,1 | 390,5 | 379,3 | 397,3 |
| | | | | |

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

| | | 0040 |] | 00474) 5) | | 0040 |] | 00474) 5) | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | 2018 | 2017 ^{4), 5)} | | / | 2018 | 2017 ^{4), 5)} | | |
| | | emaines) | <u> </u> | semaines) | · · | emaines) | | emaines) | |
| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens) | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | |
| Activités poursuivies | 228 \$ | 0,61 \$ | (24) \$ | (0,06) \$ | 707 \$ | 1,87 \$ | 1 274 \$ | 3,21 \$ | |
| Activités abandonnées | (7) | (0,02) | 55 | 0,14 | 47 | 0,12 | 231 | 0,58 | |
| Montant présenté | 221 \$ | 0,59 \$ | 31 \$ | 0,08 \$ | 754 \$ | 1,99 \$ | 1 505 \$ | 3,79 \$ | |
| Activités poursuivies | 228 \$ | 0,61 \$ | (24) \$ | (0,06) \$ | 707 \$ | 1,87 \$ | 1 274 \$ | 3,21 \$ | |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 89 \$ | 0,23 \$ | 89 \$ | 0,23 \$ | 383 \$ | 1,01 \$ | 384 \$ | 0,97 \$ | |
| Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises | 60 | 0,16 | 40 | 0,10 | 60 | 0,16 | 40 | 0,10 | |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | 6 | 0,02 | (4) | (0,01) | (2) | (0,01) | 14 | 0,04 | |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 4 | 0,01 | _ | _ | 5 | 0,01 | _ | _ | |
| Transfert de Propriétés de Choix | 3 | 0,01 | _ | _ | 9 | 0,02 | _ | _ | |
| Charge liée à Glenhuron | _ | _ | _ | _ | 367 | 0,97 | _ | _ | |
| Programme de carte Loblaw | _ | - | 79 | 0,20 | 3 | 0,01 | 79 | 0,20 | |
| Réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président | _ | _ | (13) | (0,03) | (15) | (0,04) | (18) | (0,05) | |
| Profit sur la cession des activités de postes d'essence | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (432) | (1,09) | |
| Recouvrement concernant des droits de cession immobilière comptabilisé l'exercice précédent | _ | _ | (7) | (0,02) | _ | _ | (7) | (0,02) | |
| Achats de rentes et rachats de régimes de retraite | _ | _ | _ | _ | 1 | _ | 9 | 0,02 | |
| Certains éléments liés à des périodes précédentes | _ | _ | (13) | (0,03) | _ | _ | (13) | (0,03) | |
| Programme PC Optimum | _ | _ | 137 | 0,35 | _ | _ | 137 | 0,34 | |
| Réévaluation de soldes d'impôt différé | - | _ | (17) | (0,04) | _ | _ | (17) | (0,04) | |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | _ | _ | _ | _ | 14 | 0,04 | _ | _ | |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (2) | (0,01) | 131 | 0,33 | 7 | 0,02 | 135 | 0,34 | |
| Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies | 160 \$ | 0,42 \$ | 422 \$ | 1,08 \$ | 832 \$ | 2,19 \$ | 311 \$ | 0,78 \$ | |
| Montant ajusté au titre des activités poursuivies | 388 \$ | 1,03 \$ | 398 \$ | 1,02 \$ | 1 539 \$ | 4,06 \$ | 1 585 \$ | 3,99 \$ | |
| Activités abandonnées | (7) \$ | (0,02) \$ | 55 \$ | 0,14 \$ | 47 \$ | 0,12 \$ | 231 \$ | 0,58 \$ | |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux | 27 \$ | 0,08 \$ | (12) 6 | (0,02) ¢ | 33 \$ | 0,09 \$ | (10) \$ | (0.02) ¢ | |
| parts de fiducie ⁱ⁾ Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts | 1 | U,UO \$ | (12)\$ | (0,03) \$ | 119 | 0,31 | (10)\$ | (0,03) \$ | |
| connexes Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus | | _ | _ | _ | (11) | (0,03) | _ | _ | |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (1) | _ | (5) | (0,01) | (11) | (0,03) | (9) | (0,02) | |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | (6) | (0,02) | _ | _ | 30 | 0,08 | _ | _ | |
| Éléments d'ajustement liés aux activités abandonnées | 21 \$ | 0,06 \$ | (17) \$ | (0,04) \$ | 160 \$ | 0,42 \$ | (19) \$ | (0,05) \$ | |
| Montant ajusté au titre des activités abandonnées | 14 \$ | 0,04 \$ | 38 \$ | 0,10 \$ | 207 \$ | 0,54 \$ | 212 \$ | 0,53 \$ | |
| Total du montant ajusté de la société | 402 \$ | 1,07 \$ | 436 \$ | 1,12 \$ | 1 746 \$ | 4,60 \$ | 1 797 \$ | 4,52 \$ | |

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

Outre les éléments dont il est question ci-dessus à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute2) et le montant ajusté du BAIIA2) du secteur Vente au détail, le montant ajusté du bénéfice net disponibles aux porteurs d'actions ordinaires de la société a été touché par les éléments suivants :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie Avant le transfert de Propriétés de Choix, la société était exposée aux fluctuations des cours du marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts étaient présentées à titre de passif aux bilans consolidés de la société, puisqu'elles étaient rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif était comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraînait une augmentation (diminution) des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes Au deuxième trimestre de 2018, la société a comptabilisé dans les activités abandonnées des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix.

Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus Au troisième trimestre de 2018, une coentreprise détenue par Propriétés de Choix a réalisé la vente de droits relatifs à la propriété du dessus visant l'un de ses immeubles. La société a comptabilisé dans les activités abandonnées un profit de 11 millions de dollars découlant de cette vente au troisième trimestre.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes closes aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

| Pour les périodes closes le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 | 2018 | 20174), 5) | 2018 | 20174), 5) |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens) | (12 semaines) | (12 semaines) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾ | 310 \$ | 1 005 \$ | 2 249 \$ | 3 000 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾ | 4 | 81 | 252 | 209 |
| Total des entrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société | 314 \$ | 1 086 \$ | 2 501 \$ | 3 209 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuiviesi) | 310 \$ | 1 005 \$ | 2 249 \$ | 3 000 \$ |
| Moins: | | | | |
| Dépenses d'investissement | 414 | 399 | 1 070 | 1 026 |
| Intérêts payés | 58 | 40 | 509 | 323 |
| Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies | (162) \$ | 566 \$ | 670 \$ | 1 651 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁽⁾ | 4 \$ | 81 \$ | 252 \$ | 209 \$ |
| Moins: | | | | |
| Dépenses d'investissement | 68 | 88 | 264 | 233 |
| Intérêts payés | 31 | 44 | 292 | 148 |
| Flux de trésorerie disponibles liés aux activités abandonnées | (95) \$ | (51) \$ | (304) \$ | (172) \$ |
| Total des flux de trésorerie disponibles de la société | (257) \$ | 515 \$ | 366 \$ | 1 479 \$ |

Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
- Montant ajusté du rendement des capitaux propres Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société.
- Montant ajusté du rendement du capital Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 20 février 2019 Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2018 de la société, à la page 161.
- Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
- Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Voir la note 2 dans le Rapport annuel 2018 de la société.
- Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Résultats financiers

| Déclaration de | responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière | 76 |
|-----------------|---|-----|
| Rapport des au | uditeurs indépendants | 77 |
| États financier | s consolidés | |
| États cons | olidés des résultats | 80 |
| États cons | olidés du résultat global | 81 |
| États cons | olidés des variations des capitaux propres | 82 |
| Bilans con | solidés | 84 |
| Tableaux c | onsolidés des flux de trésorerie | 85 |
| Notes affér | rentes aux états financiers consolidés | 86 |
| Note 1. | Nature et description de l'entité présentant l'information financière | 86 |
| Note 2. | Principales méthodes comptables | 86 |
| Note 3. | Estimations comptables critiques et jugements | 105 |
| Note 4. | Normes comptables futures | 107 |
| Note 5. | Acquisitions d'entreprises | 109 |
| Note 6. | Activités abandonnées | 109 |
| Note 7. | Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 113 |
| Note 8. | Impôt sur le résultat | 114 |
| Note 9. | Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire | 116 |
| Note 10. | Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie | 116 |
| Note 11. | Créances | 117 |
| Note 12. | Créances sur cartes de crédit | 117 |
| Note 13. | Stocks | 118 |
| Note 14. | Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie | 119 |
| Note 15. | Immobilisations corporelles | 119 |
| Note 16. | Immeubles de placement | 121 |
| Note 17. | Immobilisations incorporelles | 122 |
| Note 18. | Goodwill | 124 |
| Note 19. | Autres actifs | 125 |
| Note 20. | Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle | 125 |
| Note 21. | Provisions | 126 |
| Note 22. | Dette à long terme | 127 |
| Note 23. | Autres passifs | 130 |
| Note 24. | Capital social | 131 |
| Note 25. | Gestion du capital | 133 |
| Note 26. | Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme | 134 |
| Note 27. | Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 141 |
| Note 28. | Charges au titre des avantages du personnel | 144 |
| Note 29. | Contrats de location | 144 |
| Note 30. | Instruments financiers | 147 |
| Note 31. | Gestion des risques financiers | 150 |
| Note 32. | Passifs éventuels | 151 |
| Note 33. | Garanties financières | 153 |
| Note 34. | Transactions entre parties liées | 154 |
| Note 35. | Informations sectorielles | 156 |
| - | des trois derniers exercices | 159 |
| Glossaire | | 161 |

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel - Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel - Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel - Revue financière.

Toronto, Canada Le 20 février 2019

Le président exécutif du Conseil, [signé] Galen G. Weston

Le chef de la direction financière, [signé] **Darren Myers**

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017;
- les états consolidés des résultats des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2018 - Revue financière »:
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2018 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimerons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2018 - Revue financière » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Rapport des auditeurs indépendants

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2018 » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exercons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit:

Rapport des auditeurs indépendants

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG Sr. 1. / SENCRL.

Toronto, Canada Le 20 février 2019 Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sebastian Distefano.

États consolidés des résultats

| Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates | | |
|---|-----------|--------------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ⁱ⁾ |
| Produits | 46 693 \$ | 46 587 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 32 537 | 32 913 |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 12 233 | 11 625 |
| Résultat d'exploitation | 1 923 \$ | 2 049 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7) | 564 | 374 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 1 359 \$ | 1 675 \$ |
| Impôt sur le résultat (note 8) | 606 | 365 |
| Bénéfice net lié aux activités poursuivies | 753 \$ | 1 310 \$ |
| Bénéfice net lié aux activités abandonnées (note 6) | 47 | 231 |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 \$ |
| Attribuable aux : | | |
| Actionnaires de la société | 766 \$ | 1 517 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 34 | 24 |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 \$ |
| Bénéfice net par action ordinaire - de base (en dollars) (note 9) | | |
| Activités poursuivies | 1,88 \$ | 3,24 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| Bénéfice net par action ordinaire - dilué (en dollars) (note 9) | | |
| Activités poursuivies | 1,87 \$ | 3,21 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 9) | | |
| De base | 376,7 | 393,8 |
| Dilué | 379,3 | 397,3 |

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités (notes 2 et 6).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

| | | Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates |
|--------------------|--------|--|
| 2017 ⁱ⁾ | 2018 | en millions de dollars canadiens) |
| 1 310 \$ | 753 \$ | Bénéfice net lié aux activités poursuivies |
| | | Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt |
| | | Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement : |
| 3 \$ | (2) \$ | (Perte) profit de change |
| 2 | (3) | (Perte latente) profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30) |
| | | Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net : |
| (19) | 91 | Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 26) |
| _ | 16 | Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement (note 16) |
| (14) \$ | 102 \$ | Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies |
| 1 296 \$ | 855 \$ | Résultat global lié aux activités poursuivies |
| 231 \$ | 47 \$ | Bénéfice net lié aux activités abandonnées (note 6) |
| _ | 5 | Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées |
| 231 \$ | 52 \$ | Résultat global lié aux activités abandonnées |
| 1 527 \$ | 907 \$ | Résultat global total |
| | | Attribuable aux : |
| 1 503 \$ | 873 \$ | Actionnaires de la société |
| 24 | 34 | Participations ne donnant pas le contrôle |
| 1 527 \$ | 907 \$ | Résultat global total |

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités (notes 2 et 6).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement | Cumul des autres éléments du résultat global | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|---|--|--|--|----------------------------------|
| Solde au 30 décembre 2017 | 7 445 \$ | 221\$ | 7 666 \$ | 5 280 \$ | 110 \$ | 36 \$ | 2 \$ | -\$ | 38 \$ | 40 \$ | 13 134 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 2) | _ | _ | _ | (72) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (72) |
| Solde retraité au 31 décembre 2017 | 7 445 \$ | 221\$ | 7 666 \$ | 5 208 \$ | 110 \$ | 36 \$ | 2 \$ | -\$ | 38 \$ | 40 \$ | 13 062 \$ |
| Bénéfice net | — \$ | - \$ | — \$ | 766 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 34 \$ | 800 \$ |
| Autres éléments du résultat global | _ | _ | _ | 91 | _ | (2) | 2 | 16 | 16 | _ | 107 |
| Résultat global total | — \$ | - \$ | — \$ | 857 \$ | - \$ | (2) \$ | 2 \$ | 16 \$ | 16 \$ | 34 \$ | 907 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24) | (381) | _ | (381) | (886) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (1 267) |
| Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27) | 98 | _ | 98 | (11) | (3) | _ | _ | _ | _ | _ | 84 |
| Actions rachetées et détenues en fiducie (note 24) | (12) | _ | (12) | (24) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (36) |
| Actions détenues en fiducie et libérées (note 27) | 12 | _ | 12 | 25 | _ | _ | _ | _ | _ | _ | 37 |
| Activités abandonnées (note 6) | _ | _ | _ | (144) | 8 | _ | (5) | _ | (5) | (9) | (150) |
| Dividendes déclarés par action ordinaire - 1,155 \$ (note 24) | _ | _ | _ | (433) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (433) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée - 1,325 \$ (note 24) | _ | _ | _ | (12) | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (12) |
| Incidence fiscale de la conversion des parts de société en commandite de catégorie C (note 6) | _ | _ | _ | _ | (8) | _ | _ | _ | _ | _ | (8) |
| Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (6) | (6) |
| | (283) \$ | — \$ | (283) \$ | (628) \$ | (3) \$ | (2) \$ | (3) \$ | 16 \$ | 11 \$ | | (884) \$ |
| Solde au 29 décembre 2018 | 7 162 \$ | 221 \$ | 7 383 \$ | 4 580 \$ | 107 \$ | 34 \$ | (1) \$ | 16 \$ | 49 \$ | 59 \$ | 12 178 \$ |

États consolidés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Cumul des autres éléments du résultat global | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|---|---|--|----------------------------|
| Solde au 31 décembre 2016 | 7 692 \$ | 221 \$ | 7 913 \$ | 4 944 \$ | 112 \$ | 33 \$ | - \$ | 33 \$ | 26 \$ | 13 028 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 (note 2) | _ | _ | _ | 31 | _ | _ | _ | _ | _ | 31 |
| Incidence d'un changement de méthode comptable (note 2) | _ | _ | _ | 36 | _ | _ | _ | _ | _ | 36 |
| Solde retraité au 1er janvier 2017 | 7 692 \$ | 221\$ | 7 913 \$ | 5 011 \$ | 112 \$ | 33 \$ | -\$ | 33 \$ | 26 \$ | 13 095 \$ |
| Bénéfice net ⁱ⁾ | — \$ | -\$ | — \$ | 1 517 \$ | - \$ | -\$ | -\$ | -\$ | 24 \$ | 1 541 \$ |
| Autres éléments du résultat global | _ | _ | _ | (19) | _ | 3 | 2 | 5 | _ | (14) |
| Résultat global total | | -\$ | — \$ | 1 498 \$ | — \$ | 3 \$ | 2\$ | 5\$ | 24 \$ | 1 527 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24) | (301) | _ | (301) | (790) | _ | _ | _ | _ | _ | (1 091) |
| Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27) | 48 | _ | 48 | _ | (2) | _ | _ | _ | _ | 46 |
| Actions rachetées et détenues en fiducie (note 24) | (13) | _ | (13) | (35) | _ | _ | _ | _ | _ | (48) |
| Actions détenues en fiducie et libérées (note 27) | 19 | _ | 19 | 29 | _ | _ | _ | _ | _ | 48 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire - 1,070 \$ (note 24) | _ | _ | _ | (421) | _ | _ | _ | _ | _ | (421) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée - 1,325 \$ (note 24) | _ | _ | _ | (12) | _ | _ | _ | _ | _ | (12) |
| Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (10) | (10) |
| | (247) \$ | -\$ | (247) \$ | 269 \$ | (2) \$ | 3 \$ | 2 \$ | 5\$ | 14 \$ | 39 \$ |
| Solde au 30 décembre 2017 | 7 445 \$ | 221 \$ | 7 666 \$ | 5 280 \$ | 110 \$ | 36 \$ | 2\$ | 38 \$ | 40 \$ | 13 134 \$ |

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités (notes 2 et 6).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

| | |] . |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10) | 1 065 \$ | 1 798 \$ |
| Placements à court terme (note 10) | 94 | 546 |
| Dépôts de garantie (note 10) | 800 | _ |
| Créances (note 11) | 1 198 | 1 188 |
| Créances sur cartes de crédit (note 12) | 3 329 | 3 100 |
| Stocks (note 13) | 4 803 | 4 438 |
| Charges payées d'avance et autres actifs | 304 | 224 |
| Actifs détenus en vue de la vente (note 14) | 44 | 33 |
| Total des actifs courants | 11 637 \$ | 11 327 \$ |
| Immobilisations corporelles (note 15) | 5 931 | 10 669 |
| . , , | 3 931 | 19 |
| Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 224 | |
| Immeubles de placement (note 16) | 234 | 276 |
| Immobilisations incorporelles (note 17) | 7 798 | 8 251 |
| Goodwill (note 18) | 3 942 | 3 922 |
| Actifs d'impôt différé (note 8) | 144 | 134 |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30) | 78 | 166 |
| Autres actifs (note 19) | 389 | 383 |
| Total des actifs | 30 153 \$ | 35 147 \$ |
| Passifs | | |
| Passifs courants | | |
| Dette bancaire (note 33) | 56 \$ | 110 \$ |
| Fournisseurs et autres passifs | 5 302 | 5 233 |
| Passif au titre de la fidélisation (note 20) | 228 | 349 |
| Provisions (note 21) | 165 | 283 |
| Impôt sur le résultat à payer | 131 | 128 |
| Dette à court terme (note 12) | 915 | 640 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22) | 1 647 | 1 635 |
| Participation des pharmaciens propriétaires | 260 | 263 |
| Total des passifs courants | 8 704 \$ | 8 641 \$ |
| Provisions (note 21) | 152 | 169 |
| Dette à long terme (note 22) | 6 379 | 9 542 |
| Passif lié aux parts de fiducie | _ | 972 |
| Passifs d'impôt différé (note 8) | 1 947 | 1 989 |
| Autres passifs (note 23) | 793 | 700 |
| Total des passifs | 17 975 \$ | 22 013 \$ |
| Capitaux propres | | |
| Capital social (note 24) | 7 383 \$ | 7 666 \$ |
| Résultats non distribués | 4 580 | 5 280 |
| Surplus d'apport (note 27) | 107 | 110 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 49 | 38 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société | 12 119 \$ | 13 094 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 59 | 40 |
| Total des capitaux propres | 12 178 \$ | 13 134 \$ |
| Total des capitaux propres Total des passifs et des capitaux propres | 30 153 \$ | 35 147 \$ |
| Total aco passils et aes capitaux propies | 30 133 \$ | 33 147 φ |
| | | I |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Passifs éventuels (note 32).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 ⁱ |
|--|-------------|-------------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 800 \$ | 1 541 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Impôt sur le résultat (notes 6 et 8) | 664 | 449 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (notes 6 et 7) | 880 | 525 |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 43 | _ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 592 | 1 568 |
| Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises | 103 | 97 |
| Profit sur la cession des activités de postes d'essence | | (501) |
| Variation des provisions (notes 6 et 21) | (176) | 233 |
| Programme <i>PC Optimum</i> (note 20) | (, | 165 |
| 1 Togramme 1 & Optimum (Note 20) | 3 906 \$ | 4 077 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (619) | 132 |
| Variation des créances sur cartes de crédit (note 12) | (327) | (174) |
| Impôt sur le résultat payé | (511) | (866) |
| Intérêts perçus | 31 | 17 |
| Autres | 21 | 23 |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 2 501 \$ | 3 209 |
| Activités d'investissement | 2 301 \$ | 3 203 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (1 010) \$ | (979) |
| Entrées d'immobilisations incorporelles (note 17) | (324) | (280) |
| , , | (1 619) | (200) |
| Acquisition de CREIT, déduction faite de la trésorerie acquise (note 6) | 18 | 26 |
| Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5) | | 20 |
| Trésorerie cédée relativement aux activités abandonnées (note 6) | (52) 452 | (205) |
| Variation des placements à court terme (note 10) | | (305) |
| Variation des dépôts de garantie (note 10) | (800) | 17 |
| Produit de la sortie d'actifs | 122 | |
| Produit de la cession des activités de postes d'essence | (02) | 540 |
| Autres | (83) | (53) |
| Sorties nettes liées aux activités d'investissement | (3 296) \$ | (1 034) |
| Activités de financement | (54) 6 | (5) |
| Variation de la dette bancaire | (54) \$ | (5) |
| Variation de la dette à court terme (note 12) | 275 | (25) |
| Dette à long terme (note 22) | 4.000 | 000 |
| Émise | 4 880 | 686 |
| Remboursée | (2 715) | (450) |
| Intérêts payés | (801) | (471) |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées | (440) | (327) |
| Capital social ordinaire | | |
| Émis (note 27) | 78 | 41 |
| Racheté et détenu en fiducie (note 24) | (36) | (48) |
| Racheté et annulé (note 24) | (1 082) | (1 091) |
| Autres | (37) | 5 |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement | 68 \$ | (1 685) |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (6) \$ | (6) |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (733) \$ | 484 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 798 | 1 314 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 065 \$ | 1 798 |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 50,4 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Le 1er novembre 2018, la société et Weston ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Weston a recu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (la « réorganisation » ou le « transfert »), comme il est décrit à la note 6, « Activités abandonnées ». La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. Avant le 1er novembre 2018, Les Compagnies Loblaw Limitée était le porteur de parts majoritaire de Propriétés de Choix.

Au 29 décembre 2018, la société comptait deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 35).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 20 février 2019.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 26;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 comptaient tous deux 52 semaines. Le prochain exercice qui comptera 53 semaines sera l'exercice 2020.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les titulaires de licences de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (les « pharmaciens propriétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société et qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Avant la réorganisation, les parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts de fiducie ») qui étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société étaient présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Activités abandonnées Une activité abandonnée est une composante de la société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

L'activité est classée à titre d'activité abandonnée lorsque celle-ci est cédée ou satisfait aux critères de classement comme étant détenue en vue de la vente ou détenue en vue d'une distribution, selon la première des occurrences à survenir.

Lorsqu'une activité est classée à titre d'activité abandonnée, les états comparatifs du résultat net et du résultat global sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les activités abandonnées de la société sont exclues des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique après impôt à titre de résultat net lié aux activités abandonnées dans les états consolidés du résultat net. La société a fait le choix de méthode comptable de présenter les informations sur les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans les notes afférentes aux états financiers.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur Propriétés de Choix, qui font partie des activités abandonnées, comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail avant la réorganisation. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiguement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés ainsi que pour servir au remboursement de la dette.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'Intrernational Accounting Standard 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation (l'« IAS 39 »), en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 39.

Avant le 31 décembre 2017, en vertu de l'IAS 39, les créances sur cartes de crédit étaient considérées comme en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'avait effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

Depuis le 31 décembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, la société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable des créances sur cartes de crédit à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide Eagle à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de facon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments De 10 à 40 ans Matériel et mobilier De 2 à 10 ans Améliorations apportées aux bâtiments Jusqu'à 10 ans Améliorations locatives Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux Durée du baili) ou durée d'utilitéii), selon la plus courte des deux Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location Lorsqu'elle conclut un accord, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat comprend un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif concerné et si l'accord confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent. Le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent est conféré si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- la société avait la possibilité ou le droit d'exploiter l'actif (ou de décider de la manière dont l'actif est exploité par d'autres) tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie négligeable de la production de l'actif;
- la société avait la possibilité ou le droit de contrôler l'accès physique à l'actif tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie négligeable de la production de l'actif;
- les faits et circonstances indiquaient qu'il est peu probable qu'une ou plusieurs parties, autres que l'acheteur, prendront plus qu'une partie négligeable de la production ou autre utilité produite ou générée par l'actif pendant la durée de l'accord, et le prix que l'acheteur paiera au titre de la production n'est ni contractuellement fixé par unité produite, ni égal au prix de marché actuel par unité produite au moment de la livraison de la production.

En tant que preneur, la société a classé à titre de contrats de location-financement les contrats de location ayant pour effet de transférer l'ensemble des risques et avantages. Les actifs et passifs au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés au plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être établi facilement, le taux d'emprunt marginal de la société. Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés aux bilans. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

En tant que bailleur, la société comptabilise les loyers tirés des contrats de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.

ii) Même base que pour les actifs détenus.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée en résultat net. Toutefois, dans la mesure où un profit antérieur résultant de la réévaluation est inclus dans l'écart de réévaluation pour ce bien, la perte est tout d'abord comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de la société en vue de réduire l'écart de réévaluation compris dans les capitaux propres. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Partenariats Avant la réorganisation, la société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détenait des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans leguel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risgues et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels:
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auguel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

| Actif/passif | Classement/Évaluation |
|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti |
| Placements à court terme | Coût amorti |
| Créances | Coût amorti |
| Créances sur cartes de crédit | Coût amorti |
| Dépôts de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | Coût amorti |
| Certains autres actifs | Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains placements à long terme | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Dette bancaire | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres passifs | Coût amorti |
| Dette à court terme | Coût amorti |
| Dette à long terme | Coût amorti |
| Passif lié aux parts de fiducie | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains autres passifs | Coût amorti |
| Dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

| Туре | Technique d'évaluation |
|---|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme | En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur. |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances. |
| Dérivés | Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; |
| | La juste valeur des autres instruments dérivés est déterminée selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux. |
| Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers | La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché. |

Décomptabilisation La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 39.

Avant le 31 décembre 2017, selon l'IAS 39, un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur était effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Depuis le 31 décembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, la société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues sera déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en une monnaie étrangère, mais qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desguels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UADD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie recue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;

- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Rémunération fondée sur des parts Avant la réorganisation, les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») étaient comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. Les UTIRP confèrent à certains salariés le droit de recevoir la valeur des UTIRP attribuées sous forme de parts à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois à cinq ans. Les UTIRP sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part à la date du bilan, diminuée d'un escompte visant à rendre compte des restrictions relatives à la cession.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Normes comptables mises en œuvre

Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (I'« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, Instruments financiers (I'« IFRS 9 »), conformément à l'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Les incidences de la mise en œuvre de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la société sont décrites ci-dessous.

IFRS 15 En 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires (l'« IAS 18 »), l'IAS 11, Contrats de construction, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La société a adopté la norme le 31 décembre 2017 et a appliqué les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1er janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société a eu recours à la mesure de simplification, qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés au plus tard le 1er janvier 2017. Voir la rubrique relative à la comptabilisation des produits pour obtenir des précisions sur les principales méthodes comptables aux termes de l'IFRS 15.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de produits tirés des secteurs Vente au détail, Services financiers ou Propriétés de Choix de la société, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés. L'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, les produits ont été attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points a été répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle a été attribuée aux biens et services vendus et comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie est répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes et comptabilisé à titre de produits différés sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans les 12 mois suivant l'émission.

En outre, au quatrième trimestre de 2017, aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, la société a comptabilisé une charge avant impôt sur le résultat de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre de la fidélisation découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme PC Optimum. Aux termes de l'IFRS 15, selon l'approche de la juste valeur relative, cette réévaluation du passif au titre de la fidélisation a diminué de 24 millions de dollars, ce qui a entraîné une charge avant impôt sur le résultat de 165 millions de dollars.

L'incidence de ces modifications sur les résultats non distribués au 1er janvier 2017 et au 30 décembre 2017 se présente comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au | Au |
|------------------------------------|------------------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} janvier 2017 | 30 décembre 2017 |
| Passif au titre de la fidélisation | (43) \$ | (64) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 12 | 11 |
| Passifs d'impôt différé | - | 7 |
| Résultats non distribués | 31 | 46 |

L'incidence de cette modification sur la période de 52 semaines close le 30 décembre 2017 se présente comme suit :

États consolidés des résultats

| Augmentation (diminution) | 30 décembre 2017 |
|--|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | (52 semaines) |
| Produits | (3) \$ |
| Frais de vente et charges générales et administratives | (24) |
| Impôt sur le résultat | 6 |

La mise en œuvre de l'IFRS 15 a eu une incidence de 0,04 \$ sur le résultat de base et dilué par action de la période de 52 semaines close le 30 décembre 2017.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a adopté les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. La société a également appliqué les modifications connexes de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Voir la rubrique relative aux instruments financiers et aux instruments dérivés pour obtenir des précisions sur les principales méthodes comptables aux termes de l'IFRS 9.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 n'a pas fait varier considérablement l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des créances sur cartes de crédit, comme il est indiqué ci-dessous.

Le tableau qui suit présente un résumé des incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement :

| Actif/passif | Classement aux termes de l'IAS 39 | Classement aux termes de l'IFRS 9 |
|---|--|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | Coût amorti |
| Placements à court terme | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | Coût amorti |
| Créances | Prêts et créances | Coût amorti |
| Créances sur cartes de crédit | Prêts et créances | Coût amorti |
| Dépôts de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat neti) | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | Prêts et créances | Coût amorti |
| Certains autres actifs ⁱⁱ⁾ | Prêts et créances | Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains placements à long terme | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Dette bancaire | Autres passifs | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à court terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Passif lié aux parts de fiducie | À la juste valeur par le biais du résultat netiii) | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat netiii) | À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape.

Les prêts hypothécaires, les billets et les créances liées aux prêts sont inclus dans la catégorie « Certains autres actifs ». Ces actifs sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le modèle des pertes de crédit attendues a eu une incidence considérable sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. La société a révisé certaines données du modèle des pertes de crédit attendues depuis la mise en œuvre de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 et a appliqué de manière rétrospective l'incidence de ces révisions, sans que cela n'ait d'incidence sur le bénéfice. Par suite de ces modifications, l'incidence cumulative du modèle des pertes de crédit attendues sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au |
|------------------------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 31 décembre 2017 |
| Créances sur cartes de crédit | (98) \$ |
| Actifs d'impôt différé | 26 |
| Impôt sur le résultat à payer | 4 |
| Passifs d'impôt différé | (4) |
| Résultats non distribués | (72) |

La société a également appliqué le modèle des pertes de crédit attendues dans l'évaluation de la dépréciation de ses créances clients et autres actifs financiers. Elle a adopté la mesure de simplification aux fins de l'établissement des pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients en ayant recours à une matrice de calcul fondée sur l'historique de pertes de crédit pour estimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a également exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La matrice de calcul et le modèle des pertes de crédit attendues appliqués n'ont pas une incidence importante sur les créances clients et autres actifs financiers de la société.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société est tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Modifications des principales méthodes comptables

Certaines des principales méthodes comptables ont été modifiées ou ajoutées pour refléter les incidences sur la présentation et l'évaluation des états financiers consolidés annuels de la société.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires.

La société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. La société a appliqué cette modification de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. Voir la rubrique relative aux immeubles de placement pour obtenir des précisions sur le modèle de la juste valeur. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La société a appliqué cette modification de méthode comptable de manière rétrospective au deuxième trimestre de 2018. Les répercussions sur les bilans consolidés de la société pour les périodes comparatives se présentent comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 30 décembre 2017 | 1er janvier 2017 |
| Immeubles de placement | 41 \$ | 41 \$ |
| Passifs d'impôt différé | 5 | 5 |
| Résultats non distribués | 36 | 36 |

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour évaluer la recouvrabilité de ces créances et de certains autres actifs financiers, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme PC Optimum est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes:
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Juste valeur des immeubles de placement

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location du marché, déduction faite des charges d'exploitation, et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséguence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Note 4. Normes comptables futures

La norme comptable future présentée ci-dessous aura une incidence sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information de la société, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a donc mis au point un projet exhaustif visant à orienter la mise en œuvre.

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, Contrats de location (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur l'actif sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Les exigences de comptabilisation s'appliquant au bailleur demeurent semblables à celles de l'IAS 17.

La quasi-totalité des contrats de location simple de la société sont des contrats de location immobiliers visant des magasins de détail, des centres de distribution et des bureaux. Les autres actifs loués comprennent des véhicules à passagers, des camions et du matériel informatique. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les souslocations ont principalement trait a des franchisés non consolidés, à des locataires complémentaires et à des terrains accueillant des postes d'essence.

En tant que preneur, la société comptabilisera des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives principalement à l'égard de ses contrats de location simple de biens immobiliers, de véhicules et d'équipement. La charge d'amortissement pour les actifs liés aux droits d'utilisation et aux charges d'intérêts sur les obligations locatives remplaceront les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Aucune incidence importante n'est attendue au titre des contrats de location-financement existants de la société.

En tant que bailleur intermédiaire, la société évaluera de nouveau le classement de ses contrats de sous-location en fonction des actifs au titre de droits d'utilisation découlant du bail principal et comptabilisera une créance correspondante au titre du contrat de locationfinancement si la conclusion de la réévaluation s'avère être que le contrat de sous-location est un contrat de location-financement. Aucune incidence importante n'est attendue au titre des contrats de location-financement aux termes desquels la société elle est le bailleur.

L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels la société est le preneur, elle a le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée à la transition à l'IFRS 16. La société a adopté la norme le 30 décembre 2018 selon l'approche rétrospective modifiée, laquelle applique les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 sans retraitement de la période comparative. Selon l'approche rétrospective modifiée, la société a choisi d'évaluer l'ensemble des actifs au titre de droits d'utilisation de manière rétrospective comme si la norme avait été appliquée depuis la date de passation des contrats de location.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions relatives à la comptabilisation et de mesures de simplification. La société a appliqué les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes :

- conserver l'ancienne définition d'un contrat de location pour les contrats en vigueur à la date de l'application initiale;
- exclure certains contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16;
- appliquer la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et d'équipement;
- appliquer un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location avant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date d'application initiale;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de l'application initiale.

Bien qu'elle ait adopté la norme le 30 décembre 2018, la société continue d'évaluer l'incidence de celle-ci sur les processus opérationnels. les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a mis en œuvre un système de gestion visant les contrats de location et en est aux dernières étapes d'amélioration et de validation des données d'entrée et des hypothèses clés servant aux calculs liés à l'effet cumulé de l'application initiale qui sera comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018.

Selon l'information dont elle disposait au 20 février 2019, par suite de l'application initiale de l'IFRS 16 au 30 décembre 2018, la direction prévoit comptabiliser, au bilan consolidé, des actifs au titre de droits d'utilisation d'environ 7,5 milliards de dollars à 8,0 milliards de dollars et des obligations locatives d'environ 9,0 milliards de dollars à 9,5 milliards de dollars, y compris les contrats de location-financement en cours, et décomptabiliser du bilan consolidé une obligation locative différée d'environ 300 millions de dollars, l'écart étant porté dans les résultats non distribués à l'ouverture, déduction faite de l'incidence de l'impôt différé. Certains autres comptes du bilan refléteront l'incidence des montants qui devront être reclassés à l'adoption de l'IFRS 16.

Les incidences réelles de l'application initiale de l'IFRS 16 peuvent être différentes des estimations présentées en raison de ce qui suit :

- la société n'a pas terminé l'évaluation et l'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière applicables;
- les nouvelles méthodes comptables ainsi que les nouveaux jugements et les nouvelles estimations comptables critiques sont susceptibles d'être révisés d'ici à ce que la société publie son rapport du premier trimestre aux actionnaires pour la période de 12 semaines close le 23 mars 2019.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises sont inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------------|
| Actif net acquis : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 18 \$ | 26 \$ |
| Stocks | 66 | 73 |
| Immobilisations corporelles | 78 | 81 |
| Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾ | (36) | (43) |
| Autres passifs ⁱ⁾ | (114) | (132) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (12) | (5) |
| Total de l'actif net acquis | -\$ | — \$ |
| | | |

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par la société.

Note 6. Activités abandonnées

Au quatrième trimestre de 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et Weston a recu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix.

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. Par conséquent, pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017, le secteur Propriétés de Choix, déduction faite des éliminations, a été présenté à titre d'activités abandonnées. Auparavant, les activités de Propriétés de Choix n'étaient pas classées comme des activités abandonnées ou des actifs détenus en vue de la vente. Le classement à titre d'activités abandonnées a eu lieu le 31 octobre 2018, soit la date de la réorganisation. Par conséquent, les états consolidés des résultats et du résultat global ont été présentés de nouveau en établissant une distinction entre les activités poursuivies et les activités abandonnées. À moins d'indication contraire, toutes les autres notes afférentes aux états financiers consolidés comprennent les montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

La transaction ne change en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix (voir la note 34).

Toutes les transactions entre les secteurs Vente au détail et Propriétés de Choix réalisées avant la réorganisation ont été entièrement éliminées dans les états financiers consolidés. La société a présenté les résultats des activités poursuivies afin de refléter les transactioins en cours entre le secteur Vente au détail et Propriétés de Choix, y compris les loyers et les paiements au titre de la résiliation de baux versés à Propriétés de Choix, les profits relatifs aux opérations de cession-bail visant des immeubles de Propriétés de Choix et les paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix. L'élimination des transactions intragroupe avant le transfert a été incluse dans les activités abandonnées.

Les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2018 | 2017 |
|--|-----------------|--------|
| Produits ⁱ⁾ | 933 \$ | 830 \$ |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 512 | 364 |
| Résultat d'exploitation | 421 \$ | 466 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱⁱ⁾ | 316 | 151 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 105 \$ | 315 \$ |
| Impôt sur le résultat | 58 | 84 |
| Bénéfice lié aux activités abandonnées | 47 \$ | 231 \$ |
| | | |
| | | |

i) Le poste Produits comprend des produits locatifs de 445 millions de dollars (533 millions de dollars en 2017), un recouvrement de coûts de 164 millions de dollars (185 millions de dollars en 2017) et des produits tirés de résiliations de baux de 10 millions de dollars (6 millions de dollars en 2017) comptabilisés par Propriétés de Choix et dégagés par la société. Les recouvrements de coûts liés à l'entretien des parties communes et aux immeubles sont présentés à titre de charges dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les actifs et les passifs cédés dans le cadre des activités abandonnées se présentent comme suit :

| 52 \$ |
|-----------|
| 66 |
| 90 |
| 4 770 |
| 740 |
| 4 819 |
| 30 |
| 342 |
| 3 |
| 330 |
| 11 242 \$ |
| _ |

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2018 |
|------------------------------------|-----------------|
| Fournisseurs et autres passifs | 370 \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 19 |
| Dette à long terme | 7 222 |
| Passif lié aux parts de fiducie | 3 071 |
| Passifs d'impôts différé | 414 |
| Autres passifs | 6 |
| | 11 102 \$ |
| | |

Outre les actifs et les passifs cédés, la société a comptabilisé un passif au titre de contrats déficitaires de 10 millions de dollars.

Les actifs et les passifs cédés dans le cadre d'activités abandonnées comprennent les actifs et les passifs de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») dont Propriétés de Choix a fait l'acquisition le 4 mai 2018.

ii) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent principalement les charges d'intérêts sur la dette à long terme, des distributions à des porteurs de parts externes de 113 millions de dollars (54 millions de dollars en 2017) et une perte de 33 millions de dollars (profit de 10 millions de dollars en 2017) liée à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le bilan de la société pour 2017 comprend des actifs totalisant environ 4,8 milliards de dollars et des passifs totalisant environ 4,5 milliards de dollars liés à Propriétés de Choix. Le total des actifs comprend des immobilisations corporelles de 4 645 millions de dollars et le total des passifs inclut une dette à long terme de 3 411 millions de dollars et un montant de 972 millions de dollars au titre du passif lié aux parts de fiducie.

Acquisition de CREIT par Propriétés de Choix

Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 nouvelles parts de fiducie.

De plus, en parallèle avec la conclusion de l'acquisition, la société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a converti la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix a émis 70 881 226 parts de catégorie B de société en commandite en faveur de la société au moment de la conversion, et l'insuffisance d'environ 99 millions de dollars a été payée en trésorerie. Dans le cadre de cette conversion, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat sur les gains en capital de 8 millions de dollars dans le surplus d'apport.

Le calcul du prix d'achat est fondé sur les meilleures estimations de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois le calcul définitif établi. La répartition du prix d'achat à la date d'acquisition se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 4 mai 2018 |
|---|------------------|
| Actifs nets acquis : | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 32 \$ |
| Créances et autres actifs | 50 |
| Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoiri) | 196 |
| Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 683 |
| Immeubles de placement | 4 730 |
| Immobilisations incorporelles | 30 |
| Goodwill | 342 |
| Fournisseurs et autres passifs | (172) |
| Dette à long terme | (1 841) |
| Passifs d'impôt différé | (342) |
| Total des actifs nets acquis | 3 708 \$ |

i) Compris dans les autres actifs aux bilans consolidés.

Les actifs et les passifs cédés comprennent également le goodwill de 342 millions de dollars lié à l'acquisition de CREIT, qui a été généré lors de la consolidation de Propriétés de Choix et est attribuable aux passifs d'impôt différé comptabilisés au titre des différences temporaires représentant l'écart entre la juste valeur des immeubles de placement acquis et leur valeur fiscale respective pour la participation véritable de la société dans Propriétés de Choix.

La variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 ⁱ⁾ | 2017 |
|---|--------------------|--------|
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 581 \$ | 501 \$ |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement | (1 884) | (255) |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement | 1 678 | 46 |
| Flux de trésorerie lié aux activités abandonnées | 375 \$ | 292 \$ |
| | | |

i) Rend compte des flux de trésorerie des activités abandonnées jusqu'à la date de la réorganisation, le 1er novembre 2018.

۸.,

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de Propriétés de Choix sont décrites ci-dessous :

Débentures Le tableau qui suit présente un résumé des débentures de Propriétés de Choix émises ou prises en charge en 2018. Aucune débenture n'a été émise en 2017.

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital pour 2018 |
|---|----------------|------------------|------------------------------------|
| Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix | | | |
| – Série I ⁱ⁾ | 3,01 % | 21 mars 2022 | 300 \$ |
| – Série J ⁱ⁾ | 3,55 % | 10 janvier 2025 | 350 |
| – Series K ⁱⁱ⁾ | 3,56 % | 9 septembre 2024 | 550 |
| – Série L ⁱⁱ⁾ | 4,18 % | 8 mars 2028 | 750 |
| – Série A-Ciii) | 3,68 % | 24 juillet 2018 | 125 |
| – Série B-Ciii) | 4,32 % | 15 janvier 2021 | 100 |
| – Série C-Ciii) | 2,56 % | 30 novembre 2019 | 100 |
| – Série D-Ciii) | 2,95 % | 18 janvier 2023 | 125 |
| Total des débentures émises | | | 2 400 \$ |

i) Les placements ont été effectués conformément au prospectus préalable de base simplifié de Propriétés de Choix déposé en 2018, qui permet l'émission éventuelle d'au plus 2 milliards de dollars de parts et de titres de créances, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées en 2018 et en 2017 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital pour 2018 | Montant en capital pour 2017 |
|---|-------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A-C | 3,68 % | 24 juillet 2018 | 125 \$ | -\$ |
| Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A | 3,55 % | 5 juillet 2018i) | 400 | _ |
| Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série 6 | 3,00 % | 20 avril 2017 ⁱⁱ⁾ | _ | 200 |
| Total des débentures, des facilités de crédit à terme non garanties et des billets à moyen terme remboursés | | | 525 \$ | 200 \$ |
| | | | | |

i) Les débentures subordonnées de premier rang de série A de Propriétés de Choix ont été remboursées le 12 février 2018.

ii) Le produit net tiré de l'émission des débentures de série K et de série L était entiercé dans le cadre du financement de l'acquisition de CREIT. Au deuxième trimestre de 2018, la société a mené à terme l'acquisition de CREIT et le produit a été libéré de l'entiercement.

iii) Prises en charge par la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

ii) Les débentures subordonnées de premier rang de série 6 de Propriétés de Choix ont été remboursées le 23 janvier 2017.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées de Propriétés de Choix se présentent comme suit :

| | | 31 oc | Au tobre 2018 | 30 déce | Au embre 2017 |
|---|------------------|-------------|------------------|------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Date d'échéance | Disponible | Prélevé | Disponible | Prélevé |
| Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix ⁱ⁾ | 21 décembre 2018 | — \$ | -\$ | 250 \$ | 250 \$ |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium ⁱ⁾ | 5 juillet 2022 | _ | _ | 500 | 311 |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium ⁱⁱ⁾ | 4 mai 2023 | 1 500 | 375 | _ | _ |
| Total des lignes de crédit engagées | | 1 500 \$ | 375 \$ | 750 \$ | 561 \$ |
| | | | | | |

i) Au cours de la première moitié de l'exercice 2018, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée de 250 millions de dollars et la facilité de crédit engagée conclue avec un consortium de 500 millions de dollars.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et ses facilités de crédit, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, au sens défini dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec les conventions. Tout au long de l'exercice et jusqu'à la date d'achèvement de la réorganisation le 1er novembre 2018, Propriétés de Choix respectait toutes les clauses restrictives d'importance auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies se présentent comme suit :

| 2018 | 2017 |
|---------|---|
| | |
| 333 \$ | 336 \$ |
| 41 | 30 |
| 11 | 9 |
| 19 | 16 |
| 8 | 6 |
| (1) | _ |
| 411 \$ | 397 \$ |
| | |
| (5) \$ | (10) \$ |
| (18) | (13) |
| (23) \$ | (23) \$ |
| 176 \$ | — \$ |
| 564 \$ | 374 \$ |
| | 333 \$ 41 11 19 8 (1) 411 \$ (5) \$ (18) (23) \$ 176 \$ |

ii) Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu avec un consortium une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1 500 millions de dollars qui arrive à échéance le 4 mai 2023. La facilité de crédit porte intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Le taux s'appliquant à cette facilité de crédit est conditionnel au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's.

Note 8. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies se détaillent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|---------|----------|
| Impôt exigible | | |
| Exercice considéré | 493 \$ | 573 \$ |
| Charge liée à Glenhuron Bank Limited | 191 | _ |
| Ajustement au titre d'exercices antérieurs | (86) | 7 |
| | 598 \$ | 580 \$ |
| Impôt différé | | |
| Naissance et renversement des différences temporaires | (83) \$ | (194) \$ |
| Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat | _ | (15) |
| Ajustement au titre d'exercices antérieurs | 91 | (6) |
| | 8 \$ | (215) \$ |
| Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies | 606 \$ | 365 \$ |
| | | |

Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada.

Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Même si la société croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. La société est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au troisième trimestre de 2018, la société a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt.

Au premier trimestre de 2018, un groupe lié dont Weston et Wittington font partie a acquis le contrôle par droits de vote de la société, ce qui a donné lieu à certains ajustements fiscaux à l'égard de périodes antérieures au cours du premier trimestre de 2018.

La charge d'impôt (les recouvrements d'impôt) comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|-------|--------|
| (Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 26) | 33 \$ | (7) \$ |
| Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement. | 5 | _ |
| Total (du recouvrement) de la charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | 38 \$ | (7) \$ |
| | | |

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|--|------------|--------|
| Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi | 26,6 % | 26,7 % |
| Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit : | | |
| Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers | (0,9)% | — % |
| Charge liée à Glenhuron | 14,0 % | — % |
| Éléments non déductibles et non imposables | 4,1 % | (4,5)% |
| Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé | — % | (0,9)% |
| Ajustement au titre d'exercices antérieurs | 0,8 % | 0,5 % |
| Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat | 44,6 % | 21,8 % |
| | | |

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| Différences temporaires déductibles | 17 \$ | 27 \$ |
| Pertes fiscales | 153 | 142 |
| Actifs d'impôt différé non comptabilisés | 170 \$ | 169 \$ |
| | | |

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2028 et 2038. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

| Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|------------------------|---|
| 53 \$ | 57 \$ |
| 355 | 370 |
| (554) | (512) |
| (1 786) | (1 908) |
| 49 | 53 |
| 41 | 29 |
| _ | 21 |
| 39 | 35 |
| (1 803) \$ | (1 855) \$ |
| | |
| 144 \$ | 134 \$ |
| (1 947) | (1 989) |
| (1 803) \$ | (1 855) \$ |
| | 29 décembre 2018 53 \$ 355 (554) (1 786) 49 41 — 39 (1 803) \$ 144 \$ (1 947) |

Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

| 2018 766 \$ | 2017 1 517 \$ |
|----------------|---|
| 766 \$ | 1 517 ¢ |
| | 1 317 φ |
| (47) | (231) |
| 719 \$ | 1 286 \$ |
| (12) | (12) |
| 707 \$ | 1 274 \$ |
| 376,7 | 393,8 |
| 1,8 | 2,9 |
| 0,8 | 0,6 |
| 379,3 | 397,3 |
| | |
| 1,88 \$ | 3,24 \$ |
| 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| | |
| 1,87 \$ | 3,21 \$ |
| 0,12 \$ | 0,58 \$ |
| | (12) 707 \$ 376,7 1,8 0,8 379,3 1,88 \$ 0,12 \$ 1,87 \$ |

En 2018, 4 541 548 instruments potentiellement dilutifs (2 559 716 en 2017) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|---|------------------------|------------------------|
| Trésorerie | 539 \$ | 516 \$ |
| Équivalents de trésorerie : | | |
| Bons du Trésor | 323 | 232 |
| Acceptations bancaires | 117 | 649 |
| Papier commercial de sociétés | 86 | 401 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 065 \$ | 1 798 \$ |
| | | |

Placements à court terme

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Bons du Trésor | 26 \$ | 40 \$ |
| Acceptations bancaires | 50 | 295 |
| Papier commercial de sociétés | 17 | 209 |
| Autres | 1 | 2 |
| Total des placements à court terme | 94 \$ | 546 \$ |
| | | |

Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie ont trait aux fonds détenus par la société aux fins du remboursement de la débenture de 800 millions de dollars, qui a par la suite été remboursée le 31 décembre 2018 (note 22).

Note 11. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

| | | | | Au | | | | Au |
|------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------|--------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | | | 29 décem | bre 2018 | | | 30 décen | nbre 2017 |
| | De 0 à 90 jours | De 91 à 180 jours | Plus de 180 jours | Total | De 0 à 90 jours | De 91 à 180 jours | Plus de 180 jours | Total |
| Créances | 1 077 \$ | 53 \$ | 68 \$ | 1 198 \$ | 1 091 \$ | 42 \$ | 55 \$ | 1 188 \$ |
| | | | | | | | | |

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|---------|---------|
| Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice | (52) \$ | (71) \$ |
| Radiations, montant net | 22 | 19 |
| Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice | (30) \$ | (52) \$ |
| | | |

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|---|------------------------|------------------------|
| Créances sur cartes de crédit, montant brut | 3 496 \$ | 3 147 \$ |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | (167) | (47) |
| Créances sur cartes de crédit | 3 329 \$ | 3 100 \$ |
| Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes : | | |
| Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle ^{MD} (note 22) | 750 \$ | 900 \$ |
| Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes | 915 | 640 |
| Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes | 1 665 \$ | 1 540 \$ |
| | | |

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (Voir la note 33).

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2018 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 29 décembre 2018, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 110 millions de dollars (160 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 29 décembre 2018 et s'y est conformée tout au long de l'exercice 2018.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

| (en millions de dollars canadiens) | | | 29 décer | Au nbre 2018 | | | 30 décei | Au mbre 2017 |
|--|----------|--|--|-----------------|----------|--|--|-----------------|
| | En règle | En souffrance de 1 à 90 jours | En souffrance de plus de 90 jours | Total | En règle | En souffrance de 1 à 90 jours | En souffrance de plus de 90 jours | Total |
| Créances sur cartes de crédit, montant brut | 3 280 \$ | 187 \$ | 29 \$ | 3 496 \$ | 2 951 \$ | 169 \$ | 27 \$ | 3 147 \$ |

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total | |
|--|-------------|-------------|-------------|--------|--|
| Solde à l'ouverture de l'exercice selon l'IAS 39 | - \$ | - \$ | - \$ | 47 \$ | |
| Ajustement au titre de l'IFRS 9i) | _ | _ | _ | 98 | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice selon l'IFRS 9 | 51 \$ | 71 \$ | 23 \$ | 145 \$ | |
| Augmentation (diminution) au cours de la période | | | | | |
| Transferts ⁱⁱ⁾ | | | | | |
| À l'étape 1 | 26 | (26) | _ | _ | |
| À l'étape 2 | (4) | 6 | (2) | _ | |
| À l'étape 3 | (1) | (14) | 15 | _ | |
| Nouveaux prêts émis ⁱⁱⁱ⁾ | 9 | 14 | 3 | 26 | |
| Réévaluations nettes ^{iv)} | (19) | 29 | 80 | 90 | |
| Radiations | _ | _ | (120) | (120) | |
| Recouvrements | _ | _ | 26 | 26 | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 62 \$ | 80 \$ | 25 \$ | 167 \$ | |

i) Le compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice 2018 reflète l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 (note 2).

Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes (voir la note 2).

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 13. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 29 décembre 2018, la société a inscrit une provision au titre des stocks de 37 millions de dollars (39 millions de dollars au 30 décembre 2017) liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2018 et en 2017.

ii) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

iii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iv) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

Note 14. Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2018, la société a comptabilisé une perte négligeable (profit de 1 million de dollars en 2017) sur la vente de ces actifs. En 2018, des pertes de valeur de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) ont été comptabilisées à l'égard de ces biens.

En 2017, la société a vendu à Brookfield Business Partners L.P. (« Brookfield ») les activités liées à ses postes d'essence, en contrepartie d'environ 540 millions de dollars. La société a comptabilisé un profit avant impôt sur la vente de 501 millions de dollars (profit après impôt de 432 millions de dollars), déduction faite des coûts connexes, dans les frais de vente et charges générales et administratives. Par suite de la transaction, Brookfield est devenue un partenaire stratégique de la société et offrira le programme PC Optimum de la société dans les postes d'essence. En outre, les postes d'essence mènent leurs activités dans certaines propriétés qui sont soit détenues par la société, soit louées à la société par Propriétés de Choix ou des propriétaires tiers. Par suite de la transaction, Brookfield loue ou sous-loue ces propriétés auprès de la société.

Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 :

2018 Contrats de locationfinancement -Bâtiments et terrains. bâtiments et améliorations Actifs en des Matériel et **Améliorations** matériel et cours de **Terrains** bâtiments agencements locatives agencements construction Total (en millions de dollars canadiens) Coût Solde à l'ouverture de l'exercice 1975 \$ 8 151 \$ 7 090 \$ 2 054 \$ 936\$ 518\$ 20 724 \$ Entréesi) 22 66 289 117 20 506 1 020 78 Acquisitions d'entreprises (note 5) 78 Sorties (27)(53)(66)(14)(166)(6)Activités abandonnées (note 6) (1732)(92)(6.851)(5009)(6)(12)Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (15)(15)(30)Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16) (43)(23)(69)(3) Transfert à partir des actifs en 210 250 18 50 (528)cours de construction Solde à la clôture de l'exercice 230 \$ 3 327 \$ 7 635 \$ 2 160 \$ 950\$ 404 \$ 14 706 \$ Cumul des amortissements Solde à l'ouverture de l'exercice 2 \$ 3 159 \$ 5 333 \$ 1 062 \$ 491 \$ 8\$ 10 055 \$ Amortissement 196 419 153 45 813 Pertes de valeur 78 26 19 3 (5)121 Reprise de pertes de valeur (1)(24)(11)(39)(3) Sorties (20)(1)(45)(84)(18)Activités abandonnées (note 6) (1) (1)(2072)(4)(3)(2081)Transfert vers les actifs détenus (1) (1) en vue de la vente, montant net Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16) (6)(3)(9)Solde à la clôture de l'exercice 1 312 \$ 5 726 \$ 1 197 \$ 2\$ (1)\$ 539 \$ 8 775 \$ Valeur comptable au 29 décembre 2018 231 \$ 2 015 \$ 1 909 \$ 963 \$ 411 \$ 402 \$ 5 931 \$

i) Les entrées comprennent des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 31 millions de dollars.

| | | | | 2017 | | | |
|--|----------|---|----------------------------|----------------------------|--|---------------------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Terrains | Bâtiments et améliorations des bâtiments | Matériel et agencements | Améliorations locatives | Contrats de location- financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements | Actifs en cours de construction | Total |
| Coût | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 912 \$ | 7 921 \$ | 6 634 \$ | 1 950 \$ | 919 \$ | 530 \$ | 19 866 \$ |
| Entrées | 21 | 50 | 226 | 96 | 15 | 557 | 965 |
| Acquisitions d'entreprises (note 5) | _ | _ | 81 | 1 | _ | _ | 82 |
| Sorties | (2) | (1) | (35) | (14) | _ | _ | (52) |
| Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net | _ | (93) | (49) | (3) | _ | _ | (145) |
| Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 16) | 1 | 5 | _ | _ | 2 | _ | 8 |
| Transfert à partir des actifs en cours de construction | 43 | 269 | 233 | 24 | _ | (569) | _ |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 975 \$ | 8 151 \$ | 7 090 \$ | 2 054 \$ | 936 \$ | 518 \$ | 20 724 \$ |
| Cumul des amortissements | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | —\$ | 2 970 \$ | 5 024 \$ | 896 \$ | 409 \$ | 8\$ | 9 307 \$ |
| Amortissement | _ | 204 | 373 | 161 | 64 | _ | 802 |
| Pertes de valeur | 1 | 17 | 18 | 21 | 18 | _ | 75 |
| Reprise de pertes de valeur | _ | (8) | (2) | (2) | _ | _ | (12) |
| Sorties | _ | (1) | (34) | (13) | _ | _ | (48) |
| Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net | _ | (25) | (46) | (1) | _ | _ | (72) |
| Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 16) | 1 | 2 | _ | _ | _ | _ | 3 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 2\$ | 3 159 \$ | 5 333 \$ | 1 062 \$ | 491 \$ | 8\$ | 10 055 \$ |
| Valeur comptable au 30 décembre 2017 | 1 973 \$ | 4 992 \$ | 1 757 \$ | 992 \$ | 445 \$ | 510 \$ | 10 669 \$ |
| | | | | | | | |

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 29 décembre 2018, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 385 millions de dollars (424 millions de dollars au 30 décembre 2017) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 17 millions de dollars (21 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 29 décembre 2018 s'est établi à 506 millions de dollars (557 millions de dollars au 30 décembre 2017). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,0 % (3,5 % en 2017).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 29 décembre 2018, aucune immobilisation corporelle n'était grevée d'hypothèques. Au 30 décembre 2017, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 187 millions de dollars étaient grevées d'hypothèques de 81 millions de dollars.

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 29 décembre 2018, la société avait conclu des engagements de 233 millions de dollars (143 millions de dollars au 30 décembre 2017) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 114 millions de dollars (60 millions de dollars en 2017) liées à 42 UGT (21 UGT en 2017) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 5 % (29 % en 2017) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 9 millions de dollars (11 millions de dollars en 2017) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 95 % (71 % en 2017) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 105 millions de dollars (48 millions de dollars en 2017) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 39 millions de dollars (12 millions de dollars en 2017) se rapportant à 25 UGT (sept UGT en 2017) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Aucune UGT (57 % en 2017) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées n'avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable (6 millions de dollars en 2017). Toutes les UGT (43 % en 2017) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 39 millions de dollars leur valeur comptable (5 millions de dollars en 2017).

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de [8,0 % à 8,5 %] au 29 décembre 2018 (de 8,0 % à 8,5 % au 30 décembre 2017).

Des pertes de valeur supplémentaires de 7 millions de dollars (5 millions de dollars en 2017) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier.

En 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 7 millions de dollars à l'égard de ses immobilisations corporelles liées aux fermetures annoncées d'environ 22 magasins de détail non rentables de plusieurs bannières et formats et de 3 millions de dollars relativement à d'autres plans de restructuration.

Note 16. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017:

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 ⁱ⁾ |
|---|---------|--------------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 276 \$ | 261 \$ |
| Ajustement de la juste valeur d'immeubles de placement | (47) | (2) |
| Entrées | 41 | 32 |
| Acquisitions d'entreprises (note 6) | 4 730 | _ |
| Sorties | (23) | (7) |
| Activités abandonnées (note 6) | (4 819) | _ |
| Pertes de valeur | (6) | (1) |
| Transfert à partir des (vers les) immobilisations corporelles, montant netii) (note 15) | 81 | (5) |
| Transfert (vers les) à partir des actifs détenus en vue de la vente, montant net | (5) | 1 |
| Autres | 6 | (3) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 234 \$ | 276 \$ |
| | | |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Comprend un profit lié à la juste valeur de 21 millions de dollars relatif au transfert d'immobilisations corporelles vers les immeubles de placement.

En 2018, la société a comptabilisé 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 29 décembre 2018, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 8,25 % à 8,75 % (7,50 % à 9,50 % au 30 décembre 2017), et les taux de capitalisation finaux allaient de 6,25 % à 9,00 % (6,75 % à 8,75 % au 30 décembre 2017).

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 :

2010

| | | | 2018 | | |
|---|---|---|-----------|---|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | Total |
| Coût | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3 485 \$ | 20 \$ | 2 434 \$ | 6 011 \$ | 11 950 \$ |
| Entrées | 4 | _ | 312 | 8 | 324 |
| Acquisitions d'entreprises | 30 | _ | _ | 25 | 55 |
| Sorties | _ | _ | (5) | (2) | (7) |
| Activités abandonnées (note 6) | (30) | _ | _ | _ | (30) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 3 489 \$ | 20 \$ | 2 741 \$ | 6 042 \$ | 12 292 \$ |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | - \$ | 20 \$ | 1 574 \$ | 2 105 \$ | 3 699 \$ |
| Amortissement | _ | _ | 264 | 524 | 788 |
| Sorties | _ | _ | (4) | (1) | (5) |
| Pertes de valeur | _ | _ | 11 | 1 | 12 |
| Solde à la clôture de l'exercice | -\$ | 20 \$ | 1 845 \$ | 2 629 \$ | 4 494 \$ |
| Valeur comptable au 29 décembre 2018 | 3 489 \$ | — \$ | 896 \$ | 3 413 \$ | 7 798 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | Total |
|---|---|---|-----------|---|-----------|
| Coût | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3 475 \$ | 20 \$ | 2 172 \$ | 5 976 \$ | 11 643 \$ |
| Entrées | 10 | _ | 262 | 8 | 280 |
| Acquisitions d'entreprises | _ | _ | _ | 27 | 27 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 3 485 \$ | 20 \$ | 2 434 \$ | 6 011 \$ | 11 950 \$ |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | —\$ | 20 \$ | 1 300 \$ | 1 578 \$ | 2 898 \$ |
| Amortissement | _ | _ | 245 | 525 | 770 |
| Pertes de valeur | _ | _ | 29 | 2 | 31 |
| Solde à la clôture de l'exercice | -\$ | 20 \$ | 1 574 \$ | 2 105 \$ | 3 699 \$ |
| Valeur comptable au 30 décembre 2017 | 3 485 \$ | -\$ | 860 \$ | 3 906 \$ | 8 251 \$ |

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 18).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2018, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif (néant en 2017). En 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 29 millions de dollars, dont un montant de 22 millions de dollars lié à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants par suite du lancement du programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 18. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 :

| 2018 | 2017 |
|----------|--|
| | |
| 4 916 \$ | 4 889 \$ |
| 362 | 27 |
| (342) | _ |
| 4 936 \$ | 4 916 \$ |
| | |
| 994 \$ | 994 \$ |
| - | _ |
| 994 \$ | 994 \$ |
| 3 942 \$ | 3 922 \$ |
| | 4 916 \$ 362 (342) 4 936 \$ 994 \$ 994 \$ |

i) Comprend un goodwill de 342 millions de dollars lié à l'acquisition de CREIT (note 6).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

| | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 2 972 \$ | 2 952 \$ |
| Marché | 375 | 375 |
| Escompte | 459 | 459 |
| T&T Supermarket Inc. | 129 | 129 |
| Toutes les autres | 7 | 7 |
| Valeur comptable du goodwill | 3 942 \$ | 3 922 \$ |
| | | |

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,0 % et 9,3 % (7,0 % au 30 décembre 2017) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société. Au 29 décembre 2018, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,0 % et 9,3 % (7,0 % au 30 décembre 2017). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,5 % et 12,7 % (9,6 % au 30 décembre 2017).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 30 décembre 2017). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 19. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

| Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|------------------------|---|
| 31 \$ | 56 \$ |
| 225 | 147 |
| _ | 29 |
| 133 | 177 |
| 389 \$ | 409 \$ |
| _ | 26 |
| 389 \$ | 383 \$ |
| | 29 décembre 2018 31 \$ 225 — 133 389 \$ — |

i) La partie courante des prêts hypothécaires, des prêts et des billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

Note 20. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») se présentait comme suit :

| | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Passif au titre de la fidélisation | 228 \$ | 349 \$ |
| | | |

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

En 2018, la société a lancé le programme PC Optimum, qui réunit les programmes de récompense Shoppers Optimum et PC Plus en un seul programme. En conséquence, la société a comptabilisé en 2017 une charge de 165 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre du programme Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme.

Note 21. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| Provisions à l'ouverture de l'exercice | 452 \$ | 219 \$ |
| Entrées | 114 | 354 |
| Paiements | (217) | (93) |
| Reprises | (32) | (28) |
| Provisions à la clôture de l'exercice | 317 \$ | 452 \$ |
| | | |

| | Au | Au |
|---|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit : | | |
| Partie courante des provisions | 165 \$ | 283 \$ |
| Partie non courante des provisions | 152 | 169 |
| Total des provisions | 317 \$ | 452 \$ |
| | | |

Enquête du Bureau de la concurrence En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur et la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw en 2017 et, en 2018, elle a comptabilisé une charge additionnelle de 4 millions de dollars. La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 32).

Charges de restructuration et autres charges connexes En 2017, la société a aboli environ 500 postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins et a mis en place un plan aux termes duquel la fermeture de 22 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats a été effectuée. La société a comptabilisé une charge de 123 millions de dollars en lien avec cette restructuration au quatrième trimestre de 2017, qui comprenait des coûts de séparation et autres coûts connexes liés aux baux de 109 millions de dollars, des pertes de valeur d'actifs de 7 millions de dollars et d'autres coûts de 7 millions de dollars.

De plus, en 2017, la société a comptabilisé des coûts de séparation et autres charges connexes de 20 millions de dollars et une charge de 3 millions de dollars au titre de la dépréciation d'actifs par suite d'autres plans de restructuration approuvés au quatrième trimestre de 2017, ainsi qu'une charge de 19 millions de dollars liée au rajustement des provisions relatives aux contrats déficitaires en lien avec les plans de restructuration annoncés précédemment.

Note 22. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

| | Au | Au |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Facilité de crédit à terme non garantie | | |
| 0,13 % + taux préférentiel ou 1,13 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019 | _\$ | 250 \$ |
| 0,45 % + taux préférentiel ou 1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019 | _ | 48 |
| Débentures | | |
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée | | |
| 3,75 %, échéant en 2019 | 800 | 800 |
| 5,22 %, échéant en 2020 | 350 | 350 |
| 4,86 %, échéant en 2023 | 800 | 800 |
| 3,92 %, échéant en 2024 | 400 | |
| 6,65 %, échéant en 2027 | 100 | 100 |
| 6,45 %, échéant en 2028 | 200 | 200 |
| 4,49 %, échéant en 2028 | 400 | |
| 6,50 %, échéant en 2029 | 175 | 175 |
| 11,40 %, échéant en 2031 | | |
| Capital | 151 | 151 |
| Incidence du rachat du coupon | (4) | (19) |
| 6,85 %, échéant en 2032 | 200 | 200 |
| 6,54 %, échéant en 2033 | 200 | 200 |
| 8,75 %, échéant en 2033 | 200 | 200 |
| 6,05 %, échéant en 2034 | 200 | 200 |
| 6,15 %, échéant en 2035 | 200 | 200 |
| 5,90 %, échéant en 2036 | 300 | 300 |
| 6,45 %, échéant en 2039 | 200 | 200 |
| 7,00 %, échéant en 2040 | 150 | 150 |
| 5,86 %, échéant en 2043 | 55 | 55 |
| Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | | |
| 2,36 %, échéant en 2018 | _ | 275 |
| Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix | | 400 |
| Série A, 3,55 %, échéant en 2018 | _ | 400 |
| Série B, 4,90 %, échéant en 2023 | _ | 200 |
| Série C, 3,50 %, échéant en 2021 | _ | 250 |
| Série D, 4,29 %, échéant en 2024 | _ | 200 |
| Série E, 2,30 %, échéant en 2020 | _ | 250 |
| Série F, 4,06 %, échéant en 2025 | _ | 200 |
| Série G, 3,20 %, échéant en 2023 | _ | 250 |
| Série H, 5,27 %, échéant en 2046 | _ | 100 |
| Série 7, 3,00 %, échéant en 2019 | _ | 200 |
| Série 8, 3,60 %, échéant en 2020 | _ | 300 |
| Série 9, 3,60 %, échéant en 2021 Série 10, 3,60 %, échéant en 2022 | _ | 200 300 |
| | | 300 |
| Dette à long terme garantie par une hypothèque 2,47 % à 5,49 %, échéant de 2018 à 2029 (note 15) | | 81 |
| Certificats de placement garanti | _ | 01 |
| 0,85 % à 3,78 %, échéant de 2019 à 2023 | 1 141 | 852 |
| Fiducie de titrisation indépendante | 1 141 | 032 |
| 2,91 %, échéant en 2018 | | 400 |
| 2,31 %, echeant en 2010 2,23 %, échéant en 2020 | 250 | 250 |
| 2,71 %, échéant en 2022 | 250 | 250 |
| 3,10 %, échéant en 2023 | 250 | 230 |
| Fiducies de financement indépendantes | 536 | |
| Obligations découlant de contrats de location-financement | 535 | 568 |
| Facilités de crédit de Propriétés de Choix | 333 | 561 |
| Coûts de transaction et autres | (13) | (21) |
| Total de la dette à long terme | 8 026 \$ | 11 177 \$ |
| Moins la tranche échéant à moins d'un an | 1 647 | 1 635 |
| Dette à long terme | 6 379 \$ | 9 542 \$ |
| → ··· · | 33.34 | υ υ ψ |
| | | 1 |

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débentures Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises en 2018 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital – 2018 |
|---|----------------|------------------|------------------------------|
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾ | 3,92 % | 10 juin 2024 | 400 \$ |
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitéeii) | 4,49 % | 11 décembre 2028 | 400 |
| Total des débentures émises | | | 800 \$ |
| | ' | ' | |

i) Le 10 décembre 2018, la société a émis des débentures d'une valeur de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 3,92 % et venant à échéance le 10 juin 2024.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des emprunts à terme remboursés en 2018 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | Montant en capital – 2018 |
|---|----------------|-----------------|------------------------------|
| Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 2,36 % | 24 mai 2018 | 275 \$ |
| Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à termei) | variable | 28 mars 2019 | 48 |
| Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à termeii) | variable | 29 mars 2019 | 250 |
| Total des débentures et des emprunts à terme remboursés | | | 573 \$ |

i) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.

Aucune débenture n'a été émise ou remboursée en 2017.

Après la clôture de l'exercice 2018, la société a racheté, à sa valeur nominale, la débenture de 800 millions de dollars portant intérêt à 3,75 % et dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019 (note 10). En raison de ce remboursement, la société a comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières une charge de 3 millions de dollars liée à une pénalité pour remboursement anticipé.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, la société a remboursé le solde d'emprunts hypothécaires de 72 millions de dollars à leur échéance.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2018 et en 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|------------------------------------|---------|--------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 852 9 | 928 \$ |
| CPG émis | 495 | 76 |
| CPG arrivés à échéance | (206) | (152) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 141 9 | 852 \$ |
| | | |

ii) Le 10 décembre 2018, la société a émis des débentures d'une valeur de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 4,49 % et venant à échéance le 11 décembre

ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,13 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par Eagle sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12). La société a fourni des lettres de crédit en faveur des billets d'Eagle émis avant 2015 et en cours au 29 décembre 2018 (voir la note 33).

En 2018, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars, échéant le 17 juillet 2023 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 3,15 % sur les billets d'Eagle émis.

Au quatrième trimestre de 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par Eagle sont venus à échéance et ont été remboursés.

Fiducies de financement indépendantes Au 29 décembre 2018, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 536 millions de dollars (551 millions de dollars au 30 décembre 2017) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

Facilités de crédit engagées La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars venant à échéance le 10 juin 2021. Cette facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur le facilité de crédit engagée.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme:

| | Au | Au |
|---|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée | 800 \$ | <u></u> \$ |
| Billets de Propriétés de Choix | _ | 400 |
| Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | - | 275 |
| Certificats de placement garanti | 274 | 193 |
| Fiducie de titrisation indépendante | - | 400 |
| Fiducie de financement indépendante | 536 | _ |
| Obligations découlant de contrats de location-financement | 37 | 44 |
| Dette à long terme garantie par une hypothèque | - | 73 |
| Facilité de crédit de Propriétés de Choix | - | 250 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 1 647 \$ | 1 635 \$ |
| | | |

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

| | Au |
|---|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 |
| 2019 | 1 647 \$ |
| 2020 | 1 127 |
| 2021 | 269 |
| 2022 | 360 |
| 2023 | 1 153 |
| Par la suite | 3 483 |
| Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction) | 8 039 \$ |
| | |

Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|------------|--------------|
| Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période | 11 177 \$ | 10 870 \$ |
| Acquisitions d'entreprises (note 6) | 1 841 \$ | - \$ |
| Émissions de titres de créance à long termei), ii) | 4 880 | 686 |
| Remboursements sur la dette à long terme ^{ii), iii)} | (2 715) | (450) |
| Activités abandonnées (note 6) | (7 222) | _ |
| Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme | (3 216) \$ | 236 \$ |
| Entrées de contrats de location-financement, déduction faite des cessions | 14 \$ | 16 \$ |
| Autres variations hors trésorerie | 51 | 55 |
| Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme | 65 \$ | 71 \$ |
| Total de la dette à long terme à la clôture de la période | 8 026 \$ | 11 177 \$ |
| | | |

i) Comprend les émissions nettes aux termes de la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 23. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

| | Au | Au |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 26) | 294 \$ | 325 \$ |
| Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme | 109 | 108 |
| Obligation différée découlant d'un contrat de location | 315 | 140 |
| Juste valeur des contrats de location acquis | 54 | 65 |
| Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 27) | 2 | 4 |
| Autres | 19 | 58 |
| Autres passifs | 793 \$ | 700 \$ |
| | | |

ii) Comprend les émissions et les remboursements nets provenant des facilités de crédit de Propriétés de Choix selon les activités de la période.

iii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 83 millions de dollars (94 millions de dollars en 2017).

Note 24. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé - 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

| | | | l | | |
|--|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|--|
| | 29 déce | 29 décembre 2018 | | embre 2017 | |
| | (52 | semaines) | (52 | (52 semaines) | |
| | Nombre | Capital | Nombre | Capital | |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | d'actions ordinaires | social ordinaire | d'actions ordinaires | social ordinaire | |
| Émises et en circulation à l'ouverture de la période | 386 293 941 | 7 460 \$ | 400 829 870 | 7 713 \$ | |
| Émises en vue du règlement d'options sur actions | 2 081 235 | 98 | 1 019 610 | 48 | |
| Rachetées et annulées ⁱ⁾ | (16 584 209) | (381) | (15 555 539) | (301) | |
| Émises et en circulation à la clôture de la période | 371 790 967 | 7 177 \$ | 386 293 941 | 7 460 \$ | |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période | (780 938) | (15) \$ | (1 105 620) | (21) \$ | |
| Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR | (582 500) | (12) | (686 000) | (13) | |
| Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 27) | 628 711 | 12 | 1 010 682 | 19 | |
| Actions détenues en fiducie à la clôture de la période | (734 727) | (15) \$ | (780 938) | (15) \$ | |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période | 371 056 240 | 7 162 \$ | 385 513 003 | 7 445 \$ | |
| Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 9) | 376 747 429 | | 393 764 159 | | |
| | | | | | |

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 29 décembre 2018 ne comprennent pas les actions rachetées dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique. Les actions ordinaires rachetées et annulées au 30 décembre 2017 comprennent 22 012 actions entiercées qui ont été transférées puis annulées dans le cadre d'une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2018 et de 2017, le Conseil a accru de 0,025 \$ et de 0,01 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,295 \$ et à 0,27 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

| | 2018 ⁱ⁾ | 2017 |
|--|--------------------|----------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) : | | - |
| Actions ordinaires | 1,155 \$ | 1,070 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 1,325 \$ | 1,325 \$ |
| | | |

i) Les dividendes de 0,295 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2018 étaient à payer le 30 décembre 2018 et ont été payés ultérieurement le 31 décembre 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2018 étaient à payer et ont été payés le 31 décembre 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Dividendes déclarés : | | |
| Actions ordinaires | 433 \$ | 421 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B (note 9) | 12 | 12 |
| Total des dividendes déclarés | 445 \$ | 433 \$ |
| | | |

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,295 \$ par action ordinaire, à payer le 1er avril 2019 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2019, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$, à payer le 31 mars 2019 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2019.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes à l'étude :

| | | 1 |
|--|------------|------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le | | |
| cours normal des activités (nombre d'actions) | 16 584 209 | 15 533 527 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 1 082 \$ | 1 091 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribuési | 886 | 790 |
| Diminution du capital social ordinaireii) | 381 | 301 |
| Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des | | |
| activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) | 582 500 | 686 000 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 36 \$ | 48 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués | 24 | 35 |
| Diminution du capital social ordinaire | 12 | 13 |
| | | |

- i) Comprend un montant de 126 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.
- ii) Comprend un montant de 59 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2018, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 952 573 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 29 décembre 2018, la société avait racheté 8 477 182 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Au quatrième trimestre de 2018, la société a souscrit à un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon le RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 29 décembre 2018, une obligation de rachat d'actions d'environ 185 millions de dollars a été comptabilisée aux termes du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs. Après la clôture de l'exercice, la société a mené à terme ce RAAA et a racheté 2 927 733 actions.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires:
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent réqulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

| | Au | Au |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Dette bancaire | 56 \$ | 110 \$ |
| Dette à court terme | 915 | 640 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 1 647 | 1 635 |
| Dette à long terme | 6 379 | 9 542 |
| Certains autres passifs | 48 | 41 |
| Total de la dette | 9 045 \$ | 11 968 \$ |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société | 12 119 | 13 094 |
| Total du capital sous gestion | 21 164 \$ | 25 062 \$ |
| | | |

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2017, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars, sous réserve de la disponibilité de capitaux sur les marchés financiers.

En 2017, Eagle a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 milliard de dollars sur 25 mois.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de ses facilités de crédit à terme non garanties, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 29 décembre 2018 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de 2018 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2019, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

| | 20 | 18 | 2017 | |
|---|---|--|---|--|
| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies |
| Valeur actualisée des obligations capitalisées | (1 471) \$ | - \$ | (1 780) \$ | — \$ |
| Valeur actualisée des obligations non capitalisées | (134) | (148) | (145) | (154) |
| Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | (1 605) \$ | (148) \$ | (1 925) \$ | (154) \$ |
| Juste valeur des actifs des régimes | 1 694 | _ | 1 916 | _ |
| Situation de capitalisation totale des surplus (obligations) | 89 \$ | (148) \$ | (9) \$ | (154) \$ |
| Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs | (10) | _ | (15) | _ |
| Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies | 79 \$ | (148) \$ | (24) \$ | (154) \$ |
| Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit : | | | | |
| Autres actifs (note 19) | 225 \$ | — \$ | 147 \$ | — \$ |
| Autres passifs (note 23) | (146) \$ | (148) \$ | (171) \$ | (154) \$ |
| | | | | |

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

| | | 2018 | ' | | 2017 | |
|---|---|--|----------|---|--|----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total |
| Variation de la juste valeur des actifs des régimes | | | | | | |
| Juste valeur à l'ouverture de l'exercice | 1 916 \$ | — \$ | 1 916 \$ | 1 947 \$ | - \$ | 1 947 \$ |
| Cotisations de l'employeur | 43 | _ | 43 | 55 | _ | 55 |
| Cotisations des salariés | 4 | _ | 4 | 3 | _ | 3 |
| Prestations versées | (62) | _ | (62) | (75) | _ | (75) |
| Produits d'intérêts | 66 | _ | 66 | 77 | _ | 77 |
| (Pertes actuarielles) gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global | (41) | _ | (41) | 142 | _ | 142 |
| Règlements ⁱ⁾ | (228) | _ | (228) | (229) | _ | (229) |
| Autres | (4) | _ | (4) | (4) | _ | (4) |
| Juste valeur à la clôture de l'exercice | 1 694 \$ | - \$ | 1 694 \$ | 1 916 \$ | -\$ | 1 916 \$ |
| Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 925 \$ | 154 \$ | 2 079 \$ | 1 904 \$ | 171 \$ | 2 075 \$ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 58 | 5 | 63 | 57 | 6 | 63 |
| Coût financier | 69 | 5 | 74 | 77 | 6 | 83 |
| Prestations versées | (72) | (8) | (80) | (82) | (6) | (88) |
| Cotisations des salariés | 2 | _ | 2 | 3 | _ | 3 |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global | (150) | (8) | (158) | 183 | (23) | 160 |
| Règlements ⁱ⁾ | (227) | | (227) | (217) | | (217) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 1 605 \$ | 148 \$ | 1 753 \$ | 1 925 \$ | 154 \$ | 2 079 \$ |
| | | | | | | |

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes et aux rachats de régimes de retraite.

En 2018 et en 2017, la société a procédé à plusieurs achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 228 millions de dollars (229 millions de dollars en 2017) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 227 millions de dollars (217 millions de dollars en 2017) et a comptabilisé des charges liées au règlement de 1 million de dollars (12 millions de dollars en 2017) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et rachats de régimes de retraite et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes et rachats de régimes de retraite au moment du règlement.

Après la clôture de l'exercice 2018, la société a procédé à plusieurs achats de rentes et elle a versé 187 millions de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 177 millions de dollars, et la direction prévoit comptabiliser des charges de 10 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

En 2018, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 25 millions de dollars (219 millions de dollars en 2017).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 57 % aux participants actifs aux régimes (55 % en 2017);
- 9 % aux participants aux régimes différés (10 % en 2017);
- 34 % aux retraités (35 % en 2017).

En 2019, la société prévoit verser des cotisations d'environ 74 millions de dollars (cotisations de 44 millions de dollars en 2018) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

| | | 2018 | | | 2017 | |
|---|---|--|-------|---|--|-------|
| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 58 \$ | 5 \$ | 63 \$ | 57 \$ | 6\$ | 63 \$ |
| Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies | 3 | 5 | 8 | _ | 6 | 6 |
| Charges liées au règlementi) | 1 | _ | 1 | 12 | _ | 12 |
| Autres | 4 | _ | 4 | 4 | _ | 4 |
| Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net | 66 \$ | 10 \$ | 76 \$ | 73 \$ | 12 \$ | 85 \$ |
| | | | | | | |

i) Se rapporte aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente les (gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

| | | 2018 | · | | 2017 | |
|--|---|--|----------|---|--|----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total |
| Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 41 \$ | - \$ | 41 \$ | (142) \$ | - \$ | (142) \$ |
| Ajustements liés à l'expérience | 4 | 2 | 6 | 19 | (28) | (9) |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses | (154) | (10) | (164) | 164 | 5 | 169 |
| Variation du passif résultant du plafonnement des actifs | (7) | _ | (7) | 8 | _ | 8 |
| Total des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt | (116) \$ | (8) \$ | (124) \$ | 49 \$ | (23) \$ | 26 \$ |
| Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 8) | 31 | 2 | 33 | (13) | 6 | (7) |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des (recouvrements) charges d'impôt sur le résultat | (85) \$ | (6) \$ | (91) \$ | 36 \$ | (17) \$ | 19 \$ |
| | | | | | | |

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

| | | 2018 | | | 2017 | |
|---|---|--|----------|---|--|---------|
| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Total |
| Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice | 19 \$ | (79) \$ | (60) \$ | (30) \$ | (56) \$ | (86) \$ |
| (Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice | (116) | (8) | (124) | 49 | (23) | 26 |
| Montant cumulé à la clôture de l'exercice | (97) \$ | (87) \$ | (184) \$ | 19 \$ | (79) \$ | (60) \$ |

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | | 2017 | |
|---|----------|-------|----------|-------|
| Titres de capitaux propres | | | | |
| Canadien - fonds en gestion commune | 49 \$ | 3 % | 79 \$ | 4 % |
| Étrangers - fonds en gestion commune | 446 | 26 % | 713 | 37 % |
| Total des titres de capitaux propres | 495 \$ | 29 % | 792 \$ | 41 % |
| Titres de créance | | | | |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| - titres d'État | 439 \$ | 26 % | 439 \$ | 23 % |
| - titres de sociétés | 155 | 9 % | 131 | 7 % |
| Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾ | | | | |
| - titres d'État | 277 | 16 % | 404 | 21 % |
| - titres de sociétés | 10 | 1 % | 10 | 1 % |
| Total des titres de créance | 881 \$ | 52 % | 984 \$ | 52 % |
| Autres placements | 121 | 7 % | 117 | 6 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 197 | 12 % | 23 | 1 % |
| Total | 1 694 \$ | 100 % | 1 916 \$ | 100 % |
| | | | | |

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées):

| | 2018 | | 2017 | |
|--|---|--|---|--|
| | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | Régimes de retraite à prestations définies | Autres régimes à prestations définies |
| Obligations au titre des régimes à prestations définies | | | | |
| Taux d'actualisation | 4,00 % | 4,00 % | 3,50 % | 3,50 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,00 % | s. o. | 3,00 % | S. O. |
| Table de mortalité ⁱ⁾ | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle |
| Charge nette au titre des régimes à prestations définies | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,50 % | 3,50 % | 4,00 % | 3,75 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,00 % | s. o. | 3,00 % | s. o. |
| Table de mortalitéi) | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle | CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle |

s. o. - sans objet

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 29 décembre 2018 était de 17,8 ans (17,7 ans au 30 décembre 2017).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2019 et par la suite.

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2018 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

| | Régimes de retraite à prestations définies | | Autres régimes à prestations définies | |
|---|--|--|--|--|
| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Obligations au titre des prestations définies | Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾ | Obligations au titre des prestations définies | Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾ |
| Taux d'actualisation | 4,00 % | 3,50 % | 4,00 % | 3,50 % |
| Incidence | | | | |
| d'une augmentation de 1 % | (268) \$ | (28) \$ | (18) \$ | - \$ |
| d'une diminution de 1 % | 323 \$ | 27 \$ | 22 \$ | - \$ |
| Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé | | | 4,50 % | 4,50 % |
| Incidence | | | | |
| d'une augmentation de 1 % | S. O. | s. o. | 16 \$ | 1 \$ |
| d'une diminution de 1 % | s. o. | S. O. | (13) \$ | (1) \$ |

s. o. - sans objet

Régimes de retraite multi-employeurs

En 2018, la société a inscrit une charge de 66 millions de dollars (66 millions de dollars en 2017) dans le résultat d'exploitation au titre des cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2019, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 54 000 employés y participant (54 000 en 2017). Les charges de 2018 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 65 millions de dollars (65 millions de dollars en 2017) au RRECC.

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾ | 76 \$ | 85 \$ |
| Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾ | 25 | 22 |
| Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾ | 66 | 66 |
| Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi | 167 \$ | 173 \$ |
| Coût des autres avantages du personnel à long termeiv) | 28 | 28 |
| Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme | 195 \$ | 201 \$ |
| Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit : | | |
| Frais de vente et charges générales et administratives (note 28) | 184 \$ | 192 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7) | 11 | 9 |
| Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme | 195 \$ | 201 \$ |
| | | |

- i) Comprend les charges liées au règlement de 1 million de dollars (12 millions de dollars en 2017) se rapportant aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite.
- ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.
- iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.
- iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw, s'est établie à 49 millions de dollars en 2018 (53 millions de dollars en 2017) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD de la société et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | |
|------------------------------------|------------------------|-------|
| Fournisseurs et autres passifs | _ | 11 \$ |
| Autres passifs (note 23) | 2 | 4 |
| Surplus d'apport | 107 | 110 |
| | | |

En 2018, la société a annulé des options sur actions et attribué de nouvelles options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de la société ayant découlé du transfert de la participation de la société dans Propriétés de choix. De plus, en raison du transfert, la société a émis des UATI, UAR, UAD et UADD additionnelles « en compensation » aux porteurs de parts. Ces ententes de compensation n'ont pas été considérées comme des modifications aux régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société et, en conséquence, elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Les tableaux qui suivent présentent l'activité du régime d'options sur actions de la société :

| | 201 | 2018 | | 7 |
|---|----------------------------|--|----------------------------|--|
| | Options (nombre d'actions) | Prix d'exercice moyen pondéré par action | Options (nombre d'actions) | Prix d'exercice moyen pondéré par action |
| Options en cours à l'ouverture de l'exercice | 7 487 774 | 53,77 \$ | 7 322 358 | 48,93 \$ |
| Attribution | 9 672 806 | 53,26 \$ | 1 584 407 | 70,02 \$ |
| Exercice | (2 081 235) | 38,87 \$ | (1 019 610) | 39,98 \$ |
| Renonciation/annulation | (7 569 714) | 59,36 \$ | (399 381) | 64,74 \$ |
| Options en cours à la clôture de l'exercice | 7 509 631 | 51,60 \$ | 7 487 774 | 53,77 \$ |
| Options exerçables à la clôture de l'exercice | 3 033 156 | 45,14 \$ | 3 847 491 | 43,57 \$ |

En 2018, la société a annulé la totalité des 6 725 773 options sur actions et a attribué 8 013 333 options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de la société ayant découlé du transfert de la participation de la société dans Propriétés de Choix.

| | Opti | Options en cours en 2018 | | | Options exerçables en 2018 | | |
|--------------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------------------------|--|--|--|
| Fourchette des prix d'exercice | Nombre d'options en cours | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré par action | Nombre d'options exerçables | Prix d'exercice moyen pondéré par action | | |
| 27,37 \$ - 54,30 \$ | 2 968 083 | 2,1 | 42,74 \$ | 2 253 523 | 40,56 \$ | | |
| 54,31 \$ - 57,83 \$ | 1 954 149 | 6,1 | 55,79 \$ | 28 111 | 57,06 \$ | | |
| 57,84 \$ - 65,46 \$ | 2 587 399 | 4,7 | 58,59 \$ | 751 522 | 58,42 \$ | | |
| | 7 509 631 | | 51,60 \$ | 3 033 156 | 45,14 \$ | | |

En 2018, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 65,45 \$ (70,98 \$ en 2017) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 78 millions de dollars (41 millions de dollars en 2017) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2018 s'est élevée à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2017). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2018 et en 2017 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

| | 2018 | 2017 |
|--|-----------------|-----------------|
| Taux de rendement en dividende attendu | 1,8 % | 1,5 % |
| Volatilité attendue du cours de l'action | 15,2 % – 21,0 % | 16,0 % – 18,2 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,9 % – 2,3 % | 0,9 % – 1,7 % |
| Durée de vie attendue des options | 3,9 – 6,3 ans | 3,8 – 6,3 ans |
| | | |

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % (10,0 % au 30 décembre 2017) a été appliqué au 29 décembre 2018.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

| (Nombre d'attributions) | 2018 | 2017 |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| UATI à l'ouverture de l'exercice | 824 705 | 858 106 |
| Attribution | 528 614 | 337 846 |
| Réinvestissement | 7 954 | 4 418 |
| Règlement | (277 698) | (323 894) |
| Renonciation | (59 300) | (51 771) |
| UATI à la clôture de l'exercice | 1 024 275 | 824 705 |
| | | |

La juste valeur des UATI attribuées en 2018 s'est établie à 24 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

En 2018, en raison du transfert de Propriétés de Choix, la société a attribué 164 322 UATI supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UATI par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé du transfert de sa participation dans Propriétés de Choix.

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

| (Nombre d'attributions) | 2018 | 2017 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| UAR à l'ouverture de l'exercice | 631 528 | 965 863 |
| Attribution | 434 692 | 404 150 |
| Réinvestissement | 5 409 | 3 152 |
| Règlement | (355 618) | (687 007) |
| Renonciation | (41 066) | (54 630) |
| UAR à la clôture de l'exercice | 674 945 | 631 528 |
| | | |

La juste valeur des UAR attribuées en 2018 s'est établie à 15 millions de dollars (16 millions de dollars en 2017).

En 2018, en raison du transfert de Propriétés de Choix, la société a attribué 114 778 UAR supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAR par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé du transfert de sa participation dans Propriétés de Choix.

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2018, la société a procédé au règlement de 633 316 UATI et UAR (1 010 901 en 2017), dont 628 711 (1 010 682 en 2017) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 24). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 12 millions de dollars (19 millions de dollars en 2017) du capital social et à une hausse nette de 25 millions de dollars (29 millions de dollars en 2017) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

| (Nombre d'attributions) | 2018 | 2017 |
|--|---------|---------|
| UAD en cours à l'ouverture de l'exercice | 220 672 | 188 202 |
| Attribution | 78 860 | 29 289 |
| Réinvestissement | 2 917 | 3 181 |
| Règlement | (6 120) | _ |
| UAD en cours à la clôture de l'exercice | 296 329 | 220 672 |
| | | |

La juste valeur des UAD attribuées en 2018 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017).

En 2018, en raison du transfert de Propriétés de Choix, la société a attribué 47 027 UAD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAD par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé du transfert de sa participation dans Propriétés de Choix.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

| (Nombre d'attributions) | 2018 | 2017 |
|---|----------|---------|
| UADD en cours à l'ouverture de l'exercice | 47 294 | 35 559 |
| Attribution | 11 402 | 16 558 |
| Réinvestissement | 578 | 686 |
| Règlement | (13 801) | (5 509) |
| UADD en cours à la clôture de l'exercice | 45 473 | 47 294 |
| | | |

La juste valeur des UADD attribuées en 2018 a été négligeable (1 million de dollars en 2017).

En 2018, en raison du transfert de Propriétés de Choix, la société a attribué 7 868 UADD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UADD par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé du transfert de sa participation dans Propriétés de Choix.

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|----------|----------|
| Salaires et autres avantages du personnel à court terme | 5 748 \$ | 5 385 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi (note 26) | 159 | 167 |
| Autres avantages du personnel à long terme (note 26) | 25 | 25 |
| Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 47 | 51 |
| Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles | (54) | (46) |
| Total des charges au titre des avantages du personnel | 5 925 \$ | 5 582 \$ |
| | | |

Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage des ventes au détail. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

Contrats de location simple - À titre de preneur Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

| | | | | | | | Au | Au |
|--|----------|--------------|--------------|--------------|--------|--------------|------------------|--------------------------------|
| | Paier | ments à effe | ctuer pour c | haque exerci | ce | | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Total | Total |
| Paiements aux termes de contrats de location simple | 1 229 \$ | 1 195 \$ | 1 140 \$ | 1 073 \$ | 978 \$ | 4 372 \$ | 9 987 \$ | 4 698 \$ |
| Revenus de sous-location | (67) | (42) | (34) | (31) | (29) | (93) | (296) | (273) |
| Paiements aux termes de contrats de location simple, montant net | 1 162 \$ | 1 153 \$ | 1 106 \$ | 1 042 \$ | 949 \$ | 4 279 \$ | 9 691 \$ | 4 425 \$ |
| | | | | | | | | |

i) Les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et ils excluent donc les contrats de location conclus avec Propriétés de Choix.

En 2018, la société a comptabilisé à l'état des résultats une charge de 1 234 millions de dollars (1 214 millions de dollars en 2017) liée aux contrats de location simple. De plus, des loyers conditionnels de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges et un revenu de sous-location de 60 millions de dollars (107 millions de dollars en 2017) a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. En 2018, les loyers conditionnels découlant de contrats de sous-location simple comptabilisés à titre de revenus de sous-location se sont élevés à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017).

Contrats de location simple - À titre de bailleur Les paiements minimaux futurs au titre de la location que recevra la société relativement aux immeubles loués à des tiers se présentent comme suit :

| | | | | | | | Au | Au |
|---|-------|--------------|---------------|--------------|------|-----------------|------------------|--------------------------------|
| | Paiem | nents à rece | voir pour cha | aque exercio | e | | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Total | Total |
| Revenus de contrats de location simple, montant net | 6\$ | 6\$ | 6\$ | 6\$ | 5\$ | 12 \$ | 41 \$ | 680 \$ |

i) Les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au 29 décembre 2018, la société louait certains terrains et bâtiments qu'elle détenait dont le coût s'élevait à 340 millions de dollars (2 974 millions de dollars au 30 décembre 2017) et l'amortissement cumulé connexe, à 65 millions de dollars (796 millions de dollars au 30 décembre 2017). Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, les revenus locatifs se sont établis à 198 millions de dollars (76 millions de dollars en 2017) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017), et tant les revenus locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Contrats de location-financement – À titre de preneur Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

| | | | | | | | Au | Au |
|--|--------|---------------|---------------|--------------|-------|--------|------------------|------------------|
| | Paiem | nents à effec | tuer pour cha | aque exercio | e | | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| (en millions de dollars canadiens) | Par la | | | | | | | Total |
| Paiements aux termes de contrats de location-financement | 77 \$ | 71 \$ | 65 \$ | 64 \$ | 62 \$ | 594 \$ | 933 \$ | 914 \$ |
| Moins les charges financières futures | (39) | (33) | (31) | (29) | (27) | (239) | (398) | (346) |
| Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location | 38 \$ | 38 \$ | 34 \$ | 35 \$ | 35 \$ | 355 \$ | 535 \$ | 568 \$ |
| | | | | | | | | |

En 2018, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) aux termes de contrats de location-financement.

Certains actifs classés comme contrats de location-financement ont été sous-loués à des tiers par la société. Les revenus de sous-location futurs aux termes de ces contrats de sous-location se détaillent comme suit :

| | | | | | | | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|------|------|------|--------|-------|-------|
| | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 | | | | | | |
| | | | | | | Par la | | |
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | suite | Total | Total |
| Revenus de sous-location | 5 \$ | 4 \$ | 2 \$ | 2 \$ | 2\$ | 16 \$ | 31 \$ | 59 \$ |
| | 1 | | | | | | | |

En 2018, les revenus de sous-location touchés aux termes de contrats de location-financement se sont élevés à 5 millions de dollars (15 millions de dollars en 2017).

Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

La société évalue les actifs financiers et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 2).

| | | | 29 déceml | Au bre 2018 | | | 30 décen | Au nbre 2017 |
|--|----------|-------------|-----------|----------------|----------|----------|----------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers : | | | | | | | | |
| Coût amorti | | | | | | | | |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | _\$ | — \$ | 78 \$ | 78 \$ | —\$ | -\$ | 166 \$ | 166 \$ |
| Certains autres actifs ⁽⁾ | - | _ | 16 | 16 | _ | 3 | 23 | 26 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | İ | | | | | | | |
| Certains placements à long termei) | 50 | _ | _ | 50 | 20 | _ | _ | 20 |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | _ | 1 | _ | 1 | _ | _ | _ | _ |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | 2 | 11 | _ | 13 | 6 | _ | 2 | 8 |
| Passifs financiers : | | | | | | | | |
| Coût amorti | | | | | | | | |
| Dette à long terme | - | 8 653 | _ | 8 653 | _ | 12 103 | _ | 12 103 |
| Certains autres passifs ⁱ⁾ | - | _ | 13 | 13 | _ | _ | 18 | 18 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | - | 5 | _ | 5 | _ | 1 | _ | 1 |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Passif lié aux parts de fiducie | _ | _ | _ | _ | 972 | _ | _ | 972 |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | 11 | _ | 3 | 14 | _ | 10 | _ | 10 |
| | | | | | | | , | |

i) Certains autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

En 2018, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 6 millions de dollars (perte de 6 millions de dollars en 2017) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, en 2018, une perte nette de 3 millions de dollars (perte nette de 9 millions de dollars en 2017) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 78 millions de dollars (166 millions de dollars au 30 décembre 2017) a été comptabilisée au bilan consolidé. En 2018, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 3 millions de dollars (profit de 8 millions de dollars en 2017) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 14 millions de dollars (20 millions de dollars au 30 décembre 2017) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2018, la société a comptabilisé un profit de 2 millions de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2017) dans le résultat d'exploitation au titre de ces placements.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé une perte de 5 millions de dollars en 2018 (profit de 4 millions de dollars en 2017) lié à ces dérivés dans le résultat d'exploitation. De plus, un passif correspondant de 3 millions de dollars a été inscrit dans les fournisseurs et autres passifs au 29 décembre 2018 (actif de 2 millions de dollars au 30 décembre 2017 inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs). Au 29 décembre 2018, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié (une perte liée) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 29 décembre 2018, la juste valeur des placements disponibles à la vente, à savoir 50 millions de dollars (20 millions de dollars au 30 décembre 2017), a été inscrite dans les autres actifs. En 2018, la Banque PC a comptabilisé un profit latent négligeable lié à la juste valeur (perte négligeable en 2017) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

29 décembre 2018

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
|---|--|--|--|
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Contrats de change à terme | 1 \$ | 2 \$ | — \$ |
| Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾ | (4) | (5) | 1 |
| Swaps de taux d'intérêt | (1) | (1) | _ |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (4) \$ | (4) \$ | 1\$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | 11 \$ | - \$ | 21 \$ |
| Autres dérivés non financiers | (11) | _ | (20) |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | - \$ | — \$ | 1\$ |
| Total des dérivés | (4) \$ | (4) \$ | 2 \$ |

i) Par suite de l'émission des billets d'Eagle, des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 250 millions de dollars ont été réglés en 2018, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte réalisée liée à la juste valeur de 1 million de dollars dans les autres éléments du résultat global (voir la note 22).

30 décembre 2017

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
|---|---|--|--|
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésoreriei) | | | |
| Contrats de change à terme | (1) \$ | (3) \$ | 1 \$ |
| Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾ | _ | 6 | _ |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (1) \$ | 3 \$ | 1 \$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | (10) \$ | — \$ | (23) \$ |
| Autres dérivés non financiers | 3 | _ | _ |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de | | | |
| couverture officielle | (7) \$ | | (23) \$ |
| Total des dérivés | (8) \$ | 3 \$ | (22) \$ |

Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars. En 2017, une perte latente négligeable liée à la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.

ii) Des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 200 millions de dollars ont été réglés en 2017, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit réalisé lié à la juste valeur de 6 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global.

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 29 décembre 2018 :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Totali) |
|--|----------|----------|--------|--------|-------------|-----------------|-----------|
| Passifs financiers dérivés | | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 336 \$ | —\$ | —\$ | —\$ | — \$ | - \$ | 336 \$ |
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | | |
| Dette bancaire | 56 | _ | _ | _ | _ | _ | 56 |
| Dette à court termeii) | 915 | _ | _ | _ | _ | _ | 915 |
| Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêtsiii) | 2 002 | 1 447 | 562 | 645 | 1 414 | 5 436 | 11 506 |
| Autres passifs | 2 | 3 | 3 | _ | _ | _ | 8 |
| | 3 311 \$ | 1 450 \$ | 565 \$ | 645 \$ | 1 414 \$ | 5 436 \$ | 12 821 \$ |

i) La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 12).

iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 29 décembre 2018.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises, les cours des actions ordinaires et des parts et de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 3 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 29 décembre 2018, une diminution de 10 % du coût de l'énergie en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 5 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 32. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société juge que cette action est sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés. En juillet 2017, la Cour supérieure a rejeté le recours et les demandeurs ont fait appel. La décision de la Cour d'appel de l'Ontario, rendue le 20 décembre 2018, a confirmé le verdict de rejet de la Cour supérieure. Les frais accordés dans le cadre de la requête initiale ont été réduits de 30 %. La société s'attend à ce que les demandeurs requièrent l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2018, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de facon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir.

En réaction à cette situation, la société a annoncé le programme de carte Loblaw, aux termes duquel elle a offert aux clients admissibles une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. En 2017, la société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw et, en 2018, elle a comptabilisé une charge additionnelle de 4 millions de dollars. La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opiacés, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opiacés et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opiacés en Colombie-Britannique. La société estime que ce recours est sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ce recours ne sont comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de facon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 317 millions de dollars au 29 décembre 2018 (342 millions de dollars au 30 décembre 2017). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 29 décembre 2018, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 30 décembre 2017) et un montant total de 466 millions de dollars (509 millions de dollars au 30 décembre 2017) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 29 décembre 2018, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 56 millions de dollars au total (110 millions de dollars au 30 décembre 2017) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 22). Au 29 décembre 2018, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 30 décembre 2017) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2017) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 12 millions de dollars (15 millions de dollars au 30 décembre 2017). De plus, la société garantit les obligations de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 30 décembre 2017) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'Agence du revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 8), la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotisation. Par suite de la décision de la Cour canadienne de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement a été ramené à 46 millions de dollars (149 millions de dollars en 2017).

Garantie sous forme de trésorerie Au 29 décembre 2018, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 103 millions de dollars (102 millions de dollars au 30 décembre 2017), dont 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 30 décembre 2017) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 29 décembre 2018, la garantie en faveur de Mastercard a u nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 30 décembre 2017).

La société a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (76 millions de dollars au 30 décembre 2017) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 10 % (10 % en 2017) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 89 millions de dollars (62 millions de dollars au 30 décembre 2017) (voir la note 12).

Note 34. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 50,4 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 81 465 025 actions ordinaires de Weston, soit environ 53,1 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1,4 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Au quatrième trimestre de 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont recu 0.135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix (voir la note 6).

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. La transaction ne change en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'ensemble des ententes et accords actuels, y compris l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location, demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 68 % des produits tirés des loyers de base annuels de Propriétés de Choix et occupant 59 % de sa superficie locative brute au 29 décembre 2018 (88 % et 88 %, respectivement, au 30 décembre 2017).

La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché. La société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Propriétés de Choix à compter de la première période présentée. Avant le 1er novembre 2018, ces transactions étaient éliminées à la consolidation.

Transactions entre parties liées

| | Valeur de la tran | saction |
|---|-------------------|---------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
| Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants : | | |
| Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston | 649 \$ | 652 \$ |
| Vente de stocks à une filiale de Weston | 2 | 2 |
| Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾ | 30 | 28 |
| Résultat d'exploitation | | |
| Transactions avec Weston | | |
| Entente de partage des coûts avec la société mèreii) | 42 \$ | 35 \$ |
| Prestation de services administratifs fournis par la société mèreiii), montant net | 19 | 23 |
| Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington | 4 | 4 |
| Location de bureaux à une filiale de Wittington | | 2 |
| Transactions avec Propriétés de Choix | | |
| Charges locatives payées à Propriétés de Choix ^(v) | 742 \$ | 718 \$ |
| Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix | 1 | 1 |
| Paiements au titre des résiliations de baux | 10 | 6 |
| Frais d'ententes de services reçus de Propriétés de Choix | (2) | (3) |
| Autres produits reçus de Propriétés de Choix, montant net ^{v)} | (6) | (4) |
| Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choixvi) | (6) | (7) |

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 29 décembre 2018, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 3 millions de dollars (6 millions de dollars au 30 décembre 2017).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.

- iv) Les charges locatives payées à Propriétés de Choix comprennent des loyers de base de 543 millions de dollars (533 millions de dollars en 2017) et des charges d'exploitation de 199 millions de dollars (185 millions de dollars en 2017).
- v) Les autres produits reçus de Propriétés de Choix, montant net, incluent des paiements de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2017) au titre de la densification des sites. Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que recoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble. La société n'a versé à Propriétés de Choix aucun paiement de capital lié à des travaux d'aménagement au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2018 (2 millions de dollars en 2017).
- vi) Avant le transfert, la société a cédé un immeuble de placement à Propriétés de Choix pour un prix de vente de 2 millions de dollars et une perte sur la vente de 2 millions de dollars a été comptabilisée et éliminée lors de la consolidation. Depuis le 1er novembre 2018, la société a cédé trois immeubles de placement à Propriétés de Choix pour un prix d'achat global de 55 millions de dollars et elle a comptabilisé un profit de 8 millions de dollars. Ces immeubles ont été reloués par la société et classés à titre de contrats de location simple.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

| | Au | Au |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 29 décembre 2018 | 30 décembre 2017 |
| Weston ⁱ⁾ | 36 \$ | 48 \$ |
| Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾ | 2 | (22) |
| | | |

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.
- ii) Les soldes se rapportent à une distribution à recevoir et à d'autres créances, déduction faite d'un billet à payer et d'autres charges à payer.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme | 6\$ | 6\$ |
| Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 10 | 9 |
| Rémunération totale | 16 \$ | 15 \$ |
| | | |

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiées et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Entente de services La société fournit des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Convention d'administration des contrats de sous-location Le 17 juillet 2017, dans le cadre de la vente de la quasi-totalité des activités de poste d'essence de la société, Propriétés de Choix a convenu de fournir à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location conclus avec Brookfield. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Lettres de crédit Au 29 décembre 2018, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 3 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (5 millions de dollars au 30 décembre 2017).

Distributions sur les parts de société en commandite de Propriétés de Choix Avant le transfert et l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, la société détenait la totalité des parts échangeables et des parts de société en commandite de catégorie C émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a recu des distributions totalisant 238 millions de dollars (278 millions de dollars en 2017) sur les parts qu'elle détenait.

Distributions sur les parts de fiducie Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions de 13 millions de dollars (16 millions de dollars en 2017) sur les parts qu'elle détenait.

Acquisitions En 2017, la société a acquis auprès de Propriétés de Choix certaines immobilisations liées à des postes d'essence d'une juste valeur de 35 millions de dollars, au moyen d'une contrepartie en trésorerie, en vue de faciliter la vente de la quasi-totalité des activités de postes d'essence de la société à Brookfield. Les immobilisations liées aux postes d'essence ont été louées à la société dans le cadre des baux de locataires respectifs conclus entre Propriétés de Choix et la société. Les baux de locataires conclus entre Propriétés de Choix et la société à l'égard de ces immeubles de placement n'ont pratiquement pas changé.

Engagements Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de la société à l'égard de Propriétés de Choix au 29 décembre 2018:

| | | | | | | | Au |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|------------------|
| Paiements à effectuer pour chaque exercice | | | | | | | 29 décembre 2018 |
| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Par la suite | Total |
| Paiements aux termes de contrats de location simple | 535 \$ | 541 \$ | 549 \$ | 555 \$ | 534 \$ | 2 516 \$ | 5 230 \$ |
| | | | | | | | |

Note 35. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il soutient le programme PC Optimum. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Le secteur Vente au détail représente le plus important locataire de Propriétés de Choix et toutes les transactions avec Propriétés de Choix, y compris, sans toutefois s'y limiter, les paiements locatifs, sont inscrites dans les résultats sectoriels. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit, le programme PC Optimum et des services de courtage d'assurance, des services de dépôt ainsi que des services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités de services bancaires des Services financiers le Choix du Président, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²) et le montant ajusté du résultat d'exploitation²), tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

Depuis le transfert de Propriétés de Choix, le principal décideur en matière d'exploitation évalue la performance du secteur Vente au détail selon ses activités poursuivies. La société a retraité les résultats financiers du secteur Vente au détail liés aux activités poursuivies pour rendre compte des montants versés entre la société et Propriétés de Choix au cours de la période à l'étude et de la période comparative. Les résultats du secteur Vente au détail de la société pour la période à l'étude et la période comparative tiennent compte du loyer versé à Propriétés de Choix, des profits liés à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix et des paiements liés à la densification des sites reçus de Propriétés de Choix. En outre, le secteur Vente au détail ne reflète plus les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des immeubles détenus par Propriétés de Choix qui étaient auparavant considérés comme des immobilisations corporelles pour usage propre.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

| | | | 29 décer | nbre 2018 | | | 30 décembr | re 2017 ^{3), 4)} |
|---|--------------------|---------------------|----------------------------|-----------|--------------------|---------------------|----------------------------|---------------------------|
| | | | (52 s | semaines) | | | (52 | semaines) |
| (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Éliminations ⁱ⁾ | Total | Vente au détail | Services financiers | Éliminations ⁱ⁾ | Total |
| Produits ⁱⁱ⁾ | 45 836 \$ | 1 082 \$ | (225) \$ | 46 693 \$ | 45 867 \$ | 953 \$ | (233) \$ | 46 587 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 717 \$ | 206 \$ | - \$ | 1 923 \$ | 1 843 \$ | 206\$ | - \$ | 2 049 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 495 | 69 | _ | 564 | 318 | 56 | _ | 374 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 1 222 \$ | 137 \$ | - \$ | 1 359 \$ | 1 525 \$ | 150 \$ | - \$ | 1 675 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 717 \$ | 206 \$ | - \$ | 1 923 \$ | 1 843 \$ | 206\$ | - \$ | 2 049 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 487 | 10 | _ | 1 497 | 1 444 | 10 | _ | 1 454 |
| Éléments d'ajustementiii) | 649 | (20) | _ | 629 | 566 | (24) | _ | 542 |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix | (521) | _ | _ | (521) | (524) | _ | _ | (524) |
| Montant ajusté du BAIIAiii) | 3 332 \$ | 196 \$ | - \$ | 3 528 \$ | 3 329 \$ | 192 \$ | - \$ | 3 521 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)} | 966 | 10 | _ | 976 | 920 | 10 | _ | 930 |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 2 366 \$ | 186 \$ | — \$ | 2 552 \$ | 2 409 \$ | 182 \$ | — \$ | 2 591 \$ |

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard™ PC du secteur Services financiers.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

| | 2018 | 20175) |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| (en millions de dollars canadiens) | (52 semaines) | (52 semaines) |
| Alimentation au détail | 32 969 \$ | 33 288 \$ |
| Pharmacies au détail | | |
| Médicaments sur ordonnance | 6 030 \$ | 5 959 \$ |
| Produits de l'avant du magasin | 6 837 | 6 620 |
| | 12 867 \$ | 12 579 \$ |
| Total du secteur Vente au détail | 45 836 \$ | 45 867 \$ |
| Services financiers | 1 082 | 953 |
| Éliminations ⁱ⁾ | (225) | (233) |
| Total | 46 693 \$ | 46 587 \$ |
| | | |

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard™ PC du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 426 millions de dollars (393 millions de dollars en 2017).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA2). La direction utilise le montant ajusté du BAIIA2) à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA2, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 521 millions de dollars (524 millions de dollars en 2017) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 29 décembre 2018 | Au 30 décembre 2017 |
|---|------------------------|------------------------|
| Total des actifs | | |
| Vente au détail | 25 796 \$ | 30 233 \$ |
| Services financiers | 4 357 | 3 837 |
| Propriétés de Choix ⁱ⁾ | _ | 9 924 |
| Consolidation et éliminations ⁱ⁾ | _ | (8 847) |
| Total | 30 153 \$ | 35 147 \$ |
| | | |

i) Le secteur Propriétés de Choix et la consolidation et les éliminations sont présentés conformément à la présentation sectorielle de l'exercice précédent et ils incluent des montants liés aux immeubles considérés comme pour usage propre avant le transfert.

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|----------|----------|
| Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles | | |
| Vente au détail | 1 013 \$ | 985 \$ |
| Services financiers | 57 | 41 |
| Activités abandonnées | 264 | 233 |
| Total | 1 334 \$ | 1 259 \$ |
| | | |

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

| Exercices clos le 29 décembre 2018, le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 | | | |
|---|-----------|------------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ^{3), 4)} | 20164) |
| Résultats d'exploitation consolidés | | - | |
| Produits | 46 693 \$ | 46 587 \$ | 46 295 \$ |
| Augmentation des produits | 0,2 % | 0,6 % | 2,0 % |
| Résultat d'exploitation | 1 923 \$ | 2 049 \$ | 1 675 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 528 | 3 521 | 3 333 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,6 % | 7,6 % | 7,2 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 564 \$ | 374 \$ | 380 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 387 | 374 | 380 |
| Bénéfice net | 800 | 1 541 | 990 |
| Activités poursuivies | 753 | 1 310 | 918 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 | 72 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies | 719 | 1 286 | 911 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 754 | 1 505 | 971 |
| Activités poursuivies | 707 | 1 274 | 899 |
| Activités abandonnées | 47 | 231 | 72 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires | | | |
| de la société ²⁾ | 1 746 | 1 797 | 1 655 |
| Activités poursuivies | 1 539 | 1 585 | 1 471 |
| Activités abandonnées | 207 | 212 | 184 |
| Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars) | | | |
| Bénéfice net dilué | 1,99 \$ | 3,79 \$ | 2,37 \$ |
| Activités poursuivies | 1,87 \$ | 3,21 \$ | 2,20 \$ |
| Activités abandonnées | 0,12 \$ | 0,58 \$ | 0,17 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾ | 4,60 \$ | 4,52 \$ | 4,05 \$ |
| Activités poursuivies | 4,06 \$ | 3,99 \$ | 3,60 \$ |
| Activités abandonnées | 0,54 \$ | 0,53 \$ | 0,45 \$ |
| Dividendes | - | | <u> </u> |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 1,155 \$ | 1,070 \$ | 1,030 \$ |
| Situation financière et flux de trésorerie consolidés | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court termei) | 1 159 \$ | 2 344 \$ | 1 555 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ⁱ⁾ | 2 501 | 3 209 | 3 519 |
| Dépenses d'investissementi) | 1 334 | 1 259 | 1 224 |
| Flux de trésorerie disponibles ^{2), i)} | 670 | 1 651 | 1 821 |
| Mesures financières | | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ^{2), ii)} du secteur Vente au détail | 1,9x | 1,9x | 1,7x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ^{2), ii)} | 12,6 % | 12,6 % | 12,9 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ^{2), ii)} | 9,8 % | 9,8 % | 8,8 % |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | † | <u> </u> | -77 |
| | | | |

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

| Exercices clos le 29 décembre 2018, le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 | | | |
|---|-----------|------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 20173), 4) | 20164) |
| Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail | | | |
| Chiffre d'affaires | 45 836 \$ | 45 867 \$ | 45 384 \$ |
| Résultat d'exploitation | 1 717 | 1 843 | 1 500 |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 13 459 | 13 053 | 12 262 |
| Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾ | 29,4 % | 28,5 % | 27,0 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 3 332 \$ | 3 329 \$ | 3 145 \$ |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 7,3 % | 7,3 % | 6,9 % |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 487 \$ | 1 444 \$ | 1 422 \$ |
| Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail | | | |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 1,1 % | 0,6 % | 1,1 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 2,4 % | 3,0 % | 4,0 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail | 1,2 % | 3,1 % | 2,9 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail | 3,5 % | 2,9 % | 5,0 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 70,4 | 70,3 | 70,2 |
| Nombre de magasins détenus par la société | 550 | 559 | 565 |
| Nombre de magasins franchisés | 535 | 534 | 533 |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 337 | 1 334 | 1 326 |
| Résultats d'exploitation du secteur Services financiers | | | |
| Produits | 1 082 \$ | 953 \$ | 911 \$ |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 137 | 150 | 124 |
| Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers | | | |
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles | 3 073 \$ | 2 908 \$ | 2 769 \$ |
| Créances sur cartes de crédit | 3 329 | 3 100 | 2 926 |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 167 | 47 | 52 |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles | 13,1 % | 13,2 % | 13,5 % |
| Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles | 3,1 % | 3,7 % | 4,3 % |
| | 3,1 70 | 5,1 70 | 1,0 // |

i) Les chiffres comparatifs tiennent compte des activités abandonnées.

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

ii) Les chiffres comparatifs de 2016 tiennent compte des activités abandonnées.

Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2018 de la société, à la page 161.

Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non 2) conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Voir la note 2 dans le Rapport annuel 2018 de la société.

Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Glossaire

| Terme | Définition |
|--|--|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle. |
| Bénéfice net de base par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs. |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées. |
| Capital sous gestion | Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société. |
| Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période. |
| Conversion | Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société. |
| Dépenses d'investissement | Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles. |
| Flux de trésorerie disponibles | Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les intérêts versés (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Marge brute du secteur Vente au détail | Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues. |
| Marque contrôlée | Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services. |
| Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail | Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail | Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA | Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat | Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières | Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du BAIIA | Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire | Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres | Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du rendement du capital | Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société). |
| Montant ajusté du taux d'impôt | Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société »). |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période. |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation | Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs. |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail | Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail. |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre. |
| Rénovation | Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés. |

Glossaire

| Terme | Définition |
|--|--|
| Résultat d'exploitation | Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat. |
| Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés | Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires. |
| Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre. |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société | Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle. |
| Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle. |

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée 1, President's Choice Circle Brampton, Canada L6Y 5S5

Téléphone: 905-459-2500 Télécopieur: 905-861-2206 Site Web: loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2018, W. Galen Weston détenait, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 50,4 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2018, 372 877 667 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2018 s'est établi à 560 168.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2018, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2018 s'est établi à 4 816.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2019 sont les suivantes :

| Clôture des registres | Date de paiement | |
|-----------------------|-------------------------|--|
| 15 mars | 1 ^{er} avril | |
| 15 juin | 1 ^{er} juillet | |
| 15 septembre | 1er octobre | |
| 15 décembre | 30 décembre | |

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc. 100, avenue University Toronto, Canada M5J 2Y1

Sans frais: 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais: 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Comptables professionnels agréés Toronto, Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 de Les Compagnies Loblaw Limitée se tiendra le jeudi 2 mai 2019 à 11 h (HAE) au Toronto Centre for the Arts - Lyric Theatre, au 5040, rue Yonge, Toronto (Ontario), Canada M2N 6R8.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2019 sont les suivantes :

| Clôture des registres | Date de paiement | |
|-----------------------|------------------|--|
| 15 mars | 31 mars | |
| 15 juin | 30 juin | |
| 15 septembre | 30 septembre | |
| 15 décembre | 31 décembre | |

Les Compagnies Loblaw Limitée

| LOBLAW.CA |
|-----------------------|
| SHOPPERSDRUGMART.CA |
| PHARMAPRIX.CA |
| PCFINANCIAL.CA |
| JOEFRESH.COM |
| PRESIDENTSCHOICE.CA |
| LECHOIXDUPRESIDENT.CA |
| PCEXPRESS.CA |
| BEAUTYBOUTIQUE.CA |
| GALERIEBEAUTE.CA |
| WELLWISE.CA |

Sommaire des économies sur le plan environnemental

L'utilisation, pour produire le Rapport annuel, de 1 308 kg de papier composé à 30 % de fibres provenant du recyclage de déchets postconsommation, et l'utilisation, pour produire le Rapport annuel 2018, de 2 169 kg de papier composé à 100 % de fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation, ont permis à Les Compagnies Loblaw Limitée de réduire son empreinte environnementale comme suit :

Bois utilisé: 9 888 kg

Consommation énergétique totale : 27,9 millions de BTU Gaz à effet de serre : 13 472 kg d'équivalent CO₂

Eaux usées : 24 227 L Déchets solides : 104 kg

Les économies en termes d'impact sur l'environnement ont été validées en utilisant le calculateur de papier Environmental Defense Paper Calculator, disponible en ligne à l'adresse www.papercalculator.org. Les quantités indiquées sont approximatives et fondées sur les moyennes de l'industrie.



Les Compagnies Loblaw Limitée

| LOBLAW.CA |
|-----------------------|
| SHOPPERSDRUGMART.CA |
| PHARMAPRIX.CA |
| PCFINANCIAL.CA |
| JOEFRESH.COM |
| PRESIDENTSCHOICE.CA |
| LECHOIXDUPRESIDENT.CA |
| PCEXPRESS.CA |
| BEAUTYBOUTIQUE.CA |
| GALERIEBEAUTE.CA |
| WELLWISE.CA |